

# LDCompta

*pour Windows*

*et iSeries ou AS/400*

***Nouveautés Version 8.00***

***Révision 3 – Novembre 2004***

## Table des matières

Introduction	7
Installation de la version 8.00	10
1 Installation en environnement iSeries	10
1.1 Généralités sur l'implémentation de la version 8.00	10
1.2 Interfaces avec les autres applications	10
1.3 Procédure d'installation	11
1.4 Documentation du progiciel	12
1.5 Activités postérieures à l'installation de la version 8.00	13
1.6 Installation de l'environnement Client/Serveur	13
2 Installation en environnement Windows	14
2.1 Généralités sur l'implémentation de la version 8.00	14
2.2 Interfaces avec les autres applications	14
2.3 Bibliothèques spécifiques ou complémentaires	15
Nouveautés relatives à la structure des données	16
3 N° de compte à 6, 7 ou 8 caractères	16
3.1 Coexistence des comptes généraux à plus de 6 chiffres avec les comptes de tiers	16
3.2 Complément d'information	16
3.3 Comptes Effets à recevoir ou à payer gérés par mois d'échéance	17
4 N° de pièce à 10 caractères, Nature de pièce à 2 caractères	17
4.1 N° de pièce	17
4.2 Nature de pièce	18
5 Fiche société – Zones supplémentaires	18
6 Fiches clients et fournisseurs – Zones supplémentaires	19
6.1 Adresse normalisée	19
6.2 Code pays ISO	19
6.3 Bon à payer et Escompte dans la fiche fournisseur	19
6.4 Autres modifications apportées aux fiches tiers	20
7 Mode de paiement ajouté dans le fichier des écritures comptables	20
8 Codes tableaux budgétaires passés à 6 caractères	20
Gestion de l'escompte automatique fournisseurs	21
9 Présentation	21

<b>10</b>	Escompte en saisie de facture	22
<b>11</b>	Escompte en règlement manuel	24
<b>12</b>	Escompte dans la chaîne de règlement automatique	26
	12.1 Nouvelle indication Echéance escomptable dans l'échéancier fournisseur	26
	12.2 Présentation de l'échéancier fournisseur	27
	12.3 Prise en compte de l'escompte lors de la comptabilisation	27
	12.4 Présentation des bordereaux de paiement	28
	12.5 Impact dans la gestion des effets à payer	28
<b>Virements internationaux</b>		<b>29</b>
<b>13</b>	Présentation	29
<b>14</b>	Coordonnées bancaires internationales	29
<b>15</b>	Comptabilisation et édition des virements internationaux	30
	15.1 Pré-comptabilisation et édition des virements internationaux	31
	15.2 Comptabilisation des virements internationaux	31
<b>16</b>	Interface avec le progiciel M2ITBAC	32
<b>Autres nouveautés fonctionnelles majeures</b>		<b>34</b>
<b>17</b>	Commentaires sur écritures	34
	17.1 Support dans les procédures de consultation	34
	17.2 Support dans les procédures de saisie	35
	17.3 Autres procédures	36
<b>18</b>	Période de validité d'un compte général	36
<b>19</b>	Gestion des vues et des filtres en consultation	37
	19.1 Introduction au concept de « vue »	37
	19.2 Mise en œuvre des vues	37
	19.3 Caractéristiques additionnelles des vues	39
	19.4 Autres considérations relatives aux vues	40
	19.5 Introduction au concept de « filtre »	40
	19.6 Mise en œuvre des filtres	40
	19.7 Autres considérations relatives aux filtres	42
<b>20</b>	Améliorations de la procédure d'interface standard en entrée	42
	20.1 Principes	42
	20.2 Nouvelle structure du fichier d'interface	43
	20.3 Nouvelles zones pour l'échéancier fournisseur	43
	20.4 Support des commentaires sur écritures	43
	20.5 Règlements clients - Lettrage sur N° de pièce OU Référence document	44
	20.6 Règlement clients – Nouvelle zone Libellé	44
	20.7 Règlements clients - Lettrages multiples	44
	20.8 Interface règlements clients – Nouveaux états	45
<b>21</b>	Désactivation du module Devise	45

<b>Autres nouveautés</b>	<b>47</b>
<b>22 Améliorations de la saisie des écritures par pièce</b>	<b>47</b>
22.1 Utilisation de cours devises historisés	47
22.2 Paramètres programme pour retour sur écran 1	47
22.3 Affichage de la référence sur l'écran détail	48
22.4 Affichage des libellés analytiques	48
22.5 Saisie par pièce et folio - Calcul échéance	48
22.6 Contrôle de la date d'échéance	49
22.7 Saisie du Bon à payer	49
22.8 Comptes de TVA à 4 chiffres pour canevas à compléter « à la volée »	50
<b>23 Améliorations de la procédure de consultation d'un compte</b>	<b>50</b>
23.1 Consultation d'un compte - Mode d'affichage du libellé écriture	50
23.2 Affichage du niveau de relance d'une écriture	50
23.3 Appel direct depuis une autre application	50
<b>24 Améliorations relatives au lettrage</b>	<b>51</b>
24.1 Lettrage d'un compte – Affichage totaux supplémentaires en bas d'écran	51
24.2 Visualisation des litiges en lettrage d'un compte client	51
24.3 Mode de présentation des lettrages partiels sur les éditions	51
<b>25 Améliorations de la saisie des règlements clients</b>	<b>52</b>
25.1 Nouveaux paramètres programmes	52
25.2 Libellé écriture de règlement	52
25.3 Contrôle de cohérence entre modes de paiements et journaux de banque	53
<b>26 Autres améliorations relatives au suivi des règlements clients</b>	<b>53</b>
26.1 Portefeuille clients – Filtres sur journal et mode de paiement	53
26.2 Nouvelle procédure de reprise en cas d'erreur de saisie	54
26.3 Bordereaux de remise en banque - Proposition des dates de valeur	54
26.4 Bordereaux de remise en banque – Libellés écritures adaptés	55
26.5 Bordereaux de remise en banque - Domiciliation	55
26.6 Nouvelles options pour le compte transitoire et les bordereaux de remise	55
26.7 Nom du fichier ETEBAC pour les remises de LCR et Virements fournisseurs	56
26.8 Mise à jour de l'en-cours dans la fiche client	57
<b>27 Améliorations de la saisie des règlements fournisseurs</b>	<b>57</b>
27.1 Mise en évidence du Bon à payer	57
27.2 Pointage plus de 20 factures à régler	58
27.3 Forcer passage sur échéancier fournisseur en fin de saisie du règlement	58
27.4 Affichage du code banque en cas de règlement par effet à payer	58
<b>28 Autres améliorations relatives aux règlements fournisseurs</b>	<b>59</b>
28.1 Règlement automatique par virement - Libellé du fichier	59
28.2 Règlement automatique par virement – Comptabilisation centralisée sur la banque	59
28.3 Règlement automatique - Virements à échéance	59
28.4 Règlement automatique des fournisseurs – Date de valeur en saisie	60
28.5 Affectation automatique et comptabilisation - Date limite échéance	60
28.6 Epuration des règlements fournisseurs (Fichier CPTRGF)	60
28.7 Bordereaux de paiement en Euros par défaut	60
<b>29 Améliorations relatives aux éditions</b>	<b>61</b>
29.1 Balance âgée client	61

29.2	Balances et balances âgées – Intégration Excel directe	61
29.3	Edition des grands-livres – Saut de page optionnel et séparateurs de milliers	62
29.4	Considération sur les impressions au format PDF	62
<b>30</b>	<b>Autres améliorations en comptabilité générale ou auxiliaire</b>	<b>63</b>
30.1	Extourne d'une pièce	63
30.2	Possibilité de saisir les libellés en minuscule	63
30.3	Abonnements	64
30.4	Journal des à nouveaux interdit en modification d'écritures	64
30.5	Clôture mensuelle des journaux	64
30.6	Cours devise – Nouveau format qui passe de 9.7 à 11.7	65
30.7	Rapprochement bancaire – Premier rapprochement facilité	65
30.8	Mémorisation d'un journal de situation dans un folio – Nouvelle date de pièce	65
<b>31</b>	<b>Améliorations en comptabilité analytique</b>	<b>65</b>
31.1	Numérotation automatique des pièces en saisie des OD analytiques	65
31.2	Génération des écritures d'abonnements – Ventilation analytique	66
31.3	Interrogation d'une section toutes sous-sections et inversement	66
31.4	Sélections par N° de compte sur édition balance et grand-livre analytique	66
31.5	Balance et Grand-livre analytique présentés par compte et section	67
31.6	Tableaux de bord analytiques	67
31.7	Abandon définitif du module analytique dit « module de base »	69
<b>32</b>	<b>Améliorations relatives à l'environnement</b>	<b>70</b>
32.1	Favoris Internet	70
32.2	Procédure de sauvegarde – Meilleur support des lecteurs ZIP	72
32.3	Procédure de sauvegarde – Ajout des sous-répertoires	72
32.4	Sécurisation de l'écran Maintenance des dossiers comptables	72
32.5	Intégration des relevés bancaires dans un dossier client/serveur	73
	<b>Suppléments Révisions 2 et 3 de la documentation</b>	<b>74</b>
<b>33</b>	<b>Améliorations diverses</b>	<b>74</b>
33.1	Nouvel outil pour transférer les fichiers bancaires ETEBAC sur Windows	74
33.2	Relevés clients - Améliorations	75
33.3	Association d'un canevas à un tiers plus facile	75
33.4	Saisie règlements fournisseurs – Nouveau paramètre programme	76
33.5	Affichage du niveau de relance en consultation compte optionnelle	76
<b>34</b>	<b>Prélèvements clients</b>	<b>76</b>
34.1	Introduction	76
34.2	Emission des prélèvements - Mode automatique	77
34.3	Emission des prélèvements - Mode manuel	78
34.4	Gestion des prélèvements	78
<b>35</b>	<b>Déclaration des honoraires</b>	<b>79</b>
35.1	Introduction	79
35.2	Paramètres	79
35.3	Etablissement de la déclaration –Principes du traitement	80
35.4	Liste de contrôles	82
35.5	Interface avec LDPaye	82

<b>Annexes</b>	<b>84</b>
<b>36 Modifications de la base de données</b>	<b>84</b>
36.1 Nouveaux fichiers de données en version 8 (hors fichiers de travail)	84
36.2 Nouveaux fichiers logiques en version 8 (environnement iSeries)	84
36.3 Nouvelles zones de données en version 8 (environnement iSeries)	84
36.4 Fichiers physiques ayant changé de structure (hors fichiers de travail)	84
36.5 Fichiers de données supprimés en version 8 (environnement iSeries)	88
36.6 Fichiers logiques supprimés en version 8 (environnement iSeries)	88
36.7 Zones de données supprimées en version 8 (environnement iSeries)	88

## Introduction

Cette documentation a pour objet de présenter les nouveautés apportées par la version 8.00 du progiciel LDCompta. Elle ne constitue pas une documentation complète du logiciel ; il conviendra donc parfois de se reporter à la documentation de référence pour davantage de précisions.

Cette nouvelle version du progiciel LDCompta apporte plus de 90 améliorations fonctionnelles, touchant la quasi-totalité des modules. Certaines de ces modifications sont « mineures » (détail d'ergonomie par exemple), d'autres apportent une fonctionnalité entièrement nouvelle (escompte automatique par exemple). Sachez que nous avons tenté, dans la phase de conception de cette version, d'intégrer au mieux les différents souhaits et remarques émanant des nombreux utilisateurs du logiciel.

Le progiciel LDCompta est aujourd'hui disponible dans trois environnements :

- ☑ Environnement iSeries ou AS400. On parle souvent d'écrans « passifs », même si la plupart des utilisateurs mettent en œuvre cet environnement depuis un poste Windows, au travers d'un logiciel d'émulation tel que Client Access Express ;
- ☑ Environnement Windows. Toutes les versions de Windows sont supportées, de Windows 95 à XP en passant par 98, NT et 2000. L'environnement peut être mono-poste, réseau poste à poste, réseau avec un serveur Windows. L'environnement TSE ou Citrix est également supporté.
- ☑ Environnement Client/Serveur. On utilise alors un serveur iSeries et des postes clients sous Windows. Dans cet environnement, c'est le logiciel « middleware » EasyCom qui assure le lien entre le serveur et les postes clients.

Notre effort de développement a été réparti équitablement entre ces trois environnements. Comme vous le verrez plus loin, certaines des améliorations ne concernent que l'environnement iSeries, d'autres que la version Windows. Mais l'un des objectifs de cette version a été de fournir, chaque fois que cela était possible, la même couverture fonctionnelle quel que soit l'environnement choisi.

C'est aussi pourquoi il nous a semblé préférable de regrouper dans une seule documentation l'ensemble des nouveautés, plutôt que de fournir un support distinct pour chaque environnement. Pour faciliter la lecture de ce document, chaque amélioration comporte un repère distinctif, en début de paragraphe, qui identifie l'environnement concerné :

**400** pour l'environnement iSeries ou AS/400

**Win** pour l'environnement Windows

**C/S** pour l'environnement Client/Serveur

Exemple :

**Escompte en règlement manuel**

**400 Win C/S**

Dans certains cas, une amélioration a simplement consisté à « porter » une fonctionnalité déjà disponible dans un environnement vers les autres environnements. Dans ce cas, l'environnement pour lequel l'amélioration préexistait apparaît en « contour » uniquement.

Exemple :

### **Gestion des cours devises historisée**

~~400~~ **Win C/S**

Cette fonctionnalité existait déjà antérieurement à la version 8 en environnement iSeries. Elle est désormais disponible en environnement Windows et Client/Serveur.

D'autre part, lorsqu'une amélioration n'est pas disponible dans un environnement donné car elle n'a pas de sens dans celui-ci, le repère est barré, comme dans l'exemple ci-dessous :

### **Procédure de sauvegarde – Meilleur support des lecteurs ZIP**

~~400~~ **Win C/S**

## CD-Rom d'installation

Dans un souci de simplification là encore, tous les progiciels LD SYSTEME sont désormais diffusés sur un seul support de type CD-Rom. Ce CD comprend tous les produits installables en environnement Windows et Client/Serveur, ainsi que tous les produits installables en environnement iSeries.

Pour installer un produit sur un poste Windows, le CD étant en « autorun », il suffit de l'introduire dans le lecteur de CD du poste Windows ; le menu d'installation s'affiche automatiquement au bout de quelques instants. Pour installer un produit sur iSeries, il faut placer le CD dans le lecteur de CD de l'iSeries, puis lancer la commande *LODRUN \*OPT* depuis une session ouverte sous un profil de type *Officier de sécurité*. Reportez vous au chapitre 1 qui décrit plus en détail les procédures d'installation propres à chaque environnement.

## Remarque

Un certain nombre de copies d'écrans ont été insérées dans cette documentation, pour rendre sa lecture plus agréable. Elles illustrent tantôt l'environnement iSeries, tantôt l'environnement Windows. En tout état de cause, en dehors des différences d'ergonomie liées au fait que l'on est d'un côté en « mode caractère » et de l'autre en « mode graphique », chaque environnement réagira fonctionnellement de la même façon. Nous n'avons donc pas jugé nécessaire de doubler toutes les copies d'écran, ce qui aurait alourdi inutilement cette documentation.

## Numérotation des versions

Cette nouvelle version porte le numéro 8.00. Cela peut sembler logique aux utilisateurs iSeries, puisqu'elle fait suite aux versions 7.00 et 7.70 utilisées jusqu'alors dans cet environnement.

En environnement Windows, les versions disponibles jusqu'ici étaient numérotées 2.70 et 2.80.

Mais comme cette nouvelle version a pour effet de ramener ces deux environnements au même niveau fonctionnel, il nous a semblé préférable d'homogénéiser la numérotation. Et ce d'autant plus que dans le cadre de l'environnement Client/Serveur, un utilisateur pourra mettre en œuvre simultanément, sur un même poste de travail, tantôt la version iSeries (pour demander l'édition d'un grand-livre sur une imprimante matricielle rapide, ou déclencher une interface avec un progiciel de facturation hébergé sur un serveur iSeries) et tantôt la version Windows (pour consulter un compte ou saisir une OD).



## ISeries et AS/400

Si vous êtes utilisateur familier de l'AS/400, vous n'êtes pas sans savoir que votre ordinateur préféré a été rebaptisé « *eServer iSeries* » par IBM depuis déjà quelque temps.

En conséquence, pour respecter cette nouvelle terminologie IBM, nous utiliserons partout dans cette documentation le terme *iSeries* pour désigner cet environnement d'exploitation. Ce terme regroupe donc tous les environnements de type *AS/400* ou *iSeries*, pourvu que la version OS/400 mise en œuvre sur ces systèmes soit supérieure ou égale à la version *V4R2M0*.

# Installation de la version 8.00

## 1 Installation en environnement iSeries

### 1.1 Généralités sur l'implémentation de la version 8.00

La version 8.00 du progiciel comptable s'installe dans les mêmes conditions que les versions précédentes 7.00 et 7.70 ; elle est constituée des mêmes bibliothèques. Cependant, dans un souci de simplification, les bibliothèques correspondants au module analytique (Bibliothèques *HMANA* et *HMANADTA*) disparaissent en version 8.00. Leur contenu a été intégré directement dans les bibliothèques *HMCPT* et *HMCPTDTA*.

Attention : ces bibliothèques *HMANA* et *HMANADTA* vont donc être supprimées au cours du processus d'installation de la version 8.00. Si elles étaient référencées dans une liste de bibliothèques pour certains travaux (interface spécifique avec une gestion commerciale par exemple), il conviendra de supprimer toute référence à celles-ci.

Cette version 8.00 du progiciel comptable requiert au minimum une version 4.20 de l'OS/400. Aucun support lisible dans les versions antérieures à cette version 4.20 ne pourra être fourni par LD SYSTEME.

La place occupée sur disque par les programmes est sensiblement la même que précédemment. En revanche, la place occupée par les fichiers croît quelque peu, du fait de l'allongement de certaines zones dans l'historique comptable : N° de compte, N° de pièce...

Lors de l'installation de la version 8.00, si des dossiers comptables sont présents sur le disque en version 7.00 ou 7.70, il y aura conversion automatique de tous les fichiers concernés vers la version 8.00.

Attention : il n'est pas possible de migrer directement un dossier d'une version 6.00 à la version 8.00. Ce cas de figure ne devrait toutefois pas se présenter, les versions 7.00 et 7.70 qui fournissaient le support de l'Euro ayant été installées partout.

### 1.2 Interfaces avec les autres applications

La procédure standard d'interface avec les autres applications (import d'écritures comptables) a été revue pour tenir compte d'une part de l'allongement des zones dans l'historique comptable (N° de compte, N° de pièce...), d'autre part de fonctionnalités nouvelles dans l'interface.

Si vous avez développé une procédure d'interface spécifique à partir de cette procédure standard, en mettant en œuvre les fichiers d'interface *CPTHY-CPTRGY* et/ou *CPTHII-CPTRGI*, reportez vous au paragraphe 20 ou consultez la notice Description de la procédure d'interface comptable - Version 8.00.

De même, si vous avez développé des programmes « attaquant » en direct les fichiers mis en œuvre par le progiciel comptable, reportez vous au paragraphe 20 et consultez en annexe le chapitre *Modifications de la base de données* pour savoir ce que vous devez modifier dans vos programmes.

Enfin, si vous utilisez le progiciel LDPaye, et que vous souhaitez mettre en œuvre l'interface entre ce progiciel paye et le progiciel comptable pour comptabiliser en automatique les écritures de paye, il vous faut impérativement installer la **version 4.00** du progiciel LDPaye. Vérifiez également que vous disposez d'un niveau supérieur ou égal à **13**. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez installer le dernier correctif disponible pour LDPaye soit à partir du CD fourni pour la version 8.00 de LDCompta, soit en téléchargeant ce correctif sur notre site Internet à l'adresse [www.ldsysteme.fr](http://www.ldsysteme.fr).

### 1.3 Procédure d'installation

#### Remarques préliminaires

- 1) Si vous utilisez déjà LDCompta, **vous devez disposer de la version 7.00 ou 7.70 du progiciel.**
- 2) Si vous utilisez déjà LDCompta, assurez-vous que vous disposez **d'une sauvegarde « à jour » de tous vos dossiers comptables.** A défaut, relancez une sauvegarde de vos données avant d'installer la version 8.00.
- 3) ATTENTION: si votre progiciel comptable a fait l'objet de modifications ou de compléments réalisés en spécifique, il faut impérativement vous assurer que ces programmes spécifiques pourront être adaptés à la version 8.00 du progiciel. En effet, du fait du changement très important des structures de la base de données en version 8.00, **toutes les modifications ou compléments réalisés en spécifique doivent impérativement être revus dans le détail.** Contactez au besoin votre prestataire de services.
- 4) Le système de clés utilisé pour la protection du logiciel a été modifié entre la version 7.70 et la version 8.00. De ce fait, les clés utilisées dans les versions antérieures à la version 8.00 du progiciel ne sont plus valables. Il vous faut donc vous procurer auprès de votre société de services **la nouvelle clé à 16 caractères** qui vous permettra d'utiliser ce progiciel en version 8.00 sur votre système iSeries. Cette clé devra être saisie à la fin de la procédure d'installation.
- 5) **Aucun utilisateur ne doit être actif en comptabilité** durant tout le processus d'installation. De plus, si vous utilisez d'autres progiciels LD SYSTEME, tels que la paye ou la gestion commerciale, il est préférable qu'aucun utilisateur ne soit actif non plus sur ces progiciels, afin que le remplacement de la bibliothèque d'outils PGMTOOLS commune à ces trois progiciels ne pose pas de problème.
- 6) Le déroulement complet de la procédure d'installation nécessite entre 15 minutes et une heure, en fonction du type de machine sur laquelle vous chargez le progiciel, et du nombre de dossiers comptables pré-existants.
- 7) Afin d'éviter tous les problèmes liés à la sécurité gérée par le système d'exploitation OS/400, il est impératif de réaliser toute la procédure d'installation du logiciel sous le profil Officier de sécurité (QSECOFR).

#### Installation du progiciel

- 1) Ouvrez une session avec le profil utilisateur QSECOFR, ou tout autre profil utilisateur disposant des droits spéciaux \*ALLOBJ et \*SECADM.

2) Introduisez le CD dans le lecteur de CD-ROM.

3) Frappez la commande :

**LODRUN \*OPT** puis appuyez sur **ENTREE**.

A partir de là, toute l'installation est prise en charge de façon automatisée. Un premier écran va être proposé, qui vous permet de choisir le(s) produit(s) à installer.

Pour installer LDCompta, indiquer **O=Oui** aux invites LDCompta et LDOutils, puis appuyez sur **ENTREE**.

Sur l'écran de choix des modules à installer, appuyez une nouvelle fois sur **ENTREE** pour confirmer les choix qui vous sont proposés.

Suite à ce deuxième écran, l'installation du progiciel est lancée. Des messages d'informations vous permettront de suivre l'avancement de l'installation.

**ATTENTION** : Le dossier de démonstration fourni sur la cartouche porte le code "**Z**". Si vous avez déjà un dossier portant ce code, vous ne devez pas installer le dossier de démonstration, car celui-ci effacerait votre propre dossier.

4) En fin d'installation, si le système détecte que la clé du progiciel n'a pas encore été saisie ou n'est pas conforme (la clé de la version 7 n'est plus valable en version 8), un écran d'introduction de la clé du progiciel apparaît. Il faut alors saisir la nouvelle clé à 16 caractères que vous a communiquée votre société de services, et valider par la touche **ENTREE**. Si vous ne connaissez pas la valeur de cette clé, appuyez sur **F12=Annuler** pour terminer l'installation. La clé pourra être introduite ultérieurement, comme indiqué au paragraphe suivant.

A la fin de la procédure, vous devez obtenir le message :

Installation des produits LD SYSTEME terminée.

De plus, un historique détaillé de votre travail sera envoyé dans le spoule, le fichier ayant comme référence **LOG\_COMPTA**.

L'installation du progiciel est alors terminée. Fermez la session en frappant la commande **SIGNOFF** et appuyez sur **ENTREE**.

#### 1.4 Documentation du progiciel

Le CDROM contient toutes les documentations disponibles dans le répertoire nommé **Docs\Dossier Compta AS400**. De plus, cette documentation est automatiquement enregistrée dans un dossier nommé **Ldsystem\Docs\Dossier Compta AS400** de l'espace **Netserveur** sur l'iSeries, si vous avez conservé l'option **Documentations accessibles depuis Windows** sur l'écran de choix des options d'installation.

La meilleure façon de consulter la documentation de référence *en ligne* est d'utiliser un *navigateur Internet* sur un micro-ordinateur. Pour cela, accédez avec l'*explorateur Windows* au dossier contenant le document d'aide,

- soit sur le CDROM d'installation du progiciel, dans le répertoire **AS400\Docs\Dossier Compta AS400**,
- soit dans le dossier **Ldsystem\Docs\Dossier Compta AS400** du système de fichier (**IFS**) de l'iSeries en utilisant la fonction **NetServeur** de l'iSeries,
- soit après l'avoir copié en local sur votre micro-ordinateur, ce qui accélèrera la consultation si celle-ci est fréquente. Vous devez alors copier en local tous les

documents dont le nom commence par *LDCompta* ainsi que le sous-répertoire nommé *LDComptaC1\_fichiers*.

Pour lancer votre *navigateur Internet* sur le document d'aide, un double-clic sur le document *LDCompta.htm* depuis l'explorateur *Windows* est suffisant.

Vous pouvez également déposer sur votre *bureau Windows* un raccourci pointant vers ce document ; cela vous permettra d'accéder plus rapidement à cette aide. Faites un clic droit depuis l'explorateur *Windows* sur le document *LDCompta.htm* et choisissez l'option *Copier*, puis un clic droit sur le *bureau Windows* et choisissez l'option *Créer un raccourci*.

Pour imprimer la documentation de référence, ouvrez le document nommé *LDCompta.doc* avec le logiciel *Word*, puis utiliser le menu *Fichier/Imprimer*.

De la même façon, pour imprimer cette documentation des nouveautés de la version 8.00, ouvrez le document nommé *LDCompta Nouveautés version 8.doc* avec le logiciel *Word*, puis utiliser le menu *Fichier/Imprimer*.

## 1.5 Activités postérieures à l'installation de la version 8.00

La commande *CONVERT* est toujours disponible en version 8.00 dans la bibliothèque *HMCPT*. Elle permet de convertir un dossier comptable de la version 7.00 ou 7.70 vers la version 8.00.

Cette commande doit être utilisée pour des dossiers restaurés sur votre machine postérieurement à l'installation de la version 8.00, et si ces dossiers avaient été sauvegardés avec une version antérieure.

Syntaxe de la commande *CONVERT* :

*HMCPT/CONVERT DOSSIER(X)*

*X* étant le code du dossier à convertir.

Une autre commande *SAISIRCLE* permet de saisir la clé du progiciel comptable, clé qui est fonction du numéro de série de votre machine et des modules utilisés (Comptabilité analytique et budgétaire, Gestion des devises, Trésorerie prévisionnelle). Cette clé est systématiquement vérifiée lors de l'installation de la version 8.00, ainsi que lors du lancement du progiciel.

Syntaxe de la commande *SAISIRCLE* :

*HMCPT/SAISIRCLE*

## 1.6 Installation de l'environnement Client/Serveur

L'installation de l'environnement *Client/Serveur* en version 8.00 se fait dans les mêmes conditions que la version 7.

Une fois le progiciel *LDCompta* Version 8.00 installé sur le serveur *iSeries*, il vous faut installer *LDCompta* pour *Windows* en version 8.00 sur chaque poste client, ainsi que le logiciel *EASYCOM*.

Important : il est indispensable que la version soit la même à la fois sur le serveur *iSeries* et sur tous les postes clients. Aucun mixage n'est possible avec les versions antérieures 7.70 sur *iSeries* et 2.80 sur *Windows*.

La version du logiciel *EASYCOM* utilisée reste la même entre les versions 7 et 8 de *LDCompta*. Si vous mettiez déjà en œuvre l'environnement *Client/Serveur* avec la version

7.70 du logiciel iSeries, il n'est donc pas nécessaire de réinstaller EASYCOM sur les postes clients et sur le serveur.

Pour tout complément d'information relatif au cadre d'utilisation de l'environnement Client/serveur et à son installation, reportez vous à la documentation intitulée *LDCompta Mode Client Serveur* disponible sur le CDRom Windows ou sur notre site Internet [www.ldsysteme.fr](http://www.ldsysteme.fr), rubrique *Logiciels, LDCompta Windows, Documentation, Autres documents*.

## 2 Installation en environnement Windows

### 2.1 Généralités sur l'implémentation de la version 8.00

La version 8.00 du progiciel comptable s'installe dans les mêmes conditions que les versions précédentes 2.70 et 2.80. Le processus d'installation, dans le cas d'une installation mono-poste, est entièrement automatisé : il suffit d'introduire le CD dans le lecteur de CD et de dérouler les étapes proposées par l'assistant d'installation.

Dans le cas d'une installation en réseau, reportez vous à la documentation spécifique nommée *InstalV8.doc* présente sur le CDRom, qui décrit notamment comment mettre en place le partage des données en réseau.

Cette version 8.00 peut être installée sur toute version de Windows : 95, 98, Millenium, NT4, 2000 ou XP. Dans le cas de Windows XP, pensez à réinstaller la dernière version du pilote de clé HASP (pilote fourni sur le CDRom).

Attention : La valeur de la clé logique qui est enregistrée dans la clé physique (ou *dongle*) présente sur votre poste de travail doit être modifiée pour pouvoir utiliser le logiciel en version 8. La nouvelle valeur de cette clé logique doit normalement vous être communiquée par votre société de services. Pour saisir la nouvelle valeur de la clé, procédez comme suit :

- ⇒ Sur l'écran **Ouverture de session**, appuyez simultanément sur **Alt F1**.
- ⇒ Dans la fenêtre **Choix des répertoires** qui est proposée, cliquez sur le boutons **Clés**.
- ⇒ Saisissez alors la nouvelle clé à 16 caractères à l'invite **Clé du progiciel**, puis validez par **OK**.

Tous les dossiers comptables doivent faire l'objet d'une migration suite à l'installation de la version 8.00. Ce processus de migration est déclenché automatiquement à la première ouverture du dossier en version 8.00.

### 2.2 Interfaces avec les autres applications

La procédure standard d'interface avec les autres applications (import d'écritures comptables) a été revue pour tenir compte d'une part de l'allongement des zones dans l'historique comptable (N° de compte, N° de pièce...), d'autre part de fonctionnalités nouvelles dans l'interface.

Si vous mettez en œuvre cette procédure d'interface pour importer des données depuis une application de gestion commerciale par exemple, vérifiez auprès de votre prestataire informatique que cette interface sera compatible avec la version 8.00 du logiciel.

Si vous utilisez le progiciel LDPaye, et que vous souhaitez mettre en œuvre l'interface entre ce progiciel paye et le progiciel comptable pour comptabiliser en automatique les écritures de paye, il vous faut impérativement installer la **version 4.00** du progiciel LDPaye. Vérifiez

également que vous disposez d'un niveau supérieur ou égal à **26**. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez soit ré-installer le progiciel LDPaye partir du CD fourni pour la version 8.00 de LDCompta, soit installer le dernier correctif disponible pour LDPaye en le téléchargeant sur notre site Internet à l'adresse [www.ldsysteme.fr](http://www.ldsysteme.fr).

### **2.3 Bibliothèques spécifiques ou complémentaires**

Si vous avez développé ou fait développer des procédures spécifiques venant en complément du progiciel standard, ces procédures devront être adaptées pour pouvoir fonctionner en version 8.00.

Pour savoir si vous utilisez des procédures spécifiques, consultez la liste des bibliothèques depuis l'option de menu *?/A propos*, puis bouton *Environnement*. Toutes les bibliothèques figurant en partie basse doivent avoir un nom de la forme *LDVVVNNN.WDL* où *VVV* représente la version du logiciel (par exemple *280*) et *NNN* le N° du package correctif (par exemple *001*). Si vous trouvez ici des bibliothèques dont le nom n'est pas de cette forme, c'est qu'il s'agit de bibliothèques spécifiques, qui ne seront pas supportées en l'état en version 8.00.

Consultez votre prestataire informatique pour examiner les solutions envisageables si vous souhaitez conserver ces spécificités en version 8.

## Nouveautés relatives à la structure des données

### 3 N° de compte à 6, 7 ou 8 caractères

**400 Win C/S**

Pour faire suite à la demande de nombreux utilisateurs de LDCompta, il devient possible en version 8 de manipuler des comptes généraux ayant un numéro constitué de plus de 6 chiffres.

Pour cela, un nouveau paramètre dans la *Fiche société* définit la longueur maximum autorisée pour un compte général. Ce paramètre peut prendre les valeurs 6, 7 ou 8.

Cette longueur n'est contrôlée que lors de la création d'un nouveau compte général dans le plan comptable. Partout ailleurs, le seul contrôle consiste à s'assurer que le compte existe dans le plan comptable comme auparavant, sans tenir compte de la longueur de ce N° de compte. Le processus de migration d'un dossier comptable en version 8.00 initialise ce paramètre *Longueur* dans la *fiche société* à la valeur 6.

#### 3.1 Coexistence des comptes généraux à plus de 6 chiffres avec les comptes de tiers

Si vous souhaitez utiliser des N° de comptes à plus de 6 caractères, il faut prendre garde au fait que les comptes généraux à 7 ou 8 chiffres masquent systématiquement les éventuels comptes auxiliaires à 5 ou 6 chiffres.

Exemple : un compte général nommé *4110010* masque le client *100010* si la racine utilisée pour les comptes clients est *41* ! Dans ce cas de figure, il ne sera plus possible de mouvementer, ou même de consulter, le compte client *41100010*.

Un message d'avertissement, lors de la création d'un compte général à 7 ou 8 chiffres commençant par une racine met en garde contre ce genre de soucis.

Pour éviter cet écueil, il y a deux façons de procéder :

- ⇒ Soit faire en sorte que les N° de tiers aient toujours une longueur supérieure ou égale à la longueur utilisée pour les comptes généraux moins 1. Par exemple, si on veut utiliser des comptes généraux à 7 chiffres, il serait préférable que tous les comptes de tiers aient au moins 6 chiffres. Ainsi, complétés à gauche par le code racine à 2 caractères, il ne peut y avoir égalité entre un N° de compte général à 7 chiffres et un N° de compte auxiliaire à 8 caractères (2 + 6).
- ⇒ Soit utiliser des codes racines alphabétiques. Par exemple, *C1* pour les clients, et *F1* pour les fournisseurs.

#### 3.2 Complément d'information

Même si vous indiquez une longueur de 7 ou 8 dans la *fiche société*, il n'est pas obligatoire que tous les comptes généraux soient déclarés à cette longueur. Il ne s'agit là que de la longueur maximale autorisée, la longueur minimale étant toujours de 6.

On peut ainsi bénéficier de cette nouvelle fonctionnalité pour ouvrir des sous-comptes à 7 ou 8 chiffres (comptes de TVA par mois d'échéance 4456601 à 4456612 par exemple) tout en conservant le reste du plan comptable à 6 chiffres.



### 3.3 Comptes Effets à recevoir ou à payer gérés par mois d'échéance

Si vous aviez défini, dans la *fiche société* ou dans les paramètres des journaux de banque, un compte Effets à recevoir ou Effets à payer géré par mois d'échéance, il fallait indiquer auparavant un compte se terminant par 00 (comme 413000), en ayant pris soin auparavant de créer dans le plan comptable les 12 comptes 413001 à 413012.

En version 8, le compte indiqué dans ce cas de figure dans la *fiche société* ou les paramètres journaux de banque devra être tronqué.

Exemple :	<i>Comptes utilisés</i>	<i>Compte renseigné dans la fiche société</i>
	413001 à 413012	4130
	4131001 à 4131012	41310
	41310001 à 41310012	413100

Il en est de même si vous avez défini des comptes de TVA gérés par mois d'échéance, dans la table des codes TVA.

Dans ces trois cas de figure (compte Effets à recevoir défini dans la *fiche société*, compte Effets à payer défini dans les paramètres journaux de banque, compte de TVA défini dans les codes TVA), le processus de migration à la version 8 ajustera votre paramétrage si cela est nécessaire.

## 4 N° de pièce à 10 caractères, Nature de pièce à 2 caractères

**400 Win C/S**

### 4.1 N° de pièce

La longueur maximale pour un N° de pièce a été portée de 7 à 10 caractères. Cela va vous permettre de pouvoir saisir les N° de facture d'achat tels qu'ils apparaissent sur le document, et qui bien souvent excèdent 7 caractères.

Notez toutefois que la zone *Référence document* reste toujours disponible pour saisir la référence document du fournisseur par exemple, si vous voulez utiliser le N° de pièce pour votre propre numérotation en interne.

De la même façon, dans le cas des factures de ventes, de nombreux progiciels utilisent des modes de numérotation qui nécessitent plus de 7 positions. Jusque là, très souvent, la procédure d'interface du journal des ventes en entrée de LDCompta tronquait ce N° de facture pour le faire tenir dans la zone N° de pièce. Grâce à l'allongement de ce N° de pièce, on pourra inscrire le N° de facture complet en tant que N° de pièce, ce qui facilitera les recherches ultérieures par N° de pièce dans LDCompta.

Attention : assurez vous que la procédure d'interface utilisée entre votre logiciel de facturation et LDCompta a été adaptée pour prendre en compte cette amélioration.

Faisant suite à l'allongement de ce N° de pièce, un nouveau mode de numérotation des pièces est proposé en version 8 : le mode *6=Automatique par mois 8 chiffres AAMMnnnn*. Ce nouveau mode permet de numéroter les pièces sur 8 positions, les 4 positions de gauche identifiant l'année et le mois (AAMM), les 4 positions de droite étant réservées au N° d'ordre de la pièce dans le mois.

Si vous utilisiez le mode de numérotation *4=Automatique par mois 7 chiffres AAMnnnn* ou *5=Automatique par mois 7 chiffres AMMnnnn* pour certains journaux, il est conseillé en

version 8 d'aller vers le nouveau mode **6=Automatique par mois 8 chiffres AAMMnnnn** qui est plus pratique.

## 4.2 Nature de pièce

Les codes natures de pièce peuvent désormais être définis à un ou deux caractères. On peut ainsi utiliser des codes plus lisibles : **FF** pour Facture fournisseur, **FC** pour facture client...

Du fait de cette longueur désormais égale à celle d'un code paiement, une nouvelle règle de gestion est mise en œuvre dans les saisies de règlements :

dès lors que vous avez saisi le code paiement, s'il existe une nature de pièce dont le code est identique à ce code paiement, la nature de pièce est proposée égale au code paiement. S'il n'existe pas de code nature de pièce égal à ce code paiement, l'ancienne règle s'applique, le code nature de pièce par défaut provient alors du journal de banque.

Ainsi, en consultation de compte par exemple, on visualisera immédiatement le code paiement dans la colonne Nature de pièce.

Cette règle est utilisée en saisie règlement manuel fournisseur, saisie règlement client, saisie des traites à l'acceptation, dans la chaîne de règlement automatique des fournisseurs, ainsi que dans la procédure standard d'interface en entrée de LDCompta, lors de l'intégration de règlements clients.

Pour bénéficier de cette amélioration, nous vous conseillons donc de créer, dans la table des natures de pièce, un code pour chaque mode de paiement défini dans la table des modes de paiement.

## 5 Fiche société – Zones supplémentaires

**400 Win C/S**

De nouvelles zones voient le jour dans la *fiche société* :

- ⇒ Titre sur 4 caractères, en complément de la raison sociale
- ⇒ 2 lignes d'adresse de 32 caractères, au lieu d'une seule de 25
- ⇒ Téléphone, Télécopie et Télex
- ⇒ Adresse e-mail, Site web et Commentaires, toutes trois sur 60 caractères

Les caractères minuscules sont désormais acceptés pour les deux lignes d'adresse, ainsi que dans les nouvelles zones e-mail, site Web et Commentaire.

Tous les documents où l'adresse de la société apparaissait ont été revus pour tenir compte de la nouvelle présentation de cette adresse (Lettres de relance, bordereaux de paiement fournisseurs). Sur les lettres de relance, les N° de téléphone et de fax portés dans cette *fiche société* sont repris en en-tête de page.

Pensez donc à compléter cette *fiche société* une fois la version 8 installée.

### Complément technique

Un certain nombre de zones étaient définies dans le fichier *CPTPAR* (fichier *Fiche Société*) depuis l'origine du logiciel, mais n'étaient pas utilisées. Dans un souci de simplification, toutes les zones non utilisées ont été retirées de ce fichier.

## 6 Fiches clients et fournisseurs – Zones supplémentaires

**400 Win C/S**

### 6.1 Adresse normalisée

L'adresse d'un tiers est désormais composée de 6 lignes :

- 1<sup>ère</sup> ligne : Titre et Raison sociale
- 3 lignes de 32 caractères pour l'adresse
- 5<sup>ème</sup> ligne : Code postal et Ville
- 6<sup>ème</sup> ligne : Pays

Tous les documents où l'adresse d'un tiers apparaissait ont été revus pour tenir compte de la nouvelle présentation de cette adresse.

### 6.2 Code pays ISO

On peut désormais saisir le code pays dans la fiche d'un tiers. Il faut dans ce cas utiliser les codes pays normalisés par l'Union Postale Universelle (UPU), codes constitués de 2 caractères. Pour plus de précision sur cette codification, consultez le site [www.upu.int/fr](http://www.upu.int/fr).

La table contenant l'ensemble des codes pays disponibles à ce jour est livrée en version 8 ; aucune modification de cette table n'est possible. Cette table est consultable par la touche **F4** lorsque l'on se trouve dans la zone *Code pays*, en saisie d'une fiche tiers.

Lors de la saisie d'une fiche tiers, si on renseigne un code pays différent de celui qui était déjà affiché (ou que l'on passe par **F4** pour en sélectionner un), le libellé de ce pays est chargé dans la zone *Pays* située à droite du code dans la fiche du tiers. En revanche, si on modifie ensuite la zone *Pays* sans modifier le code pays, la zone *Pays* est conservée telle qu'elle a été saisie, et peut donc différer du libellé correspondant au code pays affiché à gauche.

De la même façon, on peut saisir directement un libellé pays sans indiquer de code pays.

#### Complément d'information

En version 8, le code pays n'est pas repris lorsqu'on imprime l'adresse d'un tiers (lettres de relance, relevés clients, bordereaux de paiement fournisseurs), à gauche du code postal. Seul le libellé du pays apparaît. Nous avons suivi en cela les consignes édictées sur le site Internet de La Poste ( [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) ). Concernant les normes de présentation d'une adresse à l'international, il y est dit :

« Le nom du pays doit apparaître en toutes lettres dans la langue du pays de départ du courrier, ou en anglais. S'agissant des codes, nous vous tiendrons informés dès que les décisions de l'UPU (Union Postale Universelle) et le CEN (Comité Européen de Normalisation) seront officielles. »

### 6.3 Bon à payer et Escompte dans la fiche fournisseur

Deux nouvelles zones font leur apparition dans la fiche fournisseur :

- ⇒ Une zone *Bon à payer*. Cette zone est utilisée dans la procédure de saisie des écritures par pièce pour initialiser, en cas de saisie d'une facture d'achat avec mise à jour de l'échéancier fournisseur, la valeur du Bon à payer à affecter à cette facture (voir paragraphe 22.7). Cette zone est utilisée également par la procédure d'interface si cette information n'a pas été portée directement dans le fichier lu en entrée par cette procédure.
- ⇒ Un *Code escompte*. Reportez vous au chapitre *Gestion de l'escompte automatique fournisseurs* pour plus de précisions.

## 6.4 **Autres modifications apportées aux fiches tiers**

Les zones Téléphone, Télécopie et Télex ont été passés de 13 à 20 caractères.

La zone Commentaire est passée de 20 à 60 caractères.

Deux nouvelles zones de 60 caractères ont été ajoutées : Adresse e-mail et Site web.

Les minuscules sont admises désormais sur les zones adresses (3 lignes d'adresses en dehors de la raison sociale, de la ville et du pays), ainsi que sur les zones Interlocuteur, Commentaires, Adresse e-mail et Site WEB.

Compte-tenu de toutes ces modifications, la présentation d'une fiche client ou fournisseur, tant en saisie qu'en consultation, a été entièrement revue. En environnement iSeries, on a désormais 2 pages distinctes au lieu d'une seule auparavant. Utilisez les touches de pagination avant et arrière pour afficher l'ensemble des données.

## 7 **Mode de paiement ajouté dans le fichier des écritures comptables**

**400 Win C/S**

La zone *Mode de paiement* a été ajoutée dans le fichier des écritures comptables, ainsi que dans le fichier d'interface en entrée de LDCompta.

Cependant, le support de cette zone n'est que partiel en version 8.00. En environnement iSeries, elle n'est gérée nulle part en dehors de la procédure d'interface standard. En environnement Windows et *Client serveur*, elle est gérée :

- en saisie par pièce, avec une gestion identique à celle de la date d'échéance. Ainsi, on peut indiquer le mode de paiement au niveau « pièce », mais cela est facultatif. On retrouve ensuite ce mode de paiement en fin de saisie des lignes de la pièce, avec initialisation à partir du tiers lors de la 1<sup>ère</sup> ligne saisie, la zone restant modifiable.
- En saisie de règlements : là où le mode de paiement est présent sur l'écran de saisie, celui-ci est inscrit dans l'écriture comptable qui est passée
- En modification de pièce
- Dans toutes les procédures de consultation

Aucun autre traitement n'est prévu pour l'instant (relances, relevés, éditions, en-cours financier...). Cette nouvelle zone a essentiellement été ajoutée pour faciliter le développement d'éventuelles procédures spécifiques nécessitant cette information, ou des évolutions futures.

## 8 **Codes tableaux budgétaires passés à 6 caractères**

**400 Win C/S**

En gestion budgétaire, vous pouvez désormais identifier vos différents tableaux budgétaires par un code à 6 caractères, au lieu de 2 seulement auparavant. Il sera ainsi beaucoup plus facile de codifier les budgets en fonction de l'année d'exercice par exemple.

## Gestion de l'escompte automatique fournisseurs

### 9 Présentation

**400 Win C/S**

En version 8, vous allez pouvoir mettre en œuvre tout un processus de gestion automatique de l'escompte fournisseur. Ce processus peut être déclenché :

- Soit lors de la comptabilisation de la facture ; on parle alors « d'escompte sur facture ». Dans ce cas de figure, la facture est comptabilisée avec deux écritures dans le compte fournisseur, une pour le montant TTC de la facture, l'autre pour le montant escompté TTC.
- Soit lors de la saisie d'un règlement « manuel » fournisseur. Le montant du règlement sera alors proposé « escompte déduit », la comptabilisation de l'escompte étant alors prise en charge de façon automatisée, y compris la récupération de la TVA sur cet escompte éventuellement ;
- Soit lors de la comptabilisation d'un règlement dans la chaîne de règlement automatique des fournisseurs. Pour cela, on devra indiquer au niveau de chaque échéance placée dans l'échéancier fournisseur si l'échéance est escomptable ou pas. En fonction de cela, le système calculera le montant total du règlement en déduisant l'escompte pour chaque échéance escomptable.

Ces trois modes sont décrits en détail dans les paragraphes qui suivent.

#### Paramètres Codes escomptes

De nouveaux paramètres font leur apparition pour mettre en place cette gestion de l'escompte. On trouve tout d'abord, dans les paramètres divers, un nouveau type de paramètre : les codes escomptes. Cette option est disponible dans le menu *Général/Paramètres/codes Escompte* en environnement iSeries, dans le menu *Fichier/Paramètres divers/Codes escompte* en environnement Windows. Pour chaque code escompte, on doit indiquer :

- ⇒ Un libellé
- ⇒ Un type d'escompte : Escompte calculé et comptabilisé en saisie de facture, ou Escompte calculé et déduit lors du règlement
- ⇒ Le taux d'escompte
- ⇒ Le compte d'escompte

Des informations pour la TVA. Ces informations sont facultatives ; à défaut, l'escompte ne sera comptabilisé qu'en TTC :

- ⇒ Si l'escompte est de type *Calculé en saisie de facture*, indiquez la racine des comptes correspondant à la TVA déductible (en principe, **44566**)
- ⇒ Si l'escompte est de type *Déduit lors du règlement*, indiquez le code TVA permettant le calcul de la TVA déductible à réintégrer. Ce code TVA, si renseigné, doit exister dans la table des codes TVA, et doit correspondre à de la TVA déductible. Ce code permettra de connaître le taux et le compte de TVA déductible à réintégrer.

#### Code escompte dans la fiche Fournisseur

Pour que le système puisse proposer un escompte pour un fournisseur donné, il faut bien entendu renseigner le code escompte dans la fiche du fournisseur. Cette zone *Code escompte* est disponible dans la fiche fournisseur, entre la valeur *Bon à payer* par défaut et la *Banque de paiement*.

## 10 Escompte en saisie de facture

**400 Win C/S**

Ce mode de fonctionnement a été prévu essentiellement pour répondre au besoin de ceux qui géraient l'escompte dès la saisie de la facture, dans la procédure de saisie des écritures par pièce. Pour cela, on pouvait utiliser, avec plus ou moins de bonheur, des canevas spécifiquement construits pour automatiser le calcul de l'escompte. Ces canevas ressemblaient peu ou prou à ceci :

Ligne 1	Montant TTC saisi
Ligne 2 à n	Montants HT saisis
Ligne n+1	Montant Escompte HT calculé sur la base des lignes HT 2 à n
Ligne n+2	Montant TVA calculé sur la base des lignes 2 à n+1
Ligne n+3	Montant Escompte TTC calculé pour solder globalement la pièce
	Ligne passée dans le compte fournisseur

En associant un canevas de ce type aux fournisseurs pour lesquels on souhaitait un escompte systématique, on réglait le problème de l'enregistrement de la facture avec escompte de façon assez élégante. Mais cette formule présentait quand même quelques inconvénients :

- Il fallait définir les taux d'escompte comme étant des codes TVA, et donc avoir un compte d'escompte par taux
- Le N° de tiers de la dernière ligne ne pouvait être automatique, sauf à faire un canevas spécifique à chaque fournisseur pour lequel on voulait pratiquer l'escompte.

Le système d'escompte automatique en saisie de facture proposé en version 8 est une amélioration de cette formule, tout en évitant la construction de canevas spécifiques à l'escompte. Il ne fonctionne donc que dans la procédure de saisie des écritures par pièce, et à la condition expresse que cette saisie soit basée sur un canevas.

Le principe est le suivant :

- La facture est saisie de façon tout à fait classique, à l'aide d'un canevas ne faisant pas apparaître les lignes relatives à l'escompte. Une fois toutes les lignes du canevas épuisées, et dès lors que le compte fournisseur concerné par la facture possède dans sa fiche un code escompte de type « escompte sur facture », le système propose la comptabilisation de l'escompte correspondant au code escompte indiqué dans la fiche du fournisseur :

**Saisie d'une pièce - Escompte automatique**

Appuyez sur ENTREE ou cliquez sur OK pour appliquer sur cette facture l'escompte habituel défini pour ce fournisseur.

Appuyez sur ECHAP ou cliquez sur Annuler si vous ne voulez aucun escompte.

Code escompte F2 Escompte 2% / Facture

Taux d'escompte 2.00

Code escompte sur facture à appliquer

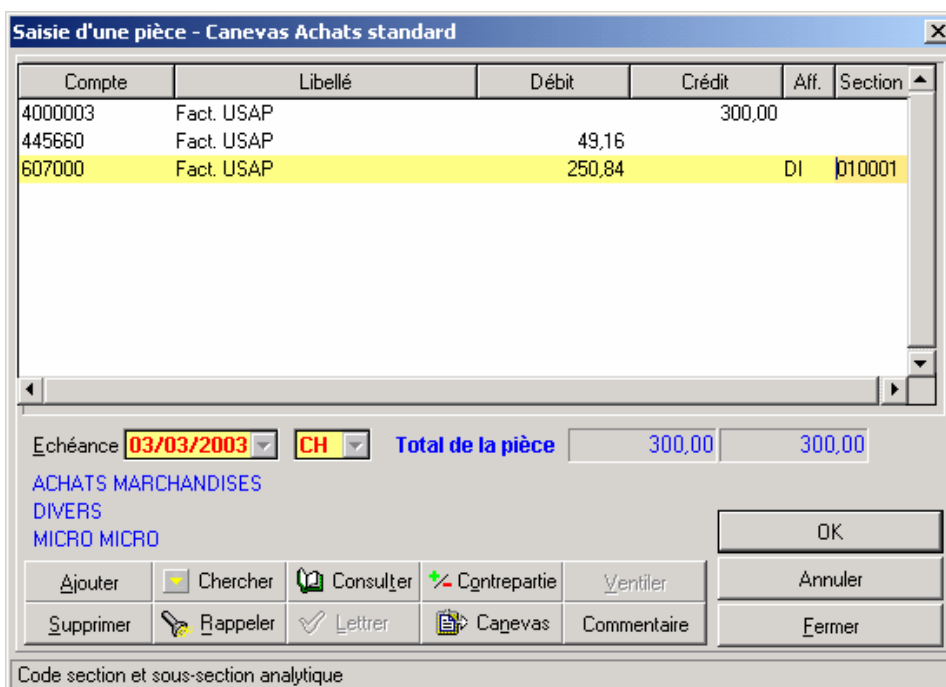
OK

Annuler

- Si vous confirmez l'application de l'escompte, le système corrige l'enregistrement de la facture de la façon suivante :
  - Ajout d'une ligne pour l'escompte TTC dans le compte fournisseur, calculé en appliquant le taux d'escompte sur le montant TTC de la facture passé au compte fournisseur.
  - Correction de toutes les lignes correspondant à des comptes de TVA, pour déduire la part correspondant à l'escompte. Ces lignes sont identifiées de par le code racine des comptes de TVA indiqué dans les paramètres du code escompte. Si aucune racine de compte TVA n'a été indiquée pour le code escompte, aucune modification n'est faite ici.
  - Ajout d'une ligne pour l'escompte HT. Le montant de cette ligne est égal au montant de l'escompte TTC (ligne ajoutée précédemment) diminué de la somme des corrections effectuées sur les montants TVA.

Exemple :

Avant application de l'escompte



Après application de l'escompte 2%

The screenshot shows a window titled "Saisie d'une pièce - Canevas Achats standard". It contains a table with the following data:

Compte	Libellé	Débit	Crédit	Aff.	Section
4000003	Fact. USAP		300,00		
445660	Fact. USAP	48,18			
607000	Fact. USAP	250,84		DI	010001
4000003	Escompte/Fact. USAP	6,00			
765000	Escompte/Fact. USAP		5,02		

Below the table, the "Echéance" is set to 03/03/2003 and "CH" is selected. The "Total de la pièce" is 305,02. The window includes buttons for "Ajouter", "Chercher", "Consulter", "Contrepartie", "Ventiler", "Supprimer", "Rappeler", "Lettrer", "Canevas", "Commentaire", "OK", "Annuler", and "Fermer". A status bar at the bottom indicates "N° du compte mouvementé".

Avec ce procédé, on trouve 2 écritures dans le compte fournisseur pour chaque facture escomptée, l'une pour le montant TTC d'origine, l'autre pour le montant escompté TTC. Ces deux écritures sont répercutées dans l'échéancier fournisseur, sous la forme de 2 échéances distinctes, mais à la même date d'échéance.

Lors du règlement, que ce soit en règlement manuel ou automatique, il suffit de sélectionner simultanément ces deux lignes, montant de la facture au crédit et montant escompte à déduire au débit, pour que le montant du règlement calculé par le système soit correct. Il n'y a donc pas dans ce cas de figure de traitement particulier lors du règlement. L'escompte a déjà été comptabilisé lors de la saisie de la facture.

Remarquez que dans ce mode de fonctionnement, en cas de règlement automatique, figurera sur le bordereau de paiement les échéances telles qu'elles ont été comptabilisées dans l'échéancier fournisseur. Chaque escompte pratiqué sur une facture apparaîtra sous la forme d'une ligne en négatif, comme ce serait le cas pour un avoir. Si le bordereau de paiement solde 10 factures ayant fait l'objet d'un escompte, le bordereau de paiement comportera 20 lignes.

## 11 Escompte en règlement manuel

**400 Win C/S**

On décrit ici le cas d'un escompte pratiqué lors de la saisie d'un règlement manuel fournisseur. Ce mode de fonctionnement était lui aussi déjà possible antérieurement, mais de façon beaucoup moins automatisée. Une fois les factures à régler pointées, le système proposait le montant du règlement comme étant la somme des écritures pointées précédemment. Il fallait à ce stade calculer le montant du règlement escompte déduit, et remplacer le montant proposé par le système. Celui-ci proposait de comptabiliser la différence de règlement, et on pouvait donc passer cette différence dans le compte d'escompte, si on avait pris soin de préciser ce compte dans la liste des comptes possibles en cas de différence de lettrage, au niveau de la *fiche société*. On pouvait également ventiler cette différence de règlement entre le compte



d'escompte et un compte de TVA déductible, mais là aussi, cette répartition n'était pas automatique. Il vous fallait calculer la part de TVA comprise dans cet escompte.

En version 8, tout devient beaucoup plus simple. Une fois les factures à régler pointées, le système propose automatiquement l'application de l'escompte, si le fournisseur concerné a un code escompte de type « déduit lors du règlement » dans sa fiche. Si vous confirmez l'application de l'escompte, le système calcule le montant du règlement escompte déduit. Lors de la validation du règlement, il comptabilise l'escompte, en tenant compte éventuellement de la TVA déductible, si un code TVA a été associé au code escompte appliqué.

Le calcul se fait ainsi :

Montant escompte TTC = Total pointé x Taux d'escompte

Montant escompte HT = Montant escompte TTC / (1 + Taux TVA escompte)

Montant TVA/escompte = Montant escompte TTC – Montant escompte HT

```

LDCOMPTA V8                SAISIE DES REGLEMENTS FOURNISSEURS                Le 6/03/03
CPSRFO                                                              à 11:16:55

N° de tie                    isé: AAA
Indiquez                    ESCOMPTE AUTOMATIQUE
Total pointé pour règlement :                    506,00
Date   N°                    Code escompte   R2   Esc. HT  2% / Règlement
200103 03                    Code escompte   R2   Esc. HT  2% / Règlement
250103 03                    Blanc=Aucun escompte
020203 03
Escompte H.T.   765000    2,00 %    8,46
TVA sur escompte 445660    19,60 %    1,66
Montant du règlement net . :                    495,88
F4=Liste   F12=Annuler

Fin

Total à régler :                    506,00
Solde du compte :                    708,00
F3=Fin du pointage
F5=Vue   F12=Annuler   F13=Lettrages partiels   F18=Echéancier   F20=Détail
  
```

Exemple :

Total pointé 506 € Escompte 2 % TVA 19.6 %

Montant escompte TTC = 506 \* 2 % = 10.12 €

Montant escompte HT = 10.12 / 1.196 = 8.46 €

Montant TVA/escompte = 10.12 – 8.46 = 1.66

Montant net du règlement = 506 – 10.12 = 495.88

Schéma de comptabilisation :

<i>Compte</i>	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Banque 512		495,88
Fournisseur 401	495,88	
Fournisseur 401	10,12	
Escompte 765		8,46
TVA déductible 4456		1,66

Les 2 lignes passées au compte fournisseur sont lettrées avec l'ensemble des écritures pointées lors de la saisie du règlement.

Remarques

Lors de la confirmation d'application de l'escompte, le code escompte défini dans la fiche du fournisseur est encore modifiable ; si on le modifie, le système recalcule en conséquence les montants et les comptes HT et TVA.

Si le fournisseur concerné ne possède pas de code escompte dans sa fiche, le système ne propose pas d'escompte. Toutefois, sur l'écran où l'on peut modifier le montant du règlement, il reste possible de forcer un escompte : bouton *Escompte* en environnement Windows, touche de fonction *F8=Escompter* en environnement iSeries. On obtient ainsi la fenêtre d'application d'un escompte, et il suffit d'indiquer le code escompte à appliquer.

Lors de la comptabilisation d'un règlement avec escompte, on interdit toute autre modification du montant. Le montant du règlement est celui qui est calculé par le système, escompte déduit. En effet, si on autorisait une modification de ce montant, le système ne serait plus en mesure de comptabiliser l'escompte et de gérer ensuite le lettrage correctement.

## 12 Escompte dans la chaîne de règlement automatique

400 Win C/S

### 12.1 Nouvelle indication Echéance escomptable dans l'échéancier fournisseur

Pour que le système soit en mesure de calculer le montant de l'escompte lors de l'établissement du bordereau de paiement, il importe de préciser, au niveau de chaque échéance, si celle-ci est escomptable ou pas. C'est pourquoi une nouvelle zone a été prévue à cet effet dans l'échéancier fournisseur.

Vous pouvez renseigner celle-ci :

- Soit dès la saisie de la facture, dans la procédure de saisie des écritures par pièce. Cette donnée a été ajoutée sur le dernier écran regroupant toutes les informations de mise à jour de l'échéancier fournisseur (mode de paiement, Bon à payer, banque de paiement...). Cette zone n'est proposée que pour les fournisseurs pour lesquels un code escompte de type « déduit lors du règlement » a été porté dans la fiche fournisseur. Si tel est le cas, la zone Echéance escomptable est proposée à la valeur *O=Oui* (option cochée par défaut en environnement Windows). Vous pouvez toutefois, dès ce stade, interdire l'escompte sur cette échéance, si vous savez pertinemment par exemple que la facture ne pourra être réglée dans le délai imparti.
- Soit lors de l'enregistrement de la facture par le biais d'une interface avec la gestion commerciale. Une nouvelle zone a été prévue à cet effet dans le fichier d'interface *CPTHIY*. Si cette zone n'est pas renseignée dans ce fichier pour une facture d'achat, le système placera la facture comme étant non escomptable dans l'échéancier fournisseur.
- Soit, en dernier ressort, directement dans l'échéancier fournisseur.

Exemple en saisie d'écritures par pièce :

LDCompta TEST V8.00		ECHEANCIER FOURNISSEUR		Le 3/03/03	
CPSECP				à 18:01:03	
Code journal : AC	ACHATS			Date d'écriture :	3/03/03
N° de tiers : 00002	CODOMMORE			Date d'échéance :	10/06/03
N° pièce . . : 03030001	Montant facture :				300,00 EUR
Référence . . : 030303	soit . . :				300,00 EUR
Mode de paiement : VX	VIREMENT INTERNATIONAL				
Délai de paiement : 060	Décalage M / 10		Fin de mois le 10 du mois suivant		
Escompte . . . . : R2	Esc. HT 2% / Règlement				
Banque de paiement: BN	BNP ROMANS				
Devise de paiement	EUR				
Fournisseur à payer	00234	INFOLEAD			
	Bon à				
Echéance	Montant	payer	Escompte	Mode de paiement	Banque de paiement
<u>100603</u>	<u>300,00</u>	EUR	<u>O</u>	<u>VI</u> VIREMENT	<u>BN</u> BNP ROMANS
_____	_____		<u>O</u>	_____	_____
			<u>N</u>		
F3=Valider l'échéancier		F4=Liste			

Dans la procédure de gestion de l'échéancier fournisseur, comme pour l'édition de l'échéancier fournisseur, un nouveau critère de sélection est offert sur cette zone *Echéance escomptable*.

## 12.2 Présentation de l'échéancier fournisseur

Lors de l'édition de l'échéancier fournisseur, les échéances escomptables sont repérées par un symbole « *E* » figurant à droite du montant inscrit dans la colonne *Bon à payer*.

De plus, s'il existe au moins une échéance escomptable pour un fournisseur donné, le total de l'échéance figurant plus bas, toujours dans la colonne *Bon à payer*, est un total *Escompte déduit*, alors que le total figurant dans la colonne *Montant échéance* est un total « brut ». Dans la colonne *Référence et libellé* figure à droite le montant de l'escompte pratiqué ainsi que le libellé associé au code escompte qui s'applique (celui porté dans la fiche du fournisseur).

## 12.3 Prise en compte de l'escompte lors de la comptabilisation

Lors du traitement de comptabilisation et édition des règlements fournisseurs, il n'y a rien de particulier à préciser pour ce qui est de l'escompte. Le système appliquera l'escompte pour chaque échéance escomptable.

Il est tout à fait possible de régler sur un même titre de paiement des factures escomptables et des factures non escomptables. Le système saura n'appliquer l'escompte que là où vous l'avez demandé.

Le schéma de comptabilisation de l'escompte est quasiment identique à celui pratiqué lors d'un escompte en règlement manuel. Reportez vous au paragraphe précédent pour plus de précisions. Ce schéma peut se compliquer quelque peu dans le cas (assez rare) d'un règlement multi-collectif avec escompte (un collectif distinct pour les fournisseurs d'immobilisations par exemple, un même fournisseur pouvant être à la fois fournisseur d'immobilisations et fournisseur de biens et services). Si on a pour ce fournisseur à la même échéance une facture comptabilisée dans le collectif Immobilisations et une facture comptabilisée dans le collectif Biens et services, ces deux factures étant escomptables, la comptabilisation de l'escompte TTC sera éclatée dans chacun des deux collectifs, de telle sorte que chacun des deux comptes fournisseurs puisse être lettré avec la part d'escompte correspondante.

## 12.4 Présentation des bordereaux de paiement

Toutes les procédures d'édition des bordereaux de paiement ont été revues en version 8 pour faire apparaître l'escompte sur ces bordereaux.

**ATTENTION :** si vous aviez réalisé (ou fait réaliser par un prestataire de services) une adaptation en spécifique de ces procédures d'édition, qu'il s'agisse de lettres-chèques, lettres-BO ou lettres-virements, il faudra impérativement revoir en profondeur ces procédures pour la version 8. La prise en compte de l'escompte sur ces bordereaux est une opération relativement complexe !

Compte-tenu du fait que l'on peut avoir sur un même bordereau de paiement certaines factures escomptables et d'autres non escomptables, la présentation retenue est la suivante :

- ⇒ En regard de chaque facture escomptable figure un symbole « *E* » à gauche du montant de la facture, le montant étant ici le montant brut de la facture ;
- ⇒ Sur chaque bordereau de paiement présentant au moins une facture escomptable, on présente 3 lignes pour le total du bordereau : une ligne *Total brut*, une ligne *Escompte* (avec le taux d'escompte pratiqué et le montant de l'escompte TTC, et enfin une troisième ligne pour le montant *Total net* du règlement.

## 12.5 Impact dans la gestion des effets à payer

Même si cela peut paraître inhabituel, rien n'interdit de pratiquer un escompte sur un règlement par effet à payer (lettre-BO). Partant de là, l'effet est passé dans le portefeuille des effets à payer pour son montant net escompte déduit.

Si on demande par la suite la suppression d'un tel effet dans la procédure de gestion des effets à payer, le système va « extourner » l'escompte correspondant à l'effet annulé. Le schéma de comptabilisation de cette annulation d'effet est alors le suivant :

Effets à payer 403	Montant net du règlement au débit
Fournisseur 401	Crédit détaillé par facture (ou débit si avoir)
Escompte HT 765	Montant escompte HT au débit
TVA / Escompte 44566	Montant TVA/escompte au débit, si différent de zéro

## Virements internationaux

### 13 Présentation

**400 Win C/S**

En version 8, la chaîne de règlement automatique des fournisseurs a été enrichie pour permettre l'émission de virements internationaux. Ces virements peuvent être établis en euros (devise de référence), mais aussi dans une autre devise (USD, GBP, CHF...).

Le support de ces virements internationaux intègre :

- La possibilité d'enregistrer les coordonnées bancaires internationales pour vos fournisseurs et clients ;
- L'impression d'un bordereau de paiement (lettre-virement) spécifique pour ce mode de paiement ;
- L'impression d'un document supplémentaire, l'ordre de virement, destiné à votre banque ;
- La comptabilisation du virement international, y compris les éventuelles différences de change en cas de règlement dans une devise autre que la devise de référence ;
- La préparation d'un ordre de virement pouvant ensuite être télé-transmis par le logiciel M2ITBAC, mais uniquement en environnement iSeries.

La mise en oeuvre de ces virements internationaux nécessite bien entendu que le module Devise soit activé. Il vous faut ensuite définir au moins un mode de paiement comme étant de type *Virement international*. Cela doit être indiqué dans les paramètres modes de paiement, au niveau du type de paiement fournisseur ; en version 8, une nouvelle valeur est disponible en sus des types *Effet à payer*, *Chèque*, *Virement* : *Virement international*.

### 14 Coordonnées bancaires internationales

**400 Win C/S**

Pour saisir les coordonnées bancaires internationales pour un fournisseur ou un client, allez dans la procédure de saisie d'une fiche fournisseur ou client, puis utilisez la touche de fonction *F8=Gérer RIB international* en page 2 si vous êtes en environnement iSeries, ou cliquez sur l'onglet *International* en environnement Windows.

La fenêtre de saisie ainsi obtenue se compose de :

- ⇒ La raison sociale de la banque,
- ⇒ L'adresse de la banque (3 lignes)
- ⇒ Le code pays de la banque
- ⇒ Le code devise du compte ouvert dans cette banque
- ⇒ Un code « identification nationale » (facultatif)
- ⇒ Le N° de compte bancaire. Celui-ci est composé de 34 caractères maximum. Les 2 premiers caractères correspondent généralement au code pays, suivi de 2 espaces.
- ⇒ Le code identifiant bancaire (code BIC) de la banque

- ⇒ Le code imputation des frais, pouvant prendre 3 valeurs : 13=*Frais bénéficiaires*, 14=*Frais partagés*, 15=*Frais émetteur*.

Dès lors que l'on souhaite introduire des coordonnées bancaires internationales pour un tiers, le système s'assure au préalable que la fiche du tiers comporte les renseignements suivants :

- ⇒ Une adresse correctement renseignée, comportant au minimum la raison sociale, une des 3 lignes de l'adresse renseignée, la ville, et le code pays.
- ⇒ Un code devise renseigné.

Ces coordonnées bancaires internationales seront exploitées dès lors que vous émettez un règlement de type *Virement international* pour ce tiers. En revanche, en cas de paiement par virement classique (virement « national »), c'est le RIB inscrit dans la fiche du tiers qui est utilisé.

Enfin, si vous indiquez dans la fiche du tiers un mode de paiement de type *Virement international*, le système s'assure que vous avez complété les coordonnées bancaires internationales de ce tiers.

Remarque : il est possible de combiner les notions de *Virement international* et de *Fournisseur à payer*. Ainsi, si pour un fournisseur donné, vous renseignez à la fois un mode de paiement de type *Virement international* et un *N° de fournisseur à payer*, ce sont les coordonnées internationales du fournisseur à payer indiqué qui doivent être renseignées.

## 15 Comptabilisation et édition des virements internationaux

**400 Win C/S**

L'étape de comptabilisation et édition des règlements automatique fournisseurs est décomposée en 2 phases dans le cas d'un paiement de type *Virement international*, décrites ci-après.

### 15.1 Pré-comptabilisation et édition des virements internationaux

Lors du lancement de l'option de comptabilisation et édition, il n'y a en fait que l'édition du bordereau de paiement et d'un ordre de virement qui s'effectue. Il n'y a pas à ce stade de comptabilisation du règlement ; seul un lettrage partiel dans le compte réglé est effectué, si cela est possible, compte tenu des mêmes règles de rapprochement entre échéances réglées et écritures comptables à lettrier que pour n'importe quel autre règlement automatique. La comptabilisation est différée pour prévoir le cas d'un règlement en devises, pour lequel on ne connaît pas encore à ce stade le cours auquel le règlement doit être comptabilisé.

Pour chaque paiement de type *Virement international*, on obtient donc à ce stade un bordereau de paiement pouvant être adressé au fournisseur, et un ordre de virement pouvant être adressé à la banque. Sur ces deux documents, on retrouve l'ensemble des coordonnées bancaires ayant été précisées pour le tiers, et notamment le N° de compte bancaire international destinataire du virement.

Lors de cette première phase, le système met à jour un fichier des virements internationaux émis (fichier *CPTSVX*), très similaire au fichier des virements « nationaux » (fichier *CPTSVI*), à l'exception notable des coordonnées bancaires et du fait que les montants sont en devises. Dans le fichier des échéances fournisseurs (fichier *CPTRGF*), les échéances réglées ainsi sont repérées par un code spécifique 17.

Remarque complémentaire : lors du lancement de l'étape de comptabilisation et édition des règlements automatiques, un message d'avertissement est normalement émis pour signaler, dans le cas de règlements en devises, qu'il n'y aura pas de comptabilisation. Ce message n'apparaît bien entendu plus si le mode de paiement est de type *Virement international*. En revanche, il perdure pour les autres modes de paiement.

### 15.2 Comptabilisation des virements internationaux

Une nouvelle option propre aux virements internationaux permet de déclencher par la suite la comptabilisation effective d'un ordre de virement international. Cette option est accessible par le menu *auXiliaire/règlements Fournisseurs/gestion des virements Internationaux* en environnement iSeries, par l'option *Traitement/Règlement automatique Fournisseurs/Gestion des virements internationaux* en environnement Windows.

Lorsqu'on lance cette procédure, le système présente tous les « lots de virements internationaux » ayant été préalablement constitués par l'étape précédente. Chaque lot correspond à un ensemble de règlements émis pour une même devise, une même banque et un même mode de paiement.

La phase de comptabilisation est lancée de façon globale pour un lot de virements, par l'option *1=Choisir* en environnement iSeries, par le bouton *Traiter* en environnement Windows. Il faut alors préciser, dans le cas d'un règlement émis dans une devise autre que la devise de référence, le cours auquel le règlement doit être comptabilisé. Le système passe alors les écritures de règlement aux comptes fournisseurs et banque, en devise et au cours indiqué. Il tente de lettrier chaque compte réglé, s'il trouve un lettrage partiel ayant comme N° de pièce le N° du bordereau de paiement et ayant le même montant devise que le règlement comptabilisé. S'il y a un lettrage, la gestion de la différence de change est automatique gérée de par ce lettrage. Une fois la comptabilisation effectuée, les règlements sont marqués dans le fichier des virements internationaux (fichier *CPTSVX*) et ne peuvent ainsi être comptabilisés une seconde fois, les échéances correspondantes (dans le fichier *CPTRGF*) sont marquées avec un code 18.

On peut également grâce à cette procédure consulter le détail d'un lot de virements, ou encore imprimer une liste papier pour un lot de virements.

Enfin, on peut épurer ces lots de virements, soit un à un par l'option *4=Supprimer* (ou le bouton *Supprimer* en environnement Windows), soit de façon groupée par la touche de fonction *F23=Epuré* (ou le bouton *Epuré*).

## 16 Interface avec le progiciel M2ITBAC

**400**

Une interface avancée prenant en compte les virements internationaux a été développée entre LDCompta Version 8 et M2ITBAC Version 6.

Pour mettre en œuvre cette interface, il vous faut bien entendu disposer de ces deux logiciels dans une version au moins égale à celle indiquée ci-dessus, et avoir acquis le module optionnel *Virement internationaux* du progiciel M2ITBAC.

L'interface entre ces deux progiciels se fait à deux niveaux :

- ⇒ D'une part lors de la saisie des coordonnées bancaires internationales d'un tiers. La fiche du tiers est automatiquement créée (ou modifiée) dans le progiciel M2ITBAC chaque fois que l'on passe par l'écran de saisie des coordonnées bancaires internationales en environnement iSeries. Cette mise à jour dans M2ITBAC est totalement transparente pour l'utilisateur qui saisit la fiche dans LDCompta, sauf en cas d'anomalie détectée par le logiciel M2ITBAC. Dans ce cas, une fenêtre du logiciel M2ITBAC s'affiche pour signaler l'anomalie à corriger. Les tiers ainsi créés dans M2ITBAC ne sont pas modifiables depuis le logiciel M2ITBAC, pour éviter une désynchronisation du fichier des tiers entre les deux logiciels. La mise à jour de ces fiches devra toujours se faire depuis LDCompta.
- ⇒ Enfin, dans la phase de pré-comptabilisation et édition d'un ordre de virement international par LDCompta, il y a automatiquement constitution d'un ordre de virement dans M2ITBAC. Vous en êtes informés par un message du type :  
*L'ordre de virement N°&1 a été préparé dans M2ITBAC sous le N°&2.  
 L'ordre de virement international &1 a été transféré dans le logiciel M2ITBAC. Celui-ci l'a enregistré sous le N° &2. Lancez le logiciel M2ITBAC pour vérifier, compléter éventuellement, puis télétransmettre cet ordre à la banque.*  
 avec &1 et &2 figurant respectivement les N° d'ordre de virement pour LDCompta et M2ITBAC.

Comme il est dit dans ce message, il n'y a pas télé-transmission immédiate de l'ordre de virement. Il ne s'agit que d'une préparation de l'ordre de virement. Il vous faut ensuite aller vérifier, compléter éventuellement, et télé-transmettre cet ordre depuis le logiciel M2ITBAC. Pour cela, lancez l'option *paiement Internationaux* du logiciel M2ITBAC, puis indiquez le code banque et le N° d'ordre de virement dans M2ITBAC (celui figurant dans le message, référencé &2 ci-dessus). Si vous n'avez pas noté ce N°, vous pouvez utiliser la touche *F4=Liste* pour obtenir la liste de tous les ordres de virements en attente de télétransmission pour cette banque. Le détail de l'ordre de virement est alors affiché. Vous pouvez intervenir sur la quasi-totalité des informations constitutives de cet ordre, mais aussi ajouter certaines informations qui ne sont pas connues dans LDCompta, telles que :

- Une référence plus précise que celle portée en automatique, soit au niveau de l'en-tête de l'ordre de virement (*F15=Modification En-tête*), soit au niveau de chaque virement ;



- Le code motif économique du virement, si celui porté en automatique ne convient pas (valeur par défaut fixée dans le logiciel M2ITBAC) ;
- Spécifier une banque intermédiaire le cas échéant ;
- Spécifier un achat de devises, en complétant alors toutes les références au contrat de change.

Une fois ces données complétées (ou simplement vérifiées), il suffit d'utiliser la touche de fonction *F19=Connexion* pour télé-transmettre cet ordre de virement à la banque.

### Compléments d'information

Il faut noter que la mise en œuvre de cette interface *Virement internationaux* est automatique dès lors que toutes les conditions précisées ci-dessus sont remplies (versions des logiciels et module *Virement internationaux* actif dans M2ITBAC). Il n'y a rien de particulier à faire pour déclencher cette interface, si ce n'est avoir correctement « initialisé » le module *Virement internationaux* dans M2ITBAC (saisie du *masque International* pour chaque banque émettrice des virements notamment).

Notez aussi que pour éviter toute désynchronisation entre les fichiers tiers de LDCompta et M2ITBAC, il faudra s'abstenir de toute mise à jour des fiches tiers en environnement client/serveur. La saisie des coordonnées bancaires internationales des fournisseurs ne devra se faire qu'en environnement iSeries.

## Autres nouveautés fonctionnelles majeures

### 17 Commentaires sur écritures

**400 Win C/S**

Vous avez désormais la possibilité de saisir un commentaire complémentaire pour chaque écriture comptable. Un commentaire peut être constitué de 1 à 5 lignes de 25 caractères chacune.

#### 17.1 Support dans les procédures de consultation

Le commentaire associé à une écriture est visible dans toutes les procédures de consultation :

- consultation d'un compte,
- consultation par N° de pièce,
- consultation par référence document,
- consultation d'un journal,
- consultation par montant.

Dans toutes ces consultations, la présence d'un commentaire associé à une écriture peut être mise en évidence : le libellé de l'écriture apparaît alors en jaune en environnement iSeries, en vert sur un fond jaune pâle en environnement Windows. Cette mise en évidence est systématique dans les procédures de consultation par pièce, par référence et par montant. Dans les procédures de consultation d'un compte ou d'un journal, cette mise en évidence est conditionnée par un paramètre programme *Mettre en évidence le libellé si présence d'un commentaire*, pouvant prendre 3 valeurs : *Jamais*, *Comptes de tiers uniquement*, *Tous les comptes*.

Rappel sur les paramètres programmes : lorsqu'une procédure de saisie, consultation ou édition possède ce que l'on appelle des « paramètres programmes » permettant d'ajuster son comportement, la modification de ces paramètres programmes est accessible :

- ⇒ En environnement iSeries, par la touche de fonction (volontairement masquée) *F13* sur le premier écran de la procédure obtenu lors de l'appel depuis le menu, à la condition que vous disposiez des droits spéciaux *\*ALLOBJ* ;
- ⇒ En environnement Windows, par la combinaison de touches *Alt F1* dans la première fenêtre de la procédure obtenue lors de l'appel depuis le menu.

#### Environnement iSeries

Pour visualiser le commentaire proprement dit, utilisez la touche *F20=Détail* après avoir placé le curseur sur le libellé de l'écriture (au delà de la référence document, si la référence document s'inscrit en partie gauche du libellé de l'écriture).

Si un commentaire est déjà présent, le système affiche alors deux fenêtres superposées, la première pour la référence document et le libellé complet de l'écriture, la seconde pour le commentaire. Utilisez si nécessaire la touche *F10=Modifier* présente dans la fenêtre *Commentaire* pour modifier celui-ci. Pour supprimer un commentaire, il suffit d'effacer les 5 lignes du commentaire sur l'écran de modification.

Si aucun commentaire n'avait été saisi précédemment pour l'écriture pointée, seule la première des deux fenêtres décrites ci-dessus s'ouvre. Utilisez au besoin la touche *F10=Ajouter commentaire* disponible dans cette fenêtre.

Remarques :

- 1) en consultation par pièce ou par référence, le libellé n'étant pas affiché sur la première ligne du sous-fichier, ce sont les colonnes *Pièce*, *Date pièce*, *Date écriture* (ou *Référence* et *Date écriture* si consultation par référence), qui sont mises en évidence s'il y a un commentaire associé, et sur lesquelles on peut faire *F20* pour gérer le commentaire.
- 2) le support de la touche de fonction *F20=Détail* a été ajouté dans la consultation par montant, pour pouvoir gérer ces commentaires. Le support de cette touche *F20=Détail* offre également la possibilité de basculer vers les autres procédures de consultation : compte, référence, journal, ventilation analytique, selon la position du curseur au moment où l'on frappe sur la touche *F20*.

**Environnement Windows et Client/serveur**

Pour visualiser le commentaire proprement dit, faites un double-clic sur le libellé de l'écriture concernée. Le commentaire apparaît alors dans une petite fenêtre qui se place juste sous le libellé de l'écriture. Utilisez ensuite le bouton *Saisir* ou *Modifier* si vous souhaitez ajouter, modifier ou supprimer ce commentaire.

**17.2 Support dans les procédures de saisie**

La saisie d'un commentaire est supportée dans les procédures suivantes :

- Saisie des écritures par pièce, au niveau de chaque ligne de la pièce. En environnement iSeries, utilisez la touche de fonction *F10* pour ajouter un commentaire à la ligne en cours de saisie. En environnement Windows ou Client/serveur, cliquez sur le bouton *Commentaire*.
- Saisie des règlements fournisseurs. Ici, il est possible de saisir un commentaire sur le règlement lui-même : utilisez la touche *F10* sur l'écran final de la saisie du règlement en environnement iSeries, ou le bouton *Commentaire* en environnement Windows. Ce commentaire sera associé à la ligne comptabilisée au compte de tiers réglé (mais pas à l'écriture de contre-partie passée au compte de banque ou effet à recevoir). Il est possible également d'ajouter un commentaire sur toute écriture apparaissant sur l'écran de pointage des écritures à régler : utilisez pour cela la touche de fonction *F20=Détail* en plaçant le curseur sur le libellé de l'écriture à compléter par un commentaire, puis *F10=Commentaire* (environnement iSeries), ou double-clic sur le libellé de l'écriture, puis bouton *Saisir* ou *Modifier* (environnement Windows).
- Saisie des règlements clients. Là, il est possible de saisir un commentaire sur le règlement lui-même (*F10* sur le 2<sup>ème</sup> écran de la saisie du règlement en environnement iSeries, ou bouton *Commentaire* en environnement Windows). Ce commentaire sera associé à la ligne comptabilisée au compte de tiers réglé (mais pas à l'écriture de contre-partie passée au compte de banque ou effet à payer). En cas de règlement éclaté sur plusieurs comptes, on peut également saisir un commentaire pour chaque ligne de l'éclatement.
- Modification d'écriture par pièce. Il est possible ici d'ajouter, modifier ou supprimer un commentaire au niveau de chaque ligne de la pièce. De plus, lors du rappel d'une ligne

de la pièce en modification, la présence d'un commentaire associé à cette ligne est mise en évidence : soit par la mention **+Commentaire** apparaissant à droite du libellé de l'écriture (environnement iSeries), soit par la couleur jaune du libellé du bouton *Commentaire* (environnement Windows).

### 17.3 Autres procédures

La procédure d'interface standard en entrée de LDCompta permet d'intégrer des commentaires associée à chaque écriture reçue. Reportez vous au paragraphe 20.4 ainsi qu'à la documentation détaillée de l'interface pour les détails de mise en œuvre.

En environnement Windows ou Client/Serveur uniquement, la saisie d'un commentaire est supportée sur tous les écrans de lettrage d'un compte. Utilisez pour ce faire le double-clic sur le libellé de l'écriture que vous voulez compléter par un commentaire. Comme en consultation d'un compte, la présence d'un commentaire associé à une écriture peut être mise en évidence : le libellé de l'écriture apparaît alors en vert sur un fond jaune pâle (même paramètre programme que celui utilisé en consultation d'un compte).

En environnement Windows ou Client/Serveur toujours, le support des commentaires est offert dans les procédures de consultation d'un compte de banque et de rapprochement bancaire, mais uniquement si le paramètre programme *Mettre en évidence le libellé si présence d'un commentaire*, de la procédure de consultation d'un compte est à la valeur *Tous les comptes*. La mise en évidence de ces commentaires est en effet assez coûteuse sur le plan des performances (elle nécessite un accès base de donnée supplémentaire pour chaque écriture comptable), et tout particulièrement pour les comptes de banque qui sont en général assez volumineux.

Remarquez enfin que ces commentaires ne sont imprimés nulle part dans l'état actuel de la version 8. Il est possible que par la suite ceux-ci soient restitués, de façon facultative, sur certaines éditions : liste des relances, lettres de relance, relevés, grands-livres...

## 18 Période de validité d'un compte général

**400 Win C/S**

Dans le plan comptable, on peut désormais indiquer une période de validité pour un compte général. Cela permet de bloquer toute utilisation d'un compte en dehors de la période choisie.

Cette nouvelle fonctionnalité permettra de faire évoluer plus facilement un plan comptable. En effet, en cours d'exercice, on ne peut supprimer un compte s'il contient des écritures. Et tant qu'un compte n'était pas supprimé, il restait « mouvementable ». Désormais, en inscrivant une date de fin d'utilisation d'un compte, on pourra interdire tout mouvement sur ce compte au delà de cette date. Après clôture annuelle, et si le compte était soldé à la date de la clôture annuelle effectuée, il ne devrait plus rester aucune écriture dans le compte, et on pourra donc le supprimer.

### Complément d'information

Ce contrôle de la période de validité ne s'applique que dans les procédures de saisie où l'on choisit explicitement le compte : saisie par pièce, folio (mais au moment de la saisie, pas de la validation), modification de pièce, règlement client, acceptation de traite (pour lettrage uniquement), règlement manuel fournisseur, OD analytique, créances douteuses, OD différences de change, extourne de pièce.

Ce contrôle s'applique aussi sur les comptes utilisés pour comptabiliser les OD de différence de règlement ou de lettrage.

En revanche, lorsqu'il y a comptabilisation implicite dans un compte « caché », on n'effectue pas ce contrôle :

- comptes de banque, comptes de portefeuille, comptes transitoires dans les différentes saisies de règlements clients et fournisseurs
- différences d'arrondis sur pièce ou lettrage, ou différences de change comptabilisées en automatique
- Abonnements
- Provisions pour pertes de change,

De même, lors de la clôture annuelle, si on ne veut pas retrouver une écriture de report au 1<sup>er</sup> jour du nouvel exercice sur un compte que l'on a bloqué à la fin de l'exercice, il faudra au préalable avoir soldé le compte (éventuellement dans chaque devise s'il existe des soldes dans plusieurs devises).

## 19 Gestion des vues et des filtres en consultation

 **Win C/S**

### 19.1 Introduction au concept de « vue »

Gérer les vues consiste à enregistrer les éléments de personnalisation de la présentation d'une table utilisée pour présenter en affichage les écritures comptables.

Une vue permet d'enregistrer les éléments suivants :

- ordre des colonnes de la table,
- colonnes fixées à gauche ou pas (fonctionnalité apparentée à ce qui se nomme *Figer les volets* dans Excel),
- largeur des colonnes,
- ordre de tri des lignes.

Le support de ces vues est offert dans toutes les procédures de consultation d'écritures (compte, pièce, référence, journal, montant, banque, section analytique, affaire), ainsi que sur tous les écrans de lettrage d'un compte.

Pour chacune de ces procédures, il est possible de mémoriser autant de vues que vous le souhaitez. Les vues sont enregistrées à deux niveaux :

- ⇒ *Vues publiques* d'une part, qui seront utilisables (et donc modifiables) par tous les utilisateurs
- ⇒ *Vues privées*, qui ne sont utilisables que par celui qui les a créées.

Ces vues sont toutes enregistrées dans un sous-répertoire nommé *Vues*, créé automatique dans le répertoire des données que vous utilisez (en général, `\Ldsystem\Fichiers\Compta`).

A ces vues publiques et privées s'ajoute, pour chaque procédure offrant le support des vues, la vue *standard*. La vue standard est la vue d'origine, celle qui est fournie de base par le progiciel. La présence de cette vue standard vous permet de revenir, lorsque vous le souhaitez, à la présentation standard après avoir affiché une vue publique ou privée. La vue standard ne peut en aucun cas être modifiée, remplacée ou supprimée.

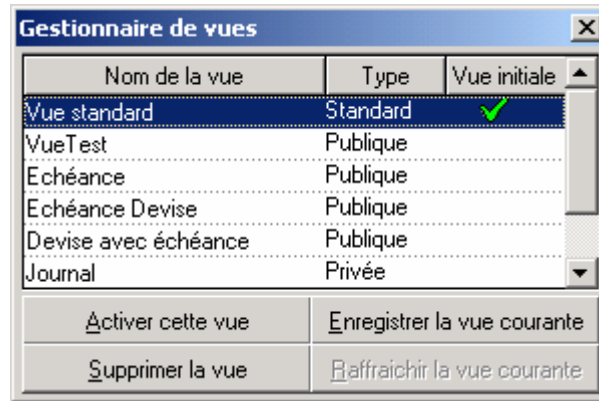
### 19.2 Mise en œuvre des vues

Le support des vues est commandé par un nouveau bouton *Gérer les vues* :

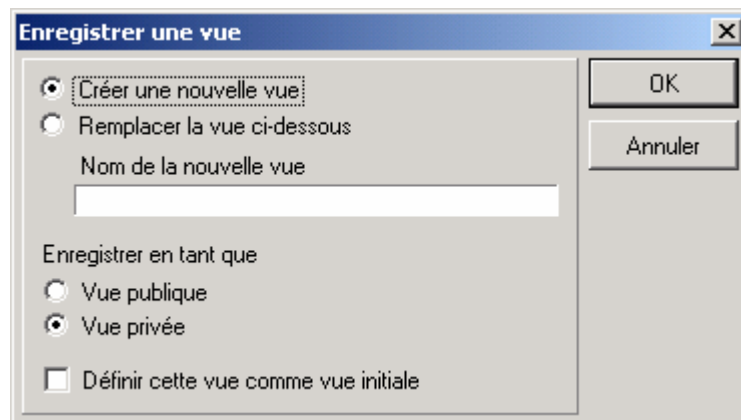


Ce bouton apparaît en haut à droite de toutes les procédures de consultation, et en bas à gauche sur les écrans de lettrage.

Pour définir une nouvelle vue, la première chose consiste à personnaliser la présentation de la table d'affichage. Pour cela, à l'aide de la souris, disposez les colonnes dans l'ordre souhaité, ajustez la largeur de ces colonnes, modifiez éventuellement l'ordre de tri en cliquant sur l'entête de la colonne qui doit être utilisée pour le tri (cliquez 2 fois pour obtenir un tri dans l'ordre descendant). Le mode opératoire pour déplacer ou modifier les largeurs de colonnes est très proche de celui utilisé dans Excel par exemple. Une fois la présentation souhaitée obtenue, cliquez sur le bouton *Gérer les vues*. La fenêtre *Gestionnaire de vues* s'affiche alors :



Cliquez sur le bouton *Enregistrer la vue courante*. La fenêtre ci-dessous s'affiche :



Saisissez le nom de la vue (celui qui apparaîtra ensuite dans le gestionnaire de vues), choisissez le type *Vue publique* ou *Vue privée*, puis validez par le bouton *OK*.

Par la suite, lorsque vous souhaitez revenir à ce mode d'affichage, il vous suffira de cliquer sur le bouton *Gérer les vues*, puis de sélectionner la vue à afficher (double-clic sur la vue souhaitée dans le gestionnaire de vue, ou clic simple sur la vue suivi d'un clic sur le bouton *Activer cette vue*).

Le gestionnaire de vues permet également :

- ⇒ Le *rafraîchissement* de la vue courante. Cela consiste, lorsqu'une vue autre que la vue standard a été préalablement choisie et que des modifications de présentation ont été apportées (modification d'une largeur de colonne par exemple), à répercuter les modifications effectuées sur la vue courante. Les modifications de présentation sont ainsi enregistrées de façon permanente dans la vue.
- ⇒ La *modification d'une vue* existante. Pour cela, choisissez la présentation souhaitée, en partant éventuellement d'une vue pré-existante. Cliquez sur le bouton *Gérer les vues*. Dans le gestionnaire de vues, cliquez sur *Enregistrer la vue courante*. Dans la fenêtre *Enregistrer une vue*, choisissez l'option *Remplacer la vue* et sélectionner la vue à remplacer.

- ⇒ La *suppression d'une vue*. Si la vue supprimée est une vue publique, une double confirmation sera nécessaire.
- ⇒ De *définir la vue initiale*, c'est à dire la vue qui est affichée systématiquement à l'ouverture de la fenêtre de consultation ou de lettrage. Il suffit pour cela de cliquer dans la colonne *Vue initiale* du gestionnaire de vues, en regard de la vue souhaitée. La définition de la vue initiale est propre à chaque utilisateur. A défaut d'avoir choisi une vue initiale, c'est la vue standard qui est utilisée comme vue initiale.

### 19.3 Caractéristiques additionnelles des vues

En sus des éléments de présentation de la table proprement dit, une vue enregistre certaines caractéristiques additionnelles propres à chaque procédure de consultation. Cela permet de restituer un mode d'affichage plus exact lorsque vous sélectionnez une vue.

Il faut noter que ces caractéristiques sont enregistrées pour les vues publiques et les vues privées, mais pas pour la vue standard. Ainsi, lorsque vous choisissez une vue publique ou privée en tant que vue initiale, les valeurs des caractéristiques proposées à l'ouverture de la fenêtre de consultation ou de lettrage proviennent de la vue choisie comme vue initiale. Mais si la vue initiale est la vue standard, ce sont les règles de gestion habituelles qui s'appliquent comme auparavant ; les valeurs par défaut sont soit définies dans le progiciel lui même, soit dans des paramètres programmes (auxquels vous avez accès par la combinaison de touches *Alt F1* le cas échéant).

Vous trouvez ci-après le détail des caractéristiques additionnelles enregistrées par chaque procédure.

Consultation d'un compte :

Affichage des *écritures lettrées* : Toutes les écritures, Ecritures non lettrées, Ecritures lettrées

Mode d'affichage des *devises* : Euros, Devise ou Francs

Option *Solde des lettrages partiels uniquement*

Option *Pas de report des écritures antérieures*

Consultation par pièce :

Mode d'affichage des *devises* : Euros, Devise ou Francs

Consultation par référence :

Mode d'affichage des *devises* : Euros, Devise ou Francs

Consultation d'un journal :

Affichage des *écritures lettrées* : Toutes les écritures, Ecritures non lettrées, Ecritures lettrées

Mode d'affichage des *devises* : Euros, Devise ou Francs

Consultation par montant :

Aucune

Consultation d'une section analytique :

Mode d'affichage des *devises* : Euros, Devise ou Francs

Option *Report des écritures antérieures*

Consultation d'une affaire :

Mode d'affichage des *devises* : Euros, Devise ou Francs



Option *Report des écritures antérieures*

Ecrans de lettrage :

Aucune

## 19.4 Autres considérations relatives aux vues

Dans les procédures de consultation et de lettrage, lorsque la vue courante est autre que la vue standard, soit parce que vous avez choisi explicitement une vue dans le gestionnaire de vues, soit parce qu'une vue initiale autre que la vue standard a été définie, des informations sur cette vue vous sont présentées :

- ⇒ Le bouton *Gérer les vues* voit son logo modifié :  est remplacé par .
- ⇒ La bulle d'aide de ce bouton, affichée lorsque la souris survole ce bouton, vous donne le nom de la vue courante, ainsi que la colonne de tri utilisée par cette vue.
- ⇒ Ces informations sont également reprises dans la barre de message de la fenêtre.

Dans certaines procédures de consultation, ce système de vues interfère avec le mode d'affichage souhaité pour les devises. En effet, le fait de choisir un affichage en devise de référence, en seconde devise de restitution ou en devise « saisie » a pour effet de masquer ou déplacer certaines colonnes. En tout état de cause, c'est la dernière action effectuée qui fixe l'ordre des colonnes : sélection d'une vue ou sélection du mode d'affichage Devise.

## 19.5 Introduction au concept de « filtre »


Un filtre permet de sélectionner les enregistrements affichés dans une table en affichage. On peut ainsi, par exemple, demander à n'afficher, dans la procédure de consultation d'un compte, que les écritures comportant la mention *FACT* dans le libellé.

Le support de ces filtres est offert dans toutes les procédures de consultation d'écritures (compte, pièce, référence, journal, montant, banque, section analytique, affaire), ainsi que sur tous les écrans de lettrage d'un compte.

Il faut savoir que le filtre s'applique après avoir chargé la table complète en consultation, compte-tenu des critères d'interrogation classiques offerts par la procédure. Ainsi, les totaux affichés par la consultation ne tiennent en aucun compte du filtre appliqué.

Prenons un exemple, en consultation d'un compte. Vous demandez à afficher un compte client, du 01/01/2003 au 31/01/2003, écritures non lettrées uniquement. Vous appliquez ensuite un filtre pour ne sélectionner que les écritures ayant une date d'échéance égale au 28/02/2003. Une fois ce filtre appliqué, seules les écritures répondant à la fois aux critères de départ (date comptable comprise entre le 01/01/2003 et le 31/01/2003, non lettrées) et au filtre (date d'échéance égale au 28/02/2003) sont présentées dans la table. Mais le solde affiché pour le compte, de même que les totaux des onglets *Cumuls* ou *C.A.*, sont les mêmes que l'on applique ou pas le filtre.

## 19.6 Mise en œuvre des filtres

Le support des filtres est commandé par un nouveau bouton *Gérer les filtres* : 

Ce bouton apparaît toujours juxtaposé à droite du bouton *Gérer les vues* décrit précédemment.

Pour définir un filtre, cliquez sur ce bouton. La fenêtre de définition du filtre s'ouvre alors :



Comme vous le voyez, un filtre est composé de une à trois opérations de comparaison, chacune de ces relations étant définie par un champ, un opérateur relationnel et une valeur ou liste de valeurs. La liste de tous les champs possibles est affichée si l'on déroule la combo *Champ* ; il s'agit en fait de toutes les colonnes de la table sur laquelle on veut appliquer le filtre. De même, on peut obtenir la liste des opérateurs relationnels en déroulant la combo *Relation*, cette liste étant fonction du champ choisi (voir détail ci-après). Enfin, pour ce qui est des valeurs, le système affiche dans la combo la liste des 100 premières valeurs possibles pour le champ choisi. Mais cette liste n'est pas limitative : vous pouvez utiliser n'importe quelle autre valeur de comparaison, pourvu que celle-ci soit compatible avec le type du champ choisi (voir détail ci-après).

Si vous renseignez deux ou trois opérations, celles-ci sont implicitement combinées par un opérateur *ET* logique.

Les opérateurs relationnels possibles sont :

- ⇒ Les opérateurs de comparaison classiques : *Egal à*, *Inférieur à*, *Inférieur ou égal à*, *Supérieur à*, *Supérieur ou égal à*, *Différent de*. Pour tous ces opérateurs, renseignez la valeur de comparaison dans la dernière colonne. Pour les champs numériques, la valeur doit être saisie avec un point décimal si nécessaire. Pour les champs alphanumériques, aucune distinction n'est faite entre les caractères majuscules et minuscules (vous pouvez rechercher un code journal égal à *ve* ou *VE*, cela aura le même effet). Pour les champs de type Date, saisissez la date sous la forme *JJ/MM/AAAA*.
- ⇒ L'opérateur d'intervalle : *Compris entre*. Il vous faut alors indiquer 2 valeurs distinctes dans la combo *Valeur*, en les séparant par une virgule. Exemple pour une date : *01/03/2003,31/03/2003*
- ⇒ L'opérateur de liste : *Dans la liste*. Indiquez dans ce cas la liste des valeurs souhaitées dans la combo *Valeur*, en les séparant par une *virgule*. Exemple pour sélectionner les écritures de trois journaux de banque : *BN,BR,CA*

Pour les champs de type alphanumérique, deux opérateurs supplémentaires sont proposés :



- ⇒ *Commence par*
- ⇒ *Contient*

Une fois la ou les relations du filtre définies, cliquez sur le bouton *Activer le filtre*. Le système applique alors le filtre sur le contenu de la table et vous visualisez immédiatement le résultat.

Pour modifier le filtre qui est appliqué, cliquez à nouveau sur le bouton *Gérer les filtres*. Dans la fenêtre de définition du filtre, vous voyez alors le filtre qui est actuellement appliqué, et vous pouvez y apporter toutes les modifications souhaitées. Pour supprimer l'une des relations du filtre, choisissez la valeur *<Aucun>* dans la combo *Champ* sur la ligne concernée. Pour supprimer entièrement le filtre, cliquez simplement sur le bouton *Désactiver le filtre*.

## 19.7 Autres considérations relatives aux filtres

Dans les procédures de consultation et de lettrage, la présence d'un filtre est mise en évidence :

- ⇒ Le bouton *Gérer les filtres* voit son logo modifié :  est remplacé par .
- ⇒ La bulle d'aide de ce bouton, affichée lorsque la souris survole ce bouton, devient « *Filtre actif...* »
- ⇒ La mention *[Filtre en cours]* est ajoutée dans la barre de messages, avec le nombre d'enregistrements affichés par rapport au nombre d'enregistrements total avant application du filtre. Exemple : *[Filtre en cours] 20 écritures affichées sur un total de 158*

### Spécificité pour les écrans de lettrage

Sur les écrans de lettrage d'un compte, le support des filtres est là aussi offert. Cependant, les écritures ayant été pointées pour lettrage (coche verte) ne sont en aucun cas masquées lors de l'application d'un filtre. Cela vous permet de commencer un pointage, puis d'effectuer une sélection en appliquant un filtre pour chercher la contrepartie d'un lettrage par exemple. Une fois celle-ci trouvée et pointée, vous pouvez valider directement votre lettrage puisque la ou les écritures pointées avant application du filtre sont encore affichées à ce stade, et le lettrage est donc équilibré.

### Enregistrement d'un filtre

Il n'est pas prévu de pouvoir enregistrer un filtre de façon permanente. Dès que vous quittez la fenêtre de consultation ou de lettrage, le filtre est perdu.

## 20 Améliorations de la procédure d'interface standard en entrée

### 20.1 Principes

La procédure d'interface standard en entrée de LDCompta a subi de nombreux aménagements en version 8. De ce fait, il n'y a malheureusement pas de compatibilité « directe » avec les versions antérieures, que ce soit en environnement iSeries ou Windows.

**Toutes les interfaces qui avaient été développées entre des applications de gestion commerciale par des partenaires ou clients doivent être revues pour pouvoir fonctionner avec LDCompta Version 8.00.**

La documentation technique de la procédure d'interface standard en entrée de LDCompta a elle aussi été revue en Version 8. Pour connaître tous les détails techniques nécessaires à l'adaptation d'une procédure d'interface développée antérieurement, vous pouvez donc vous reporter aux documentations suivantes :

Environnement iSeries : **IntCptV8.doc**

Environnement Windows : **IntCptW8.doc**

Notez toutefois que les interfaces ci-dessous ont déjà fait l'objet d'une adaptation par LD SYSTEME. Il vous suffit donc de vérifier, si vous souhaitez mettre en œuvre l'une de celles-ci, que vous disposez de la mise à jour adéquate.

Interfaces adaptées par LD SYSTEME :

Environnement iSeries : LDPaye pour iSeries Version 4.00 Niveau 13 ou plus  
(pas de support de LDPaye Version 3.70)

Environnement Windows : LDPaye pour Windows Version 4.00 Niveau 26 ou plus  
(pas de support de LDPaye Version 1.80)

API Gestion 8 ou Gestion Expert

LDNégoce Version 3.70

Les procédures permettant l'import de données dans LDCompta pour iSeries en provenance de LDCompta pour Windows ont également été adaptées. On peut donc transférer des données dans le sens *LDCompta pour Windows Version 8* vers LDCompta pour iSeries Version 8.

Les principales améliorations fonctionnelles concernant la procédure d'interface standard sont décrites ci-après.

## 20.2 Nouvelle structure du fichier d'interface

**400 Win** 

Le dessin d'enregistrement du fichier utilisé en entrée par la procédure (des fichiers, en environnement iSeries) a été revu, pour tenir compte des modifications de longueur de certaines données :

- ➔ N° de compte général, qui passe de 6 à 8 caractères
- ➔ N° de pièce, qui passe de 7 à 10 caractères
- ➔ Nature de pièce, qui passe de 1 à 2 caractères

## 20.3 Nouvelles zones pour l'échéancier fournisseur

**400 Win** 

De nouvelles zones facultatives font leur apparition dans le fichier d'interface. Elles permettent de mieux renseigner l'échéancier fournisseur, dans le cas d'une interface pour des factures d'achats :

- ➔ Bon à payer
- ➔ Echéance escomptable
- ➔ Mode de paiement
- ➔ Banque de paiement

Pour ces quatre zones, le système prendra la valeur par défaut définie dans la fiche du tiers concerné, si la zone n'est pas renseignée dans le fichier d'interface. Vous pouvez donc ne pas renseigner ces dernières si vous ne possédez pas les éléments pour le faire dans l'application de gestion commerciale.

## 20.4 Support des commentaires sur écritures

**400 Win** 

Il est désormais possible d'intégrer des commentaires pour chaque écriture comptable provenant de l'interface.

Pour cela, il suffit de renseigner les 125 premiers caractères de la nouvelle zone TXTLHI disponible dans le fichier d'interface. Lors de la validation de l'écriture, ce commentaire sera découpé en 5 lignes de 25 caractères chacune.

Pour tout complément d'information relatif aux commentaires sur écritures, reportez vous au paragraphe 17.

## 20.5 Règlements clients - Lettrage sur N° de pièce OU Référence document

**400 Win** 

Lorsqu'on inscrivait des règlements clients dans le portefeuille de LDCompta via la procédure d'interface, il y avait pour chaque règlement une tentative de lettrage du compte client concerné. Cette tentative de lettrage était basée sur le N° de pièce du règlement. Cela supposait donc que le règlement porte le même N° de pièce que la ou les factures réglées.

On peut désormais, via un nouveau paramètre de l'interface, utiliser la référence document comme critère de rapprochement entre le règlement et les factures réglées. Dans ce cas, le système recherche, pour la référence document portée sur le règlement client dans le fichier d'interface, toutes les écritures se trouvant dans le compte client concerné, ayant cette même référence document, et non déjà lettrées. Si la somme des écritures ainsi trouvées correspond exactement au montant du règlement, il y a lettrage du règlement avec l'ensemble de ces écritures.

Ce nouveau procédé permet de gérer plus facilement le cas d'un règlement émis en gestion commerciale sur la base d'un relevé de factures. Il suffira dans ce cas de porter la référence du relevé à la fois sur le règlement et sur les factures du relevé pour que le lettrage se fasse normalement lors de l'entrée en comptabilité des factures et du règlement. Cela suppose bien entendu que le relevé de factures soit établi avant que les factures ne soient transférées dans LDCompta.

## 20.6 Règlement clients – Nouvelle zone Libellé

**400 Win** 

Une nouvelle zone « Libellé » *LIBERC* est désormais disponible dans le fichier d'interface pour les règlements clients. On peut ainsi donner le libellé exact souhaité pour l'écriture de comptabilisation du règlement client (comptabilisation implicite entre le compte client d'une part, et le compte de portefeuille d'autre part).

Cette nouvelle zone est toutefois facultative. Si celle-ci n'est pas renseignée, un libellé « automatique » sera constitué comme auparavant, avec les mêmes règles que celles appliquées en saisie de règlement client : Libellé mode de paiement + Nom du client, ou Libellé mode de paiement uniquement, ou encore Libellé court mode de paiement + Nom du client.

La présence de ce libellé sera très appréciée dans le cas des comptes « Clients divers », où le nom condensé du compte *Clients divers* n'est nullement significatif.

## 20.7 Règlements clients - Lettrages multiples

**400 Win** 

On peut désormais indiquer, pour chaque règlement client inscrit dans le fichier d'interface, une liste de documents à lettrer.

Auparavant, le lettrage effectué pour chaque règlement client était basé sur un seul N° de pièce, celui indiqué sur le règlement client. Cela était satisfaisant pour un règlement de type « Traite sur facture », où chaque règlement correspond à une et une seule facture. Mais dans le cas d'un règlement de type « traite sur relevé », il n'était pas possible de provoquer le lettrage suite à la comptabilisation du règlement.

Désormais, on peut indiquer une liste de documents à lettrer, cette liste pouvant référencer jusqu'à 51 documents différents. Notez que cette amélioration se combine avec celle décrite plus haut. Ainsi selon la valeur du paramètre *Critère de lettrage des écritures au compte client*, la liste de documents doit être constituée de *N° de pièce* ou de *Référence document*.

Cette liste de documents à letterer doit être portée dans la nouvelle zone *TXTLRC* du fichier d'interface des règlements clients. Pour plus d'informations, reportez vous à la documentation technique de l'interface.

## 20.8 Interface règlements clients – Nouveaux états

**400 Win C/S**

Aux valeurs *A=Traite émise à l'acceptation* et *1=Règlement en portefeuille*, s'ajoutent deux nouveaux états possibles pour un règlement passé dans l'interface :

### Etat 0=*Remis en banque*

Cet état permet de comptabiliser directement le règlement sur un journal de banque (ou plus précisément un journal de caisse), et non pas sur un journal de portefeuille. Le règlement fait dans ce cas l'objet du même suivi qu'un règlement saisi par la procédure classique de saisie des règlements clients. Le règlement est comptabilisé avec comme contrepartie soit le compte de banque, soit le compte transitoire associé au journal de banque concerné (s'il y a un compte transitoire pour le journal de banque concerné, et si l'option *Mouvementer compte transitoire* a été retenue pour le mode de paiement concerné). Le lettrage s'effectue dans les mêmes conditions qu'un règlement passé en l'état *1=En portefeuille*.

On retrouve ensuite ces règlements sur un bordereau de remise en banque, sauf si l'option *Imprimer sur bordereau de remise* a été rejetée pour le mode de paiement concerné.

Attention : pour cet état 0, on n'acceptera que des règlements positifs : pas de « remboursement client » !

### Etat 9=*Comptabilisé sans suivi*

Cet état doit être réservé à l'enregistrement des règlements pour lesquels on souhaite une comptabilisation et un lettrage, mais sans aucun suivi : pas de bordereau de remise en banque, pas de comptabilisation via le compte transitoire du journal de banque.

Le principal intérêt de cet état 9 est de permettre l'enregistrement de remboursements clients, c'est à dire de « règlements clients » au débit du compte client. Dans le cas d'une interface avec une facturation de type « comptoir », on peut ainsi enregistrer les remboursements clients effectués en espèces.

Cet état 9=*Comptabilisé sans suivi* devra principalement être utilisé dans le cas d'un journal de caisse, pour la manipulation d'espèces.

## 21 Désactivation du module Devise

**400 Win C/S**

Pour ceux d'entre vous qui n'avaient activé le module *Devise* que pour pouvoir franchir la période transitoire de mise en place de l'euro (1999-2002), il peut s'avérer utile de désactiver ce module *Devise* dans un souci de simplification. Cela peut se faire, mais seulement si vous êtes sûr(e) de vous trouver dans la situation suivante :

- Vous ne souhaitez plus voir nulle part de référence à la monnaie Franc, que ce soit en saisie, en consultation ou en édition (et notamment plus de consultation ou édition en seconde devise de restitution) ;
- Tous les mouvements comptables de l'exercice courant sont exprimés en euros ;
- Tous les mouvements comptables à venir seront toujours exprimés en euros ; aucune saisie d'écritures en devise ne sera jamais nécessaire.
- Tous les interfaces permettant d'intégrer des écritures dans LDCompta peuvent se faire en mode *Devise implicite*. Reportez vous à la documentation technique

de l'interface qui décrit ce qu'est ce mode *Devise implicite*. Consultez votre prestataire de services si vous avez un doute à ce sujet.

La désactivation du module Devise peut être lancée depuis la *fiche société* :

En environnement iSeries, ouvrez la *Fiche Société* (menu *Générale/Paramètres/Fiche société*), allez en page 4, puis appuyez sur *F11=Module devises*. Indiquez l'option *1=Choisir* en regard de la première invite *Module devise actif*. Sur l'écran présentant tous les paramètres *d'Activation du module de gestion des devises*, utilisez la touche de fonction *F23=Désactiver*.

En environnement Windows, ouvrez la *Fiche Société* (menu *Fichier/Fiche société*), allez sur l'onglet *Devises*, cliquez sur le bouton *Modifier* dans le premier cadre *Module Devise actif*. Dans la fenêtre présentant tous les *Paramètres devises - Activation du module*, cliquez sur le bouton *Désactiver*.

Cette option de désactivation ne peut être lancée que si un certain nombre de conditions sont remplies :

- ➔ La seconde devise de restitution doit avoir été désactivée auparavant
- ➔ Aucun mode de paiement de type *Virement international* ne doit être défini
- ➔ Aucune écriture avec un code devise autre que la devise de référence ne doit exister dans le fichier des écritures comptables *CPTHIS*, en dehors du journal des à nouveaux. S'il y a des écritures avec un code devise autre que la devise de référence sur le journal des à nouveaux, un message d'avertissement est émis, avec le nombre d'écritures concernées (mais ce message n'est pas bloquant).
- ➔ Les portefeuilles Effets à payer et Effets à recevoir ne contiennent aucun règlement en seconde devise de paiement

Une double confirmation est obligatoire pour que le traitement s'exécute. Un avertissement pour les interfaces est affiché, pour signaler que tous les interfaces devront se faire ensuite en mode « devise implicite ».

Les actions effectuées lors de cette désactivation sont les suivantes :

- ➔ Effacement des zones *Montant devise*, *cours* et *code devise* dans les fichiers *CPTHIS*, *CPTDAY*, *CPTLTP*, *CPTRGC*, *CPTRGF*, *CPTSCH*, *CPTSVI*, *CPTFOD*.
- ➔ Mise à jour de la zone *RGETDI* dans fichier *CPTPDI* pour les modes de paiement : *Règlement étranger=Non*.
- ➔ Mise à jour de la zone *SADVJO* dans fichier *CPTPJO* pour les journaux : *Saisie en devise possible=Non*.
- ➔ Démarquage *Module devise actif* dans zones de données *CODDEV*, effacement des zones de données *CPDEVI*, *CPDFCH*, *CPFRDV* contenant tous les paramètres d'activation du module Devise.
- ➔ Le fichier des devises *CPTDEV* reste inchangé.

## Autres nouveautés

### 22 Améliorations de la saisie des écritures par pièce

#### 22.1 Utilisation de cours devises historisés

400 Win C/S

La gestion des cours devises « historisés » est désormais offerte en environnement Windows, telle qu'elle était déjà disponible en environnement iSeries. Pour mémoire, on rappelle ci-dessous les principes de cette gestion.

Il est possible de suivre les variations de cours des devises au fil du temps, en enregistrant autant de cours que voulu, avec une date d'application pour chaque cours. Cette gestion d'un cours *historisé* n'est prise en charge que dans la procédure de saisie des écritures par pièce. Elle est conçue essentiellement pour saisir les factures d'achat avec un cours qui dépende de la date de la facture d'achat. Ainsi, pour les journaux pour lesquels on a demandé la gestion du cours historisé (voir ci-dessous), le système recherche le cours des devises dans le tableau historique du cours ; il prend le cours le plus récent ayant une date antérieure ou égale à la date comptable (ou date de pièce) de l'écriture saisie. S'il n'existe aucun cours ayant une date antérieure ou égale à la date en question, le système prend le premier cours disponible dans le tableau. Enfin, s'il n'existe aucun cours défini dans le tableau pour la devise concernée, il prend le cours principal (méthode classique).

Dans la procédure de saisie de la table des devises, pour accéder au tableau de l'historique du cours, utilisez le bouton *Gérer l'historique* en regard d'une devise out. On arrive sur un tableau permettant de saisir les différents cours, chaque cours étant caractérisé par une date d'application (à partir du). Il est également possible de définir un des cours affichés sur cet écran en tant que cours principal (celui qui est affiché sur l'écran de modification d'une devise). Pour cela, il vous suffit de cliquer dans la colonne *Principal*.

Utilisez ensuite, toujours dans cette procédure de saisie de la table des devises, le bouton *Définir le mode*, qui permet d'accéder à un tableau où l'on détermine, pour chaque journal pour lequel la saisie en devises est possible, si le cours utilisé en saisie des écritures par pièce doit être le cours principal de la devise (méthode classique), ou le cours historisé, basé soit sur la date comptable (date d'écriture), soit sur la date de pièce.

#### 22.2 Paramètres programme pour retour sur écran 1

400 Win G/S

Un paramètre programme a été ajouté dans la procédure de saisie des écritures par pièce. Il permet de définir la valeur par défaut de l'option *Modification de la date ou du journal pour chaque pièce*. Ainsi, on pourra faire en sorte que cette option soit toujours présélectionnée lorsque l'on lance cette procédure de saisie.

### 22.3 Affichage de la référence sur l'écran détail

400 Win C/S

Sur l'écran de saisie des lignes de la pièce, on affiche désormais en partie haute, sous le libellé du journal, la référence document ayant été saisie sur l'écran précédent.

### 22.4 Affichage des libellés analytiques

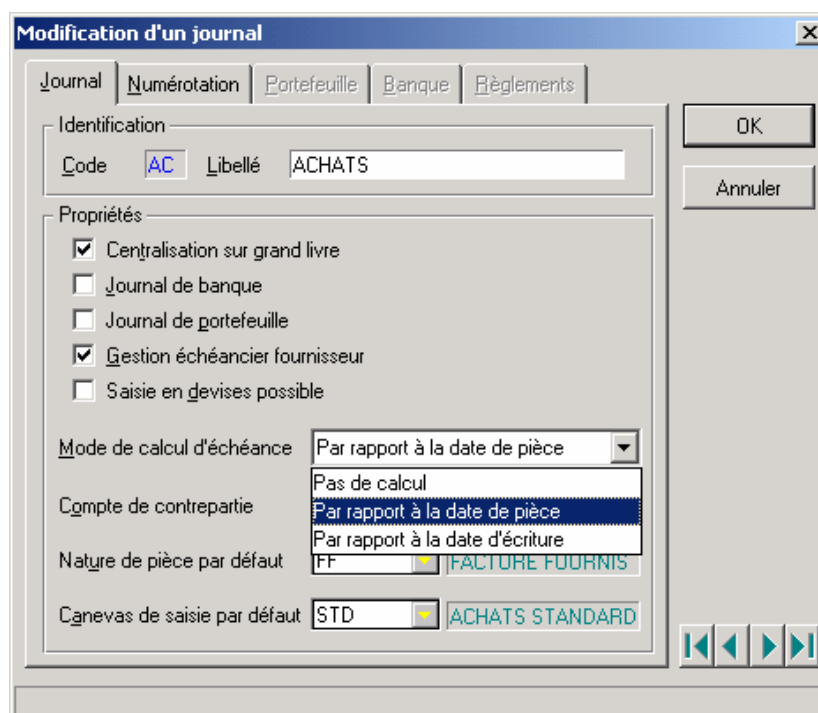
Win C/S

Pour ceux d'entre vous qui utilisent le module analytique, on fait apparaître désormais le libellé section et sous-section, ainsi que le libellé de l'affaire, juste au dessous du libellé compte, pour la ligne en cours de saisie (comme cela était déjà le cas sur l'écran de saisie d'une ventilation analytique détaillée).

### 22.5 Saisie par pièce et folio - Calcul échéance

400 Win C/S

Le mode de calcul de la date d'échéance, dans les procédures de saisie d'écritures par pièce ou folio, est désormais conditionné au niveau de chaque journal.



On dispose de 3 options : *Pas de calcul* automatique de l'échéance, calcul *Par rapport à la date de pièce* (correspond au mode de fonctionnement antérieur), ou calcul *Par rapport à la date d'écriture*. Le calcul de la date d'échéance se fait bien entendu en appliquant les conditions de paiement du tiers sur la date de base en question : date de pièce ou date d'écriture.

Ainsi, pour les journaux de banque notamment, on pourra choisir la valeur *Pas de calcul*, ce qui évite par exemple que le système ne calcule une fausse date d'échéance lors de l'enregistrement d'un règlement client ou fournisseur en saisie par pièce (avec le risque dans ce cas de fausser le suivi de la TVA sur les encaissements).



Ce mode de calcul de l'échéance impacte également les balances âgées (pour les écritures pour lesquelles l'échéance n'est pas déjà renseignée), et les états de trésorerie prévisionnelle. Dans ces états, on tient compte aussi désormais du mode de calcul de l'échéance indiqué au niveau du journal.

## 22.6 Contrôle de la date d'échéance

**400 Win C/S**

Dans la procédure de saisie des écritures par pièce, il y a désormais un contrôle de cohérence entre la date d'échéance et la date de la pièce. Si la date d'échéance indiquée est antérieure à la date de pièce, un message d'avertissement vous demande de confirmer la date d'échéance saisie. Ce contrôle est appliqué aux 3 endroits où l'on peut saisir la date d'échéance : au niveau pièce avant de saisir les lignes de la pièce, au niveau pièce lors de la saisie des lignes, et enfin au niveau ligne sur l'écran de mise à jour de l'échéancier fournisseur.

## 22.7 Saisie du Bon à payer

**400 Win C/S**

Dans le cas d'un journal d'achat paramétré avec l'option *Mise à jour de l'échéancier fournisseur*, on peut désormais saisir directement le bon à payer sur le dernier écran de saisie de la pièce :

**Saisie d'une pièce - Echéancier fournisseur**

Montant à régler: 635,60  
 Escompte: R2 Escompte 2% / Règlement

Fournisseur à payer: [dropdown]

Echéance	Montant	Bon à payer	Escompte	Mode	Banque	Libellé paiement
10/04/2003	635,60	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BO	BN	BILLET A ORDRE
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Total ventilé: 635,60  
 Reste à ventiler: 0,00

Date de l'échéance: [input]

Comme on le voit ci-dessus, on renseigne désormais pour chaque échéance placée dans l'échéancier la *date d'échéance* et le *montant* bien sûr, l'option *Bon à payer*, l'option *Echéance escomptable* (voir le chapitre *Gestion de l'escompte automatique fournisseurs*), le *mode de paiement* et la *banque de paiement* (facultatif). Ces 4 dernières valeurs sont initialisées en fonction de ce que vous avez porté dans la fiche du fournisseur.

## 22.8 Comptes de TVA à 4 chiffres pour canevas à compléter « à la volée »

**400 Win C/S**

Dans la saisie des paramètres codes TVA, on accepte désormais des comptes généraux incomplets (4 chiffres de gauche seulement par exemple), mais uniquement pour de la TVA déductible. Cela permet ensuite de construire des canevas de saisie avec calcul automatique de la TVA, même si seule la racine de compte de TVA est renseignée dans le canevas, de telle sorte que les 2 chiffres de droite puissent être complétés « à la volée » en saisie d'écritures par pièce, en fonction du mois dans lequel on veut récupérer la TVA.

## 23 Améliorations de la procédure de consultation d'un compte

### 23.1 Consultation d'un compte - Mode d'affichage du libellé écriture

**400 Win C/S**

Dans la procédure de consultation d'un compte, on peut désormais choisir de ne pas afficher systématiquement la *référence document* dans la colonne *Libellé*, comme cela était fait jusqu'ici.

Il faut pour cela ajuster la valeur d'un nouveau paramètre programme *Affichage du libellé – Mode initial pour la référence* :

Modification des valeurs par défaut		Page 1/2
Affichage du libellé :		
Mode initial pour la référence	. 1	1=Référence+Libellé, 2=Libellé seul
Date échéance en partie droite	. 2	0=Jamais, 1=Tiers uniquement 2=Pour tous les comptes

Dans la consultation elle-même, quel que soit le mode initial choisi, la nouvelle touche de fonction *F6=Libellé* permet de basculer d'un mode d'affichage à l'autre.

Remarque : cette amélioration n'a porté que sur l'environnement iSeries. En environnement Windows, l'ergonomie étant beaucoup plus riche, le problème ne se posait pas. De plus, avec la gestion des vues rendue possible en version 8.00, chacun peut désormais configurer l'affichage à sa guise dans cet environnement.

### 23.2 Affichage du niveau de relance d'une écriture

**400 Win C/S**

Lors de la consultation d'un compte client, le niveau de relance d'une écriture est affiché en lieu et place de la nature de pièce le cas échéant, comme c'était déjà le cas en environnement iSeries. Il apparaît en rouge sur fond jaune, comme ceci : **±1** ou **±2** ...

### 23.3 Appel direct depuis une autre application

**400 Win C/S**

Il était déjà possible, en environnement iSeries, d'appeler directement le programme de consultation d'un compte depuis une autre application.

Syntaxe de l'appel : `CALL CPVHIC ('RR' 'AAAAAAA')`

Avec `RR` = Code racine (facultatif)  
`AAAAAAA` = N° du tiers (facultatif)

Cependant, même si ce programme était appelé avec les deux paramètres renseignés, on arrivait sur le premier écran de la consultation, celui où l'on définit tous les paramètres de la consultation : N° de compte, période, Mode d'affichage devises, Ecritures lettrées ou non...

Grâce à un nouveau paramètre programme (accessible en page des paramètres de ce programme), on peut demander à arriver directement sur l'écran de consultation proprement dit, sans voir cet écran intermédiaire. Si tel est le cas, une fois sur l'écran de consultation des écritures du compte, la touche `F12=Annuler` permettra d'obtenir l'écran de choix des options d'affichage (mais le N° de compte ne sera pas modifiable), la touche `F3=Exit` ferme la consultation et retourne à la procédure appelante.

## 24 Améliorations relatives au lettrage

### 24.1 Lettrage d'un compte – Affichage totaux supplémentaires en bas d'écran

**400** Win C/S

Lors du lettrage d'un compte, de nouvelles informations sont présentées au bas de l'écran de pointage des écritures, en plus du total débit-crédit des écritures pointées :

- la différence entre le montant à lettrer et les écritures pointées, c'est à dire le montant restant à lettrer.
- le solde du compte.

La présentation en environnement iSeries est donc désormais très proche de celle de l'environnement Windows.

Ces modifications ont été faites dans la procédure de lettrage manuel d'un compte, ainsi que dans le lettrage effectué en saisie d'un règlement (ou saisie d'une traite à l'acceptation), en cas de lettrage en mode « devise de référence ».

De plus, dans la procédure de lettrage manuel, la modification a été faite également en cas de lettrage en mode « devises ».

### 24.2 Visualisation des litiges en lettrage d'un compte client

**Win C/S**

Sur tous les écrans de lettrage d'un compte client, les éventuels litiges (que l'on peut saisir dans la fenêtre de modification des relances) sont présentés comme en consultation de compte : on voit la mention *Ltg* en rouge sur fond jaune dans la colonne *Nature de pièce*. Par un double-clic effectué sur cette mention, on peut consulter le détail du litige.

### 24.3 Mode de présentation des lettrages partiels sur les éditions

**Win C/S**

On offre désormais le choix de la présentation des lettrages partiels pour le traitement des relances et des relevés de comptes :

- ⇒ Soit une présentation détaillée de toutes les écritures lettrées partiellement
- ⇒ Soit la présentation du solde de chaque lettrage partiel uniquement.

Ce choix est offert pour les traitements suivants :

- Edition de la liste des clients à relancer
- Edition des lettres de relance
- Edition des relevés de compte (mais pas des relevés clients, attention, ce n'est pas la même chose).

Antérieurement à la version 8, les lettrages partiels étaient toujours présentés « en solde uniquement » pour ce qui est des relances (liste des clients à relancer et lettres de relance), « en détail écriture par écriture » pour les relevés de compte.

## 25 Améliorations de la saisie des règlements clients

### 25.1 Nouveaux paramètres programmes

**400 Win C/S**

Deux paramètres programme ont été ajoutés dans la procédure de saisie des règlements clients.

Le premier permet de conserver la racine du compte de tiers en fin de transaction. Combiné avec le paramètre programme (qui existait déjà antérieurement) permettant de conserver le code journal et le mode de paiement en fin de transaction, dès la saisie du 2<sup>ème</sup> règlement, le curseur viendra se positionner dans la zone N° de tiers, suite au code racine qui sera déjà renseigné.

Le second paramètre ajouté permet de conserver la date comptable du règlement en fin de transaction. Si cette option n'est pas choisie, le système propose pour chaque règlement la date du jour en tant que date comptable.

```

Modification des valeurs par défaut

Réinitialiser à chaque transaction:
Code journal et paiement . . . . N O=Oui, N=Non
Racine du compte de tiers . . . . N O=Oui, N=Non
Date comptable du règlement . . N O=Oui, N=Non
  
```

### 25.2 Libellé écriture de règlement

**400 Win C/S**

Une nouvelle valeur est désormais possible pour le paramètre programme *Alimentation du libellé écriture dans le compte client*. On dispose donc désormais de 3 valeurs :

- 1=Libellé mode paiement + Nom du client
- 2=Libellé mode paiement uniquement
- 3=Libellé condensé du mode paiement + Nom du client

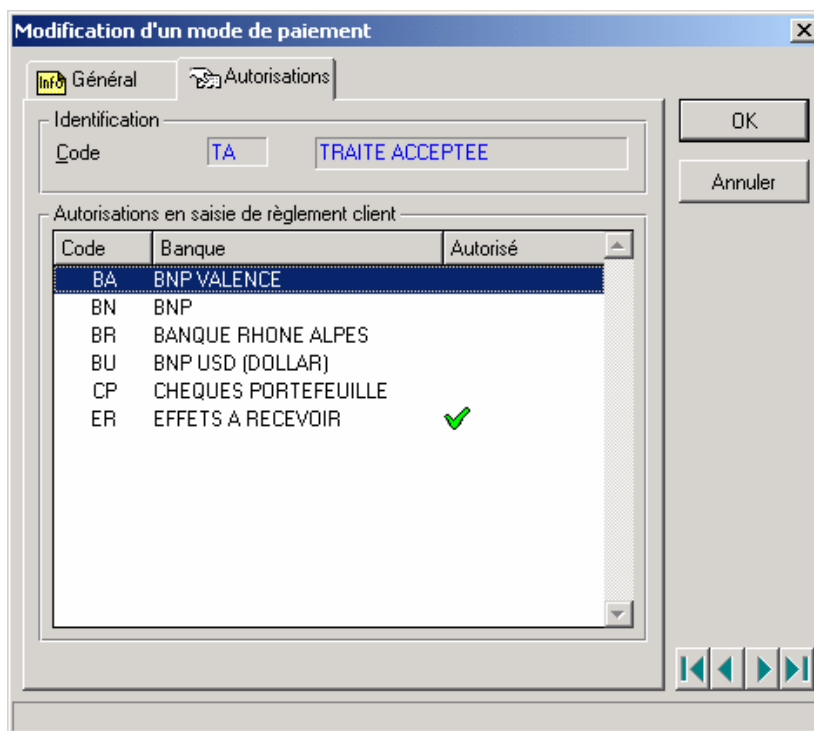
Cette nouvelle valeur permet d'obtenir des libellés écritures plus courts, mais tout aussi significatifs. Le libellé condensé du mode de paiement utilisé ici est soit le libellé condensé (3 caractères) indiqué dans les paramètres *Codes paiement*, soit à défaut le code paiement lui-même.

### 25.3 Contrôle de cohérence entre modes de paiements et journaux de banque

**400 Win C/S**

Au niveau des paramètres Modes de paiement, on peut désormais indiquer explicitement le ou les journaux pour lesquels on souhaite rendre possible la saisie d'un règlement client.

Grâce à ce mécanisme, on peut imposer par exemple de toujours faire transiter les traites par un journal de portefeuille, ou à l'inverse d'interdire la saisie des chèques sur un journal de portefeuille.



#### Remarques

1. Cette limitation s'applique bien entendu dans la procédure de saisie des règlements clients, mais aussi dans la procédure d'interface, pour ce qui est des règlements clients.
2. Lors de la mise en place de la version 8, tous les modes de paiement sont implicitement autorisés sur tous les journaux de banque.

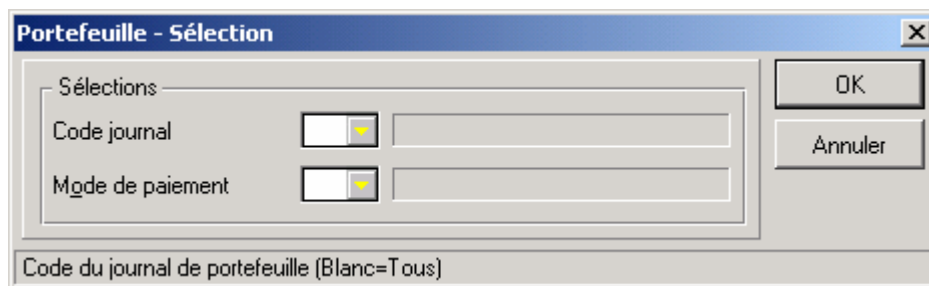
## 26 Autres améliorations relatives au suivi des règlements clients

### 26.1 Portefeuille clients – Filtres sur journal et mode de paiement

**400 Win C/S**

Lorsque vous lancez la procédure de gestion du portefeuille clients, une première fenêtre vous permet de sélectionner le contenu à afficher :

- Soit en fonction du code journal de portefeuille (utile si l'on gère un portefeuille d'effets et un portefeuille de chèques par exemple)
- Soit en fonction du mode de paiement



Si vous cliquez directement sur *OK*, l'ensemble du portefeuille est affiché comme auparavant.

## 26.2 Nouvelle procédure de reprise en cas d'erreur de saisie

**400 Win C/S**

Une nouvelle procédure est disponible pour modifier les erreurs de saisie les plus fréquentes portant sur un règlement client, erreurs qui ne sont constatées bien souvent que lors de l'édition du bordereau de remise en banque. Or, à ce stade, il n'était plus possible d'effectuer une quelconque modification sur le règlement erroné.

Cette nouvelle procédure permet de modifier très simplement les éléments non comptables, relatifs au suivi du règlement :

- Date d'échéance
- Date de valeur
- Domiciliation bancaire du client
- Référence tiré
- Code sur/hors place, dans le cas d'un chèque
- Type de remise : encaissement ou escompte, si le mode de paiement supporte une remise à l'escompte

Elle permet également de supprimer entièrement un bordereau de remise, à condition toutefois qu'il soit possible d'isoler le lot d'écritures correspondant à la comptabilisation de ce bordereau de remise, et qu'il n'y ait eu aucun pointage ou lettrage effectué sur ce lot d'écritures.

Cette procédure est accessible :

- En environnement iSeries, depuis le menu *Outils/Procédures de contrôle*
- En environnement Windows, depuis le menu *Outils/Modification d'un bordereau de remise en banque*

## 26.3 Bordereaux de remise en banque - Proposition des dates de valeur

**400 Win C/S**

Lors de la saisie des bordereaux de remise en banque, et pour les journaux de banque pour lesquels un compte transitoire a été défini, le système propose désormais une date de valeur en regard de chaque écriture qui va être passée au compte de banque.

Cette date de valeur est initialisée avec la date comptable du bordereau de remise, ou avec la date d'échéance indiquée ligne par ligne, si celle-ci est supérieure à la date de remise, et si cette ligne correspond à une remise d'effets à l'encaissement. Cette date ainsi calculée est ensuite éventuellement décalée au prochain jour ouvré, si l'option *Report sur jour ouvré* a été indiquée dans les paramètres du journal de banque concerné.

La date de valeur qui est proposée de par ce calcul reste bien entendu modifiable, comme par le passé.

## 26.4 Bordereaux de remise en banque – Libellés écritures adaptés

400 Win C/S

Lors de la saisie des bordereaux de remise en banque, et pour les journaux de banque pour lesquels un compte transitoire a été défini, le libellé proposé par défaut pour chaque écriture qui va être passée au compte de banque a été abrégé, pour optimiser la consultation ultérieure des comptes ou journaux. Ce libellé était en effet souvent tronqué, faute de place, en consultation.

Nouveaux libellés proposés par défaut (666666 représentant le N° du bordereau de remise) :

*Rem.chq SC 666666*

*Rem.chq SP 666666*

*Rem.chq HP 666666*

*Rem.escomp 666666*

*Rem.encais 666666*

## 26.5 Bordereaux de remise en banque - Domiciliation

400 Win C/S

Un paramètre programme a été ajouté dans la procédure de comptabilisation et édition des bordereaux de remise en banque. Celui-ci permet d'éviter l'impression des domiciliations (Nom de la banque et RIB) pour les modes de paiement où celle-ci n'est pas saisie.

Ce paramètre programme *Imprimer domiciliation sur le bordereau de remise* peut donc prendre deux valeurs :

*Pour les modes de paiement où elle est à saisir*

*Pour tous les modes de paiement*

La 2<sup>ème</sup> valeur correspond au fonctionnement proposé dans les versions antérieures.

En choisissant la première valeur, lors de l'édition d'un bordereau remise, la domiciliation sera masquée pour tous les règlements pour lesquels l'option *Domiciliation bancaire à saisir* n'a pas été sélectionnée dans les paramètres du mode de paiement. Auparavant, même si aucune domiciliation n'avait été saisie pour le règlement, on voyait apparaître sur le bordereau la domiciliation « principale » du client, celle qui est indiquée dans la fiche du client.

## 26.6 Nouvelles options pour le compte transitoire et les bordereaux de remise

400 Win C/S

Deux nouvelles options font leur apparitions au niveau des paramètres des modes de paiement :

Mouvementer compte transitoire	<u>N</u>	O=Oui, N=Non
Imprimer sur bordereau remise	<u>O</u>	O=Oui, N=Non

La première de ces deux options est très pratique pour les paiements clients de type *Virement*. En effet, pour ceux-ci, il est préférable de comptabiliser en détail chaque virement sur le compte de banque, et donc de court-circuiter l'éventuel compte transitoire associé à cette banque. Jusqu'alors, on le faisait bien souvent en comptabilisant ces virements à l'aide de la procédure de saisie par pièce, plutôt que par la procédure de saisie des règlements clients. Mais on perdait alors les fonctionnalités « avancées » de cette dernière : recherche clients par N° de pièce, éclatement d'un règlement, lettrage intégré...

La seconde option permet de masquer certains modes de paiement lors de l'édition des bordereaux de remise. Ainsi, toujours pour les paiements de type Virement ou Prélèvement, on peut décider de ne jamais faire apparaître ces règlements sur les bordereaux de remise, puisqu'il n'y a aucun intérêt particulier à le faire. Cela évitera ainsi d'imprimer des bordereaux qui partent directement à la corbeille !

## 26.7 Nom du fichier ETEBAC pour les remises de LCR et Virements fournisseurs

### 400 Win C/S

Dans les procédures permettant de constituer le fichier ETEBAC pour les remises de LCR à la banque, ou les virements fournisseurs, le fichier était jusqu'ici toujours créé avec le même nom :

	<i>Environnement Windows</i>	<i>Environnement iSeries</i>
Remise LCR	<i>CPT160</i> , répertoire au choix	<i>CPT160</i> dans <i>/QDLS/COMPTA</i>
Virements fournisseurs	<i>CPTVI160</i> , répertoire au choix	<i>CPTVI160</i> dans <i>/QDLS/COMPTA</i>

Le fait d'utiliser toujours le même nom de fichier pouvait poser problème si on effectuait plusieurs remises LCR ou virements, pour des sociétés et ou des banques différentes. Le nom du fichier ne tenait aucun compte de la société courante, ou de la banque destinataire.

Le nom de ce fichier peut désormais être choisi par l'utilisateur, et ce nom peut également dépendre de la société courante, ou de la banque destinataire.

Pour ce faire, dans le nom du fichier, utilisez la codification suivante :

- % pour indiquer que vous voulez voir à cet emplacement le *Code société*,
- \$\$ pour indiquer que vous voulez voir à cet emplacement le *Code banque*
- ££££ pour indiquer que vous voulez voir à cet emplacement le *Code banque RIB*

Exemple 1 : Nom de fichier saisi : *LCR%\$\$\$.TXT*  
Si vous effectuez la remise de LCR pour la banque *BN* (code du journal de banque dans LDCompta) dans la société *Z*, le nom du fichier sera *LCRZBN.TXT*

Exemple 2 : Nom de fichier saisi : *££££.VIR*  
Si vous effectuez un virement fournisseur depuis la banque *BN* (code banque RIB *30004*) dans la société *Z*, le nom du fichier sera *30004.VIR*

### Remarques

- La valeur proposée par défaut en version 8 est la même que celle utilisée antérieurement. Ainsi, si vous ne changez rien, tout fonctionne comme auparavant.
- Toute valeur indiquée ici comme nom de fichier est mémorisée, et vous sera proposée comme valeur par défaut lors de demandes ultérieures de préparation d'un fichier de LCR ou de virements fournisseurs.

### Remarque importante en environnement iSeries

Si vous choisissez un nom de fichier autre que le nom standard (*CPT160* pour les LCR, *CPTVI160* pour les virements), et que vous souhaitez utiliser, depuis un poste Windows, la procédure *LCR.BAT* ou *VIRF.BAT* permettant la copie de ce fichier sur une disquette 3 pouces, cela ne fonctionnera pas. En effet, le nom du fichier à copier figure « en dur » dans les procédures *LCR.BAT* et *VIR.BAT*. Il faut donc dans ce cas dupliquer cette procédure pour chaque nom de fichier possible, et remplacer dans le code de cette procédure toute référence au fichier *CPT160* ou *CPTVI160* par le nom du fichier que vous avez choisi d'utiliser.



## 26.8 Mise à jour de l'en-cours dans la fiche client

**400 Win C/S**

Lors de l'édition de l'en-cours financier client, le mode de mise à jour de cet en-cours dans la fiche client a été amélioré, dans le cas où l'on gère plusieurs collectifs clients. On peut désormais faire en sorte que ce soit l'en-cours cumulé toutes racines confondues qui soit inscrit dans la fiche du client, et non l'en-cours de la dernière racine traitée comme cela été fait auparavant.

Pour cela, une nouvelle option de mise à jour de l'en-cours client est proposée lors de la soumission de l'édition :

Mise à jour de l'en-cours dans la fiche CLIENT . . . .	-	R=Remplacement A=Ajout Blanc=Aucune mise à jour
---	---	---

Grâce à cette nouvelle option, on peut faire tout ce que l'on souhaite, dans le cas où l'on gère plusieurs collectifs clients. Pour obtenir un en-cours « complet » tous collectifs confondus, il suffit de lancer le traitement avec l'option *R=Remplacement*, en laissant l'invite *Code compte collectif* non renseignée pour que le système traite tous les collectifs clients.

### Complément d'information

Si la procédure est lancée automatiquement dans le planning des travaux iSeries par le programme *CPEECFAU*, l'option utilisée par défaut sera *R=Remplacement*. On peut, si on le souhaite, intervenir sur cette valeur par défaut en indiquant, en position 20 du paramètre passé au programme *CPEECFAU*, la valeur *A=Ajout*.

Rappel des paramètres du programme *CEECFAU* :

*CALL CPEECFAU ('SRRDDDDDDDDFFFFFFFFFFM')*

Avec      *S*=Code société (obligatoire comme auparavant)  
             *RR*=Code racine (facultatif)  
             *DDDDDDDD*=N° client début (facultatif)  
             *FFFFFFF*=N° client fin (facultatif)  
             *M*=Mode de mise à jour : *R=Remplacement* ou *A=Ajout*

## 27 Améliorations de la saisie des règlements fournisseurs

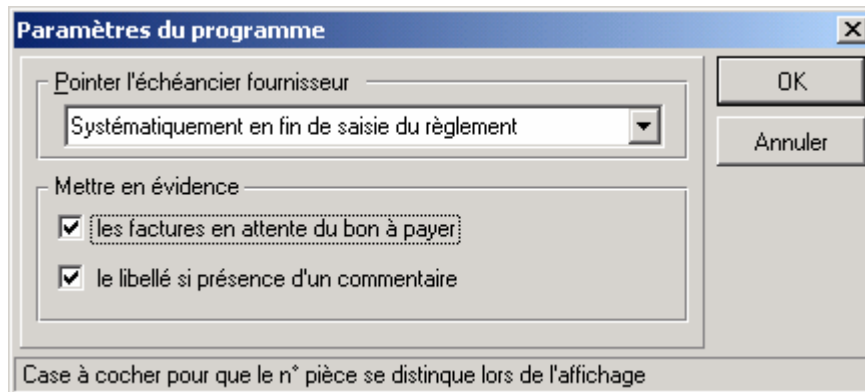
### 27.1 Mise en évidence du Bon à payer

**400 Win C/S**

Dans la saisie des règlements fournisseurs, on peut désormais mettre en évidence les factures fournisseurs restant en attente du bon à payer dans l'échéancier fournisseur. La mise en évidence consiste à afficher le N° de pièce en couleur verte sur fond jaune (couleur jaune en environnement iSeries). Cette mise en évidence est conditionnée par un nouveau paramètre programme (voir ci-dessous).

Le principe utilisé est le même que celui mis en œuvre dans la procédure de consultation d'un compte ; la correspondance entre compte et échéancier fournisseur se fait par égalité sur le

couple (N° pièce, Date échéance), pour les pièces saisies sur un journal paramétré avec l'option *Mise à jour échéancier fournisseur*.



## 27.2 Pointage plus de 20 factures à régler

**400 Win C/S**

Lors de la saisie d'un règlement manuel fournisseur, si on pointait plus de 20 factures différentes pour règlement, seules les 20 premières étaient proposées automatiquement en suppression lorsque vous arriviez sur l'écran de mise à jour de l'échéancier fournisseur. Cette limite a été portée à 80 écritures pointées.

## 27.3 Forcer passage sur échéancier fournisseur en fin de saisie du règlement

**400 Win C/S**

Un paramètre programme a été ajouté dans la procédure de saisie des règlements fournisseurs. Il permet de forcer le passage par l'écran de pointage de l'échéancier fournisseur, suite à la saisie d'un règlement, même s'il n'existe aucune échéance dans l'échéancier pour le fournisseur réglé (cas du paiement d'un acompte par exemple, avec aucune autre facture dans l'échéancier pour ce fournisseur).

Ce paramètre se présente ainsi :

Modification des valeurs par défaut

Pointer l'échéancier fournisseur après chaque saisie de règlement	1	1=Systematiquement 2=Seulement si le fournisseur a au moins une échéance non réglée dans l'échéancier
--	---	--

La valeur 2 de ce paramètre correspond au mode de fonctionnement antérieur à la version 8.

## 27.4 Affichage du code banque en cas de règlement par effet à payer

**400 Win C/S**

En saisie d'un règlement fournisseur, lorsqu'on choisit un mode de paiement de type *Effet à payer*, on retrouve désormais sur le dernier écran où l'on valide le règlement à la fois le code du journal *Effets à payer* qui va être mouvementé, et le code du journal de banque indiqué sur le premier écran. Auparavant, seul le code du journal *Effets à payer* était indiqué, le code du journal de banque n'était pas repris, ce qui pouvait être source de confusion.

## 28 Autres améliorations relatives aux règlements fournisseurs

### 28.1 Règlement automatique par virement - Libellé du fichier

**400 Win C/S**

Dans la procédure de constitution du fichier ETEBAC pour les virements fournisseurs, le libellé inscrit pour chaque règlement a été amélioré.

Le libellé est désormais constitué ainsi : `XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX REL.666666`  
avec `XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX` égal aux 19 caractères de gauche de la raison sociale portée dans la *fiche société*  
et `666666` égal au N° du bordereau de paiement fournisseur

Ce libellé étant celui qui apparaît sur le relevé bancaire du destinataire du virement, il est préférable de porter la raison sociale de l'émetteur du virement plutôt que celle du destinataire, comme cela était fait auparavant.

### 28.2 Règlement automatique par virement – Comptabilisation centralisée sur la banque

**400 Win C/S**

La procédure qui comptabilise les règlements automatiques fournisseurs, dans le cas d'un mode de paiement de type virement, a été modifiée. Dans le compte de banque, on ne retrouve maintenant plus qu'une seule écriture pour chaque lot de virement, plutôt qu'une écriture pour chaque destinataire du virement.

Cette amélioration est automatique dès lors que vous avez installé la version 8.00. Cependant, si vous souhaitez revenir au mode de comptabilisation antérieur, cela est possible. Il faut alors modifier la zone de donnée nommée *CPSRFO*, et indiquez le caractère *N* (pour Non) en position 101 de cette zone.

### 28.3 Règlement automatique - Virements à échéance

**400 Win C/S**

Dans le cas de l'utilisation de virements dans la chaîne de règlement automatique des fournisseurs, vous pouvez désormais opter pour l'émission de virements « à échéance ».

Les différences entre un virement national classique et un virement à échéance sont les suivantes :

- Lorsqu'on prépare le fichier ETEBAC pour l'ordre de virement, les codes enregistrements à inscrire dans le fichier doivent être différents (27 ou 28 au lieu de 02 pour les virements ordinaire). Un choix a donc été offert dans la fenêtre de constitution du fichier « disquette » des virements.
- En environnement iSeries, le scénario utilisé pour l'envoi du virement avec M2ITBAC est différent (scénario spécifique qui doit être de type *VIRECH*). La sélection du scénario est donc faite automatiquement par LDCompta, en fonction du choix effectué plus haut : *Virement ordinaire* ou *Virement à échéance*. En environnement Windows, la télétransmission du fichier n'étant pas directement intégrée dans LDCompta, le choix du scénario (et donc de la carte d'appel) vous incombera dans le logiciel de communication bancaire que vous utilisez.

En revanche, il n'y a aucune différence dans la phase de comptabilisation et édition des virements ; cependant, il est fort probable que dans le cas d'un virement à échéance, il faille

traiter une seule échéance à la fois. Cela se fera par une limitation sur la date d'échéance limite que l'on indique lors du lancement de ce traitement.

#### **28.4 Règlement automatique des fournisseurs – Date de valeur en saisie**

**400 Win C/S**

Lorsqu'on lance le traitement de comptabilisation et édition des règlements automatiques fournisseurs, on peut désormais indiquer une date de valeur, en même temps que la date comptable du règlement. Cette date de valeur sera reportée sur toutes les écritures de comptabilisation passées en automatique, et notamment sur celles passées au compte de banque dans le cas de chèques ou virements.

La saisie de cette date de valeur reste facultative. Si elle n'est pas renseignée, le système prend la date de valeur égale à la date du règlement.

#### **28.5 Affectation automatique et comptabilisation - Date limite échéance**

**400 Win C/S**

Dans la chaîne de règlement automatique des fournisseurs, lors du lancement des procédures d'affectation automatique ou de comptabilisation des règlements (option 3 et 4 du menu en environnement iSeries), la saisie d'une date limite d'échéance est désormais obligatoire. L'ancienne valeur par défaut *Blanc= Toutes* n'est plus acceptée.

#### **28.6 Epuration des règlements fournisseurs (Fichier CPTRGF)**

**400 Win C/S**

Conséquence de toutes les modifications intervenues en version 8 sur les règlements automatiques fournisseurs, la procédure d'épuration du fichier *CPTRGF* a été revue :

- On n'épure pas les virements internationaux émis mais non encore comptabilisés (code état 17 ou 27)
- On supprime l'enregistrement trouvé éventuellement dans le fichier de suivi des escomptes (fichier *CPTSES*) pour chaque bordereau de paiement effacé du fichier *CPTRGF*
- Un contrôle de cohérence sur la date limite d'épuration possible a été ajouté en environnement iSeries, modifié en version Windows. Désormais, dans les deux versions du logiciel, le système propose une épuration des règlements dont l'échéance est antérieure à date du jour – 6 mois (ramené à une fin de mois), et interdit une épuration au delà de date du jour – 60 jours net.

Rappel : la procédure d'épuration du fichier *CPTRGF* est déclenchée lors de l'édition des avis de domiciliation.

#### **28.7 Bordereaux de paiement en Euros par défaut**

**400 Win C/S**

Pour les lettres-chèques, en version 8.00, la lettre-chèque en Francs (programme nommé *CPERGF7F*) est abandonnée. Ne reste plus qu'un seul programme en standard, celui de la lettre-chèque en euros (programme nommé *CPERGF7E*).

Pour les autres bordereaux de paiement (Lettre-BO, Lettre-virement, Lettre paiement autre), si le module devise n'a pas été activé, la devise qui figure sur le bordereau est implicitement EURO.

## 29 Améliorations relatives aux éditions

### 29.1 Balance âgée client

**Win C/S**

Trois options de tris sont désormais offertes lors d'une demande d'édition de balance âgée clients :

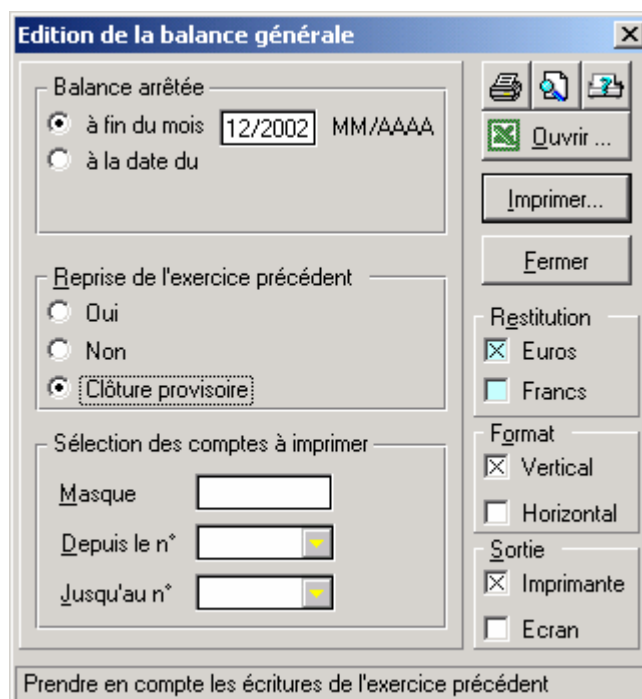
- Tri par N° de client (seule option possible auparavant)
- Tri par Nom du client
- Tri par code représentant

### 29.2 Balances et balances âgées – Intégration Excel directe

**Win C/S**

Dans toutes les procédures d'édition des balances (générale, clients, fournisseurs, autres auxiliaires) et des balances âgées, un nouveau bouton *Ouvrir...* est apparu . Celui-ci permet de transférer très facilement les données de l'état dans une feuille Excel.

Exemple :



Lorsqu'on clique sur ce bouton, les données qui seraient imprimées sur l'état (en dehors des totalisations) sont transférées dans une feuille Excel, puis Excel est lancé dans une tâche en parallèle de LDCompta. Lorsque la fenêtre de demande d'impression a disparu, vous pouvez visualiser le résultat en cliquant sur la tâche Excel présente dans la barre des tâches de Windows.

Remarque : si le logiciel Excel n'est pas installé sur le poste de travail, c'est l'éditeur Notepad qui est lancé en lieu et place d'Excel.

### 29.3 Edition des grands-livres – Saut de page optionnel et séparateurs de milliers

**Win C/S**

Pour l'édition des grands-livres généraux, clients, fournisseurs, autres auxiliaires, ainsi que le grand-livre en devises, deux options supplémentaires vous sont proposées :

- Saut de page pour chaque compte.* Attention aux volumes de papier nécessaires dans ce cas pour un grand-livre général complet notamment !
- Imprimer un séparateur de milliers,* pour faciliter la lecture des nombres. Exemple : 1 978 452,20 au lieu 1978452.20. Attention : cette option peut poser problème pour les dossiers comptables « conséquents ». En effet, les nombres imprimés avec un séparateur pour les milliers occupent davantage de place. Il peut donc y avoir débordement pour les nombres excédant 100 Millions (99 9999 9999,99), y compris sur les totaux par classe de compte et sur le total général. Cette option est donc plutôt réservée aux « petits » dossiers comptables.

### 29.4 Considération sur les impressions au format PDF

**400 Win C/S**

Le support du format PDF a souvent été évoqué dans les demandes d'améliorations du logiciel, en environnement Windows notamment. Ce format présente de nombreux avantages :

- Consultation possible à l'écran, sans avoir obligatoirement à imprimer la liste papier. Il suffit de disposer du logiciel gratuit *Acrobat Reader*, qui est présent sur la quasi-totalité des postes de travail Windows
- Archivage de listes sous forme de fichier PDF plutôt que de liste papier, ces fichiers PDF pouvant être consultés ou imprimés ultérieurement
- Echanges de documents PDF entre utilisateurs, au travers d'une messagerie électronique par exemple.

Le fichier PDF peut aussi apporter une solution aux problèmes posés par les impressions de grands volumes : grand-livre général de plusieurs centaines de pages par exemple. En passant par un fichier PDF plutôt que directement dans le gestionnaire de spoules de Windows, on bénéficie des facilités d'*Acrobat Reader* pour imprimer l'état en plusieurs fois, ou pour reprendre l'impression à partir d'une page donnée lorsqu'une impression a été interrompue pour une raison quelconque (plus de papier, plus d'encre...).

Le support des fichiers au format PDF n'a pas été intégré directement dans LDCompta, car il s'agit d'un format « sous licence ». En revanche, il suffit d'acquérir un logiciel complémentaire supportant ce format PDF pour bénéficier de tous les avantages décrits ci-dessus, et ce pour toutes les impressions issues du logiciel.

Citons deux logiciels parmi les plus connus permettant de créer des fichiers au format PDF :

- Acrobat Writer*, le plus complet, édité par la société *ADOBE*
- PDFMail*, édité par la société *RTE Software*, que nous utilisons en interne chez LD SYSTEME. Le coût d'une licence pour *PDF Mail* est de l'ordre de 150 € HT pour un poste. Il existe par ailleurs des tarifs dégressifs si vous souhaitez l'installer en réseau sur plusieurs postes.

Même en environnement iSeries, ce format PDF peut présenter un intérêt, car il est beaucoup plus simple de diffuser un fichier PDF qu'un fichier spoule AS/400. Dans le cas de l'environnement iSeries, on pourra constituer le fichier au format PDF soit en demandant

l'édition en environnement Client/Serveur, soit en demandant l'édition en mode « natif » iSeries, mais en orientant l'impression vers une « imprimante virtuelle », émulée par Client Access Express, qu'on aura elle-même redirigée vers l'imprimante virtuelle proposée par le logiciel gestionnaire du format PDF.

## 30 Autres améliorations en comptabilité générale ou auxiliaire

### 30.1 Extourne d'une pièce

400 Win C/S

Cette procédure était déjà disponible en environnement iSeries depuis quelque temps. Elle est désormais offerte également en environnement Windows et Client/Serveur.

Cette procédure permet d'extourner une ou plusieurs pièces, identifiées par un code journal, une date comptable, et éventuellement un N° de pièce.

On peut choisir, pour la pièce d'extourne, le journal et la date comptable de l'extourne, ainsi que d'autres données : nature de pièce, référence document, nouveau N° de pièce (sauf s'il y a numérotation automatique sur le journal choisi pour l'extourne), nouveau libellé écriture ou préfixe ajouté au libellé précédent. Toutes les autres données de la pièce d'extourne sont prises égales à la ou les pièces extournées (montant, échéance, ventilation analytique...), le sens débit-crédit de chaque écriture étant inversé.

De plus, on peut si on le souhaite déclencher le lettrage, pour chaque compte comptable lettrable concerné par l'extourne, entre l'écriture extournée et l'écriture d'extourne. Le lettrage ne se fait, écriture par écriture, que si les conditions suivantes sont remplies :

- le lettrage est demandé lors de la saisie de l'extourne ;
- le compte mouvementé est lettrable ;
- l'écriture extournée n'est pas déjà lettrée ;
- aucun des deux journaux mis en jeu par le lettrage n'est un journal d'abonnement ou de situation.

Enfin, la procédure gère également l'échéancier fournisseur :

- si les journaux d'origine et de destination de l'extourne possèdent tous deux l'option *Gestion échéancier fournisseur*,
- pour chaque écriture extournée mouvementant un compte fournisseur ou client, le système crée une nouvelle échéance de sens inverse pour chaque échéance trouvée dans l'échéancier fournisseur correspondant aux 3 critères (N° de facture, date de facture, Référence document) et à condition que l'échéance ne soit pas déjà réglée.
- La nouvelle échéance est créée à l'identique, avec simplement comme date de facture la date comptable de l'extourne, et en appliquant les mêmes règles d'attribution que l'écriture d'extourne pour ce qui est du N° de pièce, de la référence document et du libellé écriture.

Tout cela fait que l'on peut utiliser cette procédure pour créer très facilement un avoir en extournant une facture, et en ne modifiant par exemple que la nature de pièce et le libellé.

### 30.2 Possibilité de saisir les libellés en minuscule

400 Win C/S

On peut désormais saisir en minuscule le libellé d'une écriture comptable, et ce dans toutes les procédures de saisie d'écritures du progiciel.

On peut également saisir en minuscule les libellés des fichiers de base : plan comptable, journaux, comptes collectifs, natures de pièces, modes de paiement, codes trésorerie, codes TVA, codes escomptes, devises. Il en est de même pour les fichiers de base du module analytique : natures de saisie, classes de comptes gérés en analytique, affaires, sections et sous-sections, tables analytiques 1 3 et 4, tables de ventilation analytique.

La modification a porté également sur :

- les libellés des tables de ventilation mensuelle (gestion budgétaire)
- les libellés des domaines d'activité
- les écritures de trésorerie prévisionnelle
- les canevas de saisie (libellé du canevas et libellé écriture dans le canevas).

### 30.3 Abonnements

**400 Win C/S**

Il est désormais possible de saisir des écritures sur un compte ayant été défini comme étant un compte « abonné », mais uniquement si la saisie est réalisée sur le journal des abonnements ou le journal de situation. Vous pouvez ainsi saisir, au moment d'une situation, les écritures d'écart entre les montants abonnés et la charge réelle constatée.

Cette saisie d'écritures sur un compte abonné est possible dans les deux procédures principales : saisie par pièce et saisie par folio.

### 30.4 Journal des à nouveaux interdit en modification d'écritures

**400 Win C/S**

Toute modification du journal des à nouveaux est désormais impossible. En effet, l'expérience a montré que bien souvent la modification du journal des à nouveaux avait des conséquences mal mesurées : problèmes de re-calculs de la seconde devise de restitution pouvant être à l'origine d'écart entre le journal d'à nouveaux d'origine (celui créé par la procédure de clôture annuelle) et le journal modifié, ou même problèmes en devise de référence pour ceux qui gèrent des comptes dans des devises « out » (dollar par exemple).

Pour éviter tout problème d'intégrité sur ce journal d'à nouveaux, il a été décidé de bloquer toute modification sur celui-ci.

Pour cela, le journal des à nouveaux doit désormais être identifié dans la *fiche société*. Suite à l'installation de la version 8, ce code journal vous sera donc demandé, lors de la première mise à jour de la *fiche société*. Lors du lancement de la clôture annuelle, le code du journal des à nouveaux n'a plus à être saisi ; on utilise celui défini dans la *fiche société*.

Enfin, dans la procédure de modification des écritures par pièce, il y a un blocage dès lors que la pièce sélectionnée est comptabilisée sur le journal des à nouveaux. Toute modification de pièce comptabilisée sur ce journal est ainsi impossible. En revanche, il reste possible de saisir des pièces complémentaires, avec la procédure de saisie par pièce ou par folio, sur le journal des à nouveaux.

### 30.5 Clôture mensuelle des journaux

**400 Win C/S**

Dans la procédure de clôture mensuelle des journaux, dès le premier écran présentant la liste des journaux, on présente désormais la date de dernière clôture de chaque journal.



### 30.6 Cours devise – Nouveau format qui passe de 9.7 à 11.7

**400 Win C/S**

Le cours des devises « out » peut comporter désormais plus de 2 chiffres en partie entière. Le format monétaire de ce cours passe ainsi de 9 chiffres dont 7 décimales à 11 chiffres dont 7 décimales.

Cela était devenu indispensable pour pouvoir exprimer le cours du yen avec l'euro comme devise de référence : au 26/11/2002, un euro valait 120.94 yens.

### 30.7 Rapprochement bancaire – Premier rapprochement facilité

**400 Win C/S**

Deux améliorations ont été apportées dans la procédure de rapprochement bancaire pour faciliter le premier rapprochement bancaire d'un compte :

- Le système impose désormais un rapprochement manuel la 1<sup>ère</sup> fois. Si on demande un rapprochement automatique alors qu'il s'agit du premier rapprochement effectué pour ce compte de banque (encore aucun rapprochement validé en définitif), un message d'information précise le mode de démarrage conseillé.
- Lors du premier rapprochement manuel effectué pour un compte de banque, le système propose un pré-marquage de toutes les écritures ayant une date antérieure ou égale à la date d'arrêté demandée. Si on accepte ce pré-marquage, il suffit ensuite d'aller démarquer les seules écritures encore non constatées par la banque. Cela évite ainsi d'avoir à marquer une à une toutes les écritures présentes dans le compte jusqu'à la date d'arrêté du rapprochement.

### 30.8 Mémorisation d'un journal de situation dans un folio – Nouvelle date de pièce

**400 Win C/S**

Dans la procédure d'effacement ou de validation du journal de situation, si on demande à conserver le contenu du journal de situation dans un folio, et que l'on indique une nouvelle date comptable pour ce contenu, cette nouvelle date est prise non seulement en tant que date comptable du folio, mais également en tant que date de pièce. Auparavant, la date de pièce restait inchangée dans le folio, ce qui pouvait prêter à confusion.

## 31 Améliorations en comptabilité analytique

### 31.1 Numérotation automatique des pièces en saisie des OD analytiques

**400 Win C/S**

Le processus de numérotation automatique des pièces est désormais géré dans la procédure de saisie des écritures analytiques. Il suffit pour cela, comme dans les différentes procédures de saisie des écritures de comptabilité générale, d'enregistrer les écritures analytiques sur un journal pour lequel le mode de numérotation des pièces est défini comme étant automatique (toute valeur autre que *0=Numérotation manuelle*).

### **31.2 Génération des écritures d'abonnements – Ventilation analytique**

**400 Win C/S**

Lors de la génération des écritures d'abonnements, le système utilise désormais, pour chaque compte abonné, la section et l'affaire analytique indiquées dans le plan comptable pour ventiler l'écriture d'abonnement en analytique. La section et l'affaire analytique indiquées sur l'écran de lancement de la génération des écritures d'abonnements ne sont plus utilisées qu'en tant que valeurs par défaut, pour le cas où rien n'est indiqué dans le plan comptable.

### **31.3 Interrogation d'une section toutes sous-sections et inversement**

**400 Win C/S**

Dans la procédure d'interrogation par section analytique, il est désormais possible d'interroger :

- Une section et sous-section uniquement (seul mode de fonctionnement proposé auparavant)
- Une section toutes sous-sections confondues
- Une sous-section toutes sections confondues

Grâce à ces nouvelles possibilités, il devient plus facile d'utiliser les notions de sections et sous-sections analytiques comme deux axes différents pouvant être croisés.

### **31.4 Sélections par N° de compte sur édition balance et grand-livre analytique**

**400 Win C/S**

Lors d'une demande d'édition de balance ou grand-livre analytique, on peut limiter l'édition en spécifiant un intervalle de comptes généraux. Cette sélection vient s'ajouter à celle déjà possible sur l'intervalle de sections et sous-sections.

Voici à titre d'illustration comment se présente la fenêtre de soumission d'une balance analytique en environnement Windows :

### 31.5 Balance et Grand-livre analytique présentés par compte et section

**400 Win C/S**

Lors d'une demande d'édition de balance ou grand-livre analytique, on peut choisir entre deux types de présentation :

- La présentation classique par section, sous-section et compte général
- La présentation (nouvelle) par compte général, section et sous-section.

### 31.6 Tableaux de bord analytiques

**400 Win C/S**

Une nouvelle procédure permet de mettre en œuvre les tableaux de bord existants, définis dans le module *Bilan et Compte de résultat*, en les combinant avec la comptabilité analytique. Cette procédure est disponible dès lors que le module *Comptabilité analytique* a été activé. On y accède par les menus :

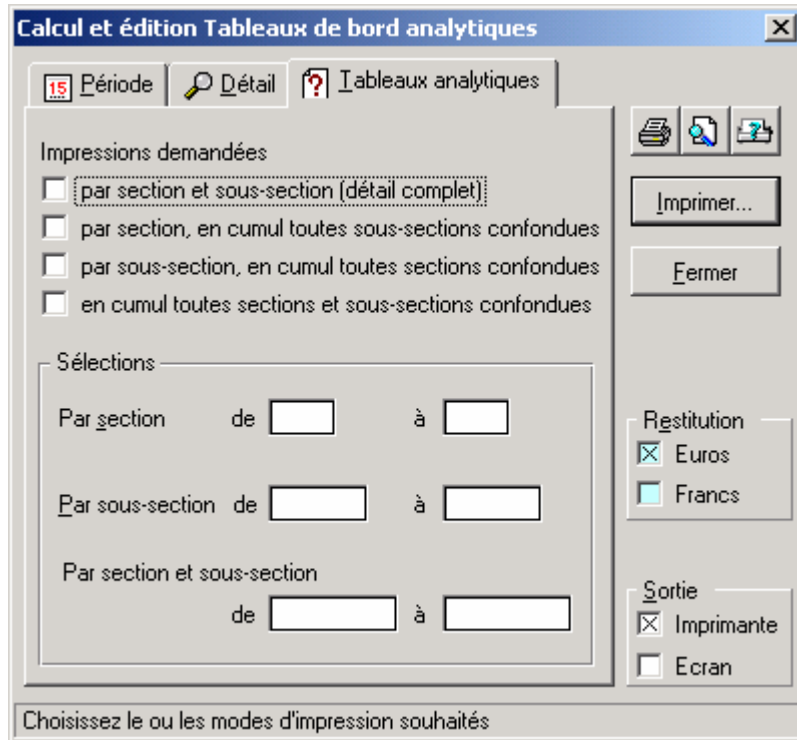
- *Générale/Bilan et compte de résultat/calcul et édition Tableaux de bord analytiques* ou *Analytique/Editions/Tableaux de bord analytiques* en environnement iSeries,
- *Traitement/Bilan et compte de résultat/Tableaux de bord analytiques* ou *Edition/Etats analytiques/Tableaux de bord analytiques* en environnement Windows.

Cette nouvelle procédure permet d'imprimer des tableaux de type « compte de résultat », selon 4 formules distinctes :

- Soit en détail, une page par section et sous-section analytique,
- Soit une page par section analytique, en cumul toutes sous-sections confondues,
- Soit une page par sous-section analytique, en cumul toutes sections confondues,

- Soit une seule page, en cumul général toutes sections et sous-sections confondues de l'ensemble de la sélection effectuée.

Dans tous ces cas de figure, on peut effectuer une sélection pour lancer l'édition sur un ensemble de sections et/ou sous-sections, en spécifiant un intervalle : d'une section à une section, d'une sous-section à une sous-section, d'une section/sous-section à une section/sous-section.



Ces tableaux de bord peuvent s'imprimer soit à partir de données réalisées, soit à partir de données provenant du module budgétaire, comme c'était déjà le cas des comptes de résultats « classiques ».

La présentation de ces tableaux de bord, en dehors de la sélection par section analytique faite en amont, est en tout point identique à celle des tableaux de bord existants dans le module *Bilan et compte de résultat*. On ajoute simplement en tête de chaque page la section et sous-section analytique concernée. Les tableaux pouvant être imprimés sont ceux qui ont été paramétrés dans le module *Bilan et Compte de résultat* (en dehors du tableau 1 qui est le bilan).

### Remarques

Les colonnes %CA sont masquées sur ces tableaux de bord analytiques. En effet, il est difficile de définir comment déterminer le CA par section analytique, la règle de calcul risquant d'être différente pour chaque section. Et exprimer ce pourcentage par rapport au CA global toutes sections confondues risque fort de n'être guère significatif la plupart du temps.

Aucun contrôle de cohérence sur le paramétrage du tableau de bord n'est effectué. Le système ne vérifie pas que chaque compte de classe 6 ou 7 n'est pris qu'une fois et une seule sur le tableau. Si l'on veut s'assurer de la cohérence du paramétrage d'un tableau, il faut éditer ce tableau par le module classique, c'est à dire toutes sections analytiques confondues.

### Mise en œuvre technique

Pour les besoins propres à cette nouvelle procédure, deux nouveaux fichiers se sont ajoutés :

- Un fichier complémentaire au fichier *CPTBIS*, nommé *CPTBISA*, donnant le détail des soldes par section et sous-section analytique pour chaque compte général supportant une ventilation analytique. Ce fichier est mis à jour lors de chaque demande d'édition d'un tableau de bord analytique, pour la date d'arrêté demandée, comme c'est le cas déjà du fichier *CPTBIS* qui est mis à jour à chaque demande d'édition d'un tableau de bord. Les données étant systématiquement conservées dans ce fichier, celles-ci peuvent donc être utilisées par la suite pour effectuer des états comparatifs entre deux dates.
- Un fichier complémentaire au fichier *CPTBIR*, nommé *CPTBIRA*, qui reprend la même description que le fichier *CPTBIR*, avec en plus la section et sous-section analytique. Ce fichier est mis à jour lors de l'édition d'un tableau de bord analytique, à partir du fichier *CPTBISA*, ou à partir du fichier *CPTBUD* en cas d'utilisation de données du module budgétaire.

Le fichier *CPTBISA* est épuré en même temps que le fichier *CPTBIS*, par la procédure d'épuration des anciennes situations (menu *Générale/Bilan et compte de résultat/épuration des anciennes situations* en environnement iSeries, ou *Traitement/Bilan et compte de résultat/ Epuration des anciennes situations* en environnement Windows).

### 31.7 Abandon définitif du module analytique dit « module de base »

**400**

Comme cela avait été annoncé et partiellement engagé en version 7.00, le module analytique dit « de base », qui perdurait pour des raisons historiques seulement, disparaît définitivement en version 8.00.

Le seul module analytique désormais disponible est le module analytique standard de LDCompta, disponible depuis la version 2.00 de ce progiciel.

#### Complément d'information technique

Tout ce qui était relatif à la comptabilité analytique dite « module de base » avait déjà disparu des menus, écrans et états en version 7. En version 8, toutes les références à ce module ont été retirées de l'ensemble du logiciel, et notamment de tous les fichiers sources. Cela peut avoir une incidence si vous avez développé des procédures spécifiques à partir de sources de la version 7. Il se peut que la simple re-compilation de ces sources en version 8 échoue si vous ne retirez pas là aussi toute référence à ce module analytique « de base ».

Le fichier *CPTHIA* disparaît également, ainsi que les zones de données *CPANAL*, *CPNECA*. Ces trois objets sont systématiquement effacés par la procédure de migration d'un dossier comptable en version 8.

Remarque: le module analytique « de base » n'ayant jamais existé en environnement Windows, cette modification n'a aucun impact dans cet environnement.

## 32 Améliorations relatives à l'environnement

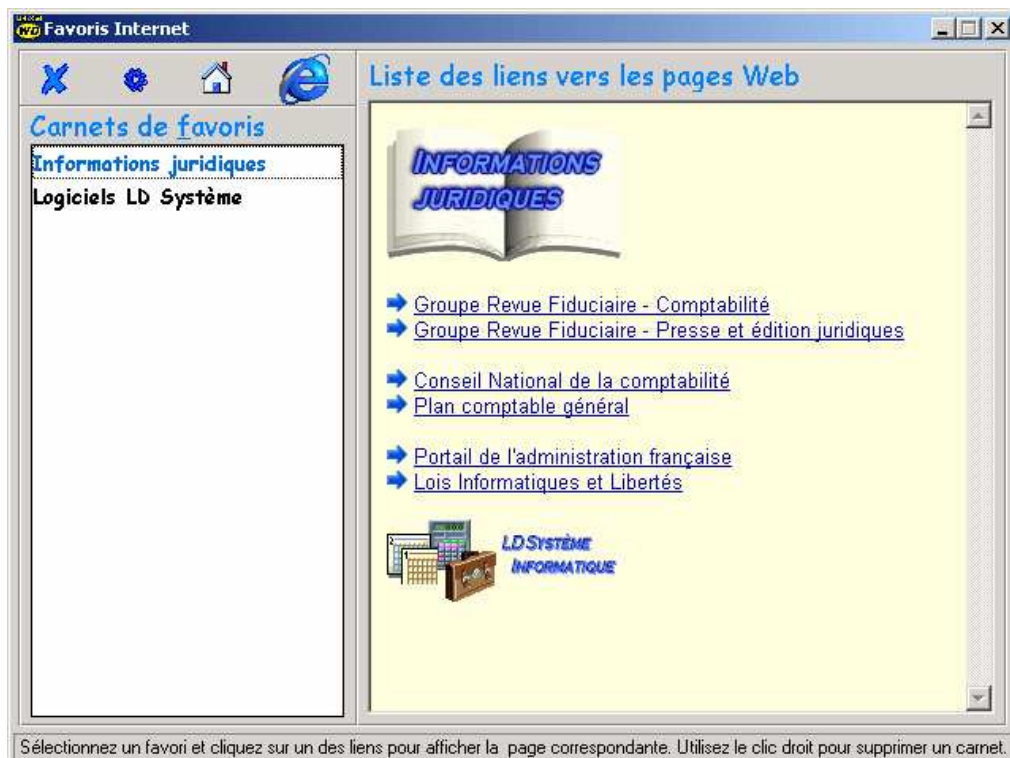
### 32.1 Favoris Internet

#### Win C/S

L'objet de cette nouvelle procédure est de faciliter l'accès à Internet, au travers d'un carnet d'adresses de sites Internet accessible à tout instant depuis le logiciel LDCompta. Cette procédure est accessible :

- A partir du menu *Outils/Favoris Internet* ;
- Depuis la barre d'outils, par l'icône correspondant, situé juste après l'icône *Sauvegarde* ;

Une fois cette procédure lancée, la fenêtre qui est proposée est découpée en deux parties. La partie gauche présente une liste de carnets de favoris ; en cliquant sur l'un de ces carnets, le contenu du carnet est présenté en partie droite. En cliquant sur l'une des adresses du carnet (qui apparaissent classiquement soulignées et en bleu), le système lance le navigateur Internet (celui installé sur votre poste de travail, *Internet Explorer* ou *Netscape Navigator* par exemple) et affiche la page Web correspondante. Le navigateur est lancé dans une nouvelle fenêtre Windows, de telle sorte que l'on puisse conserver en parallèle la fenêtre dans laquelle s'exécute le logiciel LDCompta pour Windows, et celle dans laquelle est affichée la page Web. Lorsque la consultation de la page Web est terminée, vous pouvez donc fermer la fenêtre du navigateur sans que cela ne ferme la fenêtre LDCompta.



Lors de l'installation du logiciel LDCompta pour Windows en version 8.00, deux carnets de favoris sont proposés :

- Logiciels LD SYSTEME*, qui permet d'accéder rapidement à notre site, et plus particulièrement aux pages Logiciels :
  - La page *Accueil* de notre site

- La page *Gardez le contact*, qui vous permet de signaler tout changement intervenant dans vos coordonnées ; rappelons que si vous avez contracté un contrat de maintenance auprès de LD SYSTEME, vous pouvez être tenu régulièrement informé des évolutions de nos logiciels si vous nous avez fourni une adresse e-mail
- La page *Moteur de recherche des correctifs*. Celle-ci vous permet de rechercher, lorsque vous rencontrez une difficulté avec l'un des logiciels LD SYSTEME, si celle-ci n'a pas déjà trouvé une solution dans un correctif ou une amélioration récente. Si tel est le cas, vous pourrez facilement télécharger le correctif correspondant en suivant les instructions qui vous seront données
- Enfin, pour les deux logiciels LDCompta et LDPaye sur les deux plate-formes Windows et iSeries, vous trouverez les liens permettant d'accéder aux documentations et au support technique (téléchargement des correctifs)

*Informations juridiques*, qui regroupe de nombreux sites pouvant s'avérer utiles lorsque l'on recherche des informations relatives à la législation.

Il vous est ensuite possible d'ajouter vos propres carnets de favoris, et notamment d'ajouter ici les favoris que vous avez enregistrés dans votre navigateur préféré. Vous trouverez ci-après un exemple avec le navigateur *Internet Explorer* Version 5.

A partir d'*Internet Explorer*, sélectionnez l'option *Fichier/Importer et exporter*. L'assistant *Importation/Exportation* est lancé ; cliquez sur *Suivant*.

- ⇒ Choisissez l'option *Exporter les favoris* et cliquez sur *Suivant*
- ⇒ Sélectionnez le dossier de favoris à exporter, sachant que par défaut, le système propose d'exporter la totalité du dossier *Favoris*. Cliquez sur *Suivant*.
- ⇒ Choisissez l'option *Exporter vers un fichier ou une adresse*, et cliquez sur le bouton *Parcourir*. Dans la fenêtre de sélection d'un fichier de signets, positionnez vous dans le répertoire où sont enregistrées les données de LDCompta (en principe, *C:\Ldsystem\Fichiers\Compta*), puis sélectionnez le sous-répertoire *Favoris* présent dans ce répertoire *Compta*. Indiquez ensuite le nom souhaité pour votre carnet de favoris, par exemple *Mes Favoris*, puis cliquez sur *Enregistrer*.
- ⇒ Une fois revenu dans la fenêtre précédente, cliquez sur *Suivant*
- ⇒ Vous êtes parvenu à la dernière étape, cliquez sur *Terminer*. Vous devez obtenir le message *Exportation des favoris effectuée*.

Il ne vous reste plus qu'à relancer la fenêtre *Favoris Internet* depuis LDCompta ; un nouveau carnet de favoris nommé *Mes Favoris* apparaît en partie gauche. En cliquant sur ce carnet, vous retrouvez en partie droite tous les favoris que vous aviez déclarés dans votre navigateur.

#### Compléments techniques :

Le deuxième icône situé en haut à gauche de la fenêtre *Favoris Internet* permet de choisir dans quel répertoire sont recherchés vos carnets de favoris. Par défaut, ceux-ci sont recherchés dans le sous-répertoire *Favoris* lui-même créé dans le répertoire des données de LDCompta. Le nom du répertoire de données de LDCompta est celui qui a été indiqué initialement dans la fenêtre *Choix des répertoires*, accessible par les touches *Alt F1* depuis la fenêtre d'*Ouverture de session*. En général, ce répertoire est *C:\Ldsystem\Fichiers\Compta*. Le répertoire des favoris est donc normalement *C:\Ldsystem\Fichiers\Compta\Favoris*.

Un carnet de favoris est enregistré sous la forme d'un simple fichier texte au format HTML. Ce fichier HTML peut donc être ouvert et modifié par n'importe quel éditeur de texte (*Notepad* par exemple), à la condition de connaître les rudiments du langage HTML. Vous pouvez de la sorte ajouter des raccourcis dans un carnet de favoris existant, ou agrémenter vos carnets de favoris par l'adjonction d'images par exemple.

### 32.2 Procédure de sauvegarde – Meilleur support des lecteurs ZIP

400 Win C/S

Vous pouvez désormais utiliser un lecteur ZIP pour vos sauvegardes.

Auparavant, cela était déjà possible, mais un lecteur ZIP était considéré comme un lecteur disquette ordinaire. Et donc, dès que la taille de la sauvegarde excédait 1,4 MO, le système demandait d'insérer la disquette suivante.

Désormais, un lecteur ZIP est considéré comme un disque local ; il n'y a donc plus de gestion du découpage du fichier de sauvegarde sur plusieurs disquettes. En revanche, il faut impérativement que la place disponible sur la disquette ZIP soit suffisante pour accueillir le fichier de sauvegarde.

### 32.3 Procédure de sauvegarde – Ajout des sous-répertoires

400 Win C/S

La procédure de sauvegarde standard du progiciel offre désormais la possibilité de sauvegarder ou restaurer les sous-répertoires contenus dans le répertoire des données, répertoires autres bien sûr que les répertoires propres à chaque société (répertoire dont le nom est de la forme SOC\_XXX, XXX étant le code société), ceux-ci étant implicitement sélectionnés lorsque vous choisissez la ou les sociétés à sauvegarder ou restaurer.

Pour sauvegarder ou restaurer tous les sous-répertoires présents dans le répertoire des données (en principe *C:\Ldsystem\Fichiers\Compta*), sélectionnez l'option *Sauvegarder les sous-répertoires* présente sur l'écran de lancement de la sauvegarde, et aussi sur l'écran de lancement d'une restauration (sur l'écran où l'on choisit la société à restaurer).

En version 8.00, les sous-répertoires utilisés par LDCompta sont :

<i>Favoris</i>	Contient les carnets de favoris (voir paragraphe 32.1)
<i>Scenario</i>	Contient les scénarios de modification de données par lot, et les scénarios d'export de données en format texte
<i>Vues</i>	Contient les vues publiques et privées (voir paragraphe 19)

#### Remarque complémentaire

Le support de l'ancien format de sauvegarde (fichier *ZIP*) a été abandonné, car il était trop souvent source d'erreurs, tout particulièrement en cas de sauvegarde nécessitant plusieurs disquettes. La procédure utilise désormais systématiquement le format de sauvegarde *WDZ* (Archive compressé PCSoft). La procédure de restauration reste toutefois en mesure de gérer les deux formats de sauvegarde ; vous pourrez donc toujours restaurer une ancienne sauvegarde effectuée au format *ZIP*.

### 32.4 Sécurisation de l'écran Maintenance des dossiers comptables

400 Win C/S

Sur l'écran d'ouverture de LDCompta, l'accès à la touche *F10=Maintenance Liste des dossiers* est désormais exclusivement réservée aux utilisateurs disposant des droits spéciaux *\*ALLOBJ*.



### 32.5 Intégration des relevés bancaires dans un dossier client/serveur

400 Win **C/S**

La procédure d'intégration des relevés bancaires, disponible jusqu'ici en environnement Windows, a été adaptée pour pouvoir être utilisée également en environnement Client/Serveur.

Ainsi, pour ceux qui utilisent LDCompta en environnement iSeries et Client/Serveur, et qui ont en parallèle un logiciel de communication bancaire en environnement Windows, il sera possible d'intégrer les relevés bancaires récupérés par le logiciel Windows dans la base de données de LDCompta sur l'iSeries. On pourra ensuite consulter ces relevés de compte dans LDCompta et déclencher un rapprochement bancaire automatique, soit en environnement iSeries, soit en environnement Client/Serveur.

#### Remarques

- 1) Ce nouveau mode d'intégration des relevés bancaires n'a de sens que si votre logiciel de communication bancaire est en environnement Windows. Si vous utilisez le logiciel M2ITBAC en environnement iSeries, cette modification est sans objet pour vous.
- 2) La procédure d'intégration des relevés bancaires ne saura pas « mixer » les environnements. Les relevés bancaires à intégrer doivent l'être soit tous dans des sociétés gérées en environnement Windows, soit tous dans des sociétés gérées en environnement Client/Serveur.
- 3) La procédure d'intégration des relevés étant livrée sous la forme d'un exécutable distinct de LDCompta, la mise en œuvre de cette procédure en environnement Client /Serveur nécessite une licence d'accès Easycom supplémentaire. Si ce programme d'intégration reste actif en tâche de fond sur votre poste de travail toute la journée, il bloque une licence d'accès Easycom pour lui seul. Si vous avez un nombre restreint de licence d'accès Easycom, il sera donc préférable de lancer cette procédure tôt le matin, puis de provoquer l'arrêt automatique de cette procédure assez vite, pour libérer la licence. Cela peut être fait assez simplement en utilisant le planificateur de tâches de Windows, au lieu de placer directement le programme d'intégration dans le groupe *Démarrage* du menu *Démarrer* de Windows.

## Suppléments Révisions 2 et 3 de la documentation

### 33 Améliorations diverses

#### 33.1 Nouvel outil pour transférer les fichiers bancaires ETEBAC sur Windows

**400** ~~Win~~ ~~C/S~~

Un nouvel outil a été développé pour faciliter le transfert des fichiers bancaires (Virements fournisseurs, LCR et prélèvements clients) du serveur *iSeries* vers un micro-ordinateur, transferts où se posent toujours le problème de la conservation de la longueur des enregistrements (160 caractères, même si l'enregistrement se termine par des espaces).

Cet outil est destiné à remplacer les procédures DOS (fichiers *.BAT*), procédures qui posaient pas mal de soucis.

Il s'agit d'une application Windows avec donc une interface graphique, qui offre deux méthodes de transfert :

- ➔ soit copie de fichier au travers du *Netserveur*
- ➔ soit transfert de fichier « classique » par *Client Access*

La première méthode est la plus rapide en exécution, mais nécessite que la fonction « *Netserveur* » du serveur *iSeries* soit configurée (il faut connaître le nom du *Netserveur*, y avoir accès, être inscrit dans le *WRKDIRE.*). Bref, cela peut coincer !

La seconde méthode peut être utilisée lorsque la première coince ! Mais il faut avoir soit *Client Access*, soit *Client Access Express* installé sur le poste de travail, avec surtout la fonction *Transfert de fichiers*.

Ce nouvel outil peut être récupéré :

- en téléchargement sur notre site Internet (5 MO, ADSL préférable !) à l'adresse  
<http://www.ldsysteme.fr/Logiciels/Logiciel.php?theme=LDTFR400>
- sur le CD progiciels LD, dans le répertoire *AS400\Transfert...*
- sur le serveur *iSeries*, dans les dossiers *QDSL/COMPTA* et *QDLS/PAYE*, accessibles au travers du *Netserveur*, si vous avez choisi l'option *Installation de l'aide en ligne* lors de l'installation du progiciel, et que vous avez installé à partir d'un CD version 8 niveau 47 minimum.

Pour installer cette application sur un PC, lancez le programme *LDTFR400.EXE* récupéré par une des méthodes décrites ci-dessus.

Une fois l'installation réalisée, lancez l'application par l'icône *Transfert de fichiers iSeries* créée dans le menu *Démarrer/Programmes/LD Système*, (et éventuellement aussi sur le bureau Windows).

Créer le ou les scénarios nécessaires (boutons *Créer* et *Modifier*). Une fois le ou les scénarios définis, il suffit de sélectionner le scénario et de cliquer sur le bouton *Lancer* (ou double-clic sur le scénario à lancer).

Astuce : il y a une fonction pratique lorsqu'on paramètre les transferts en mode *Netserveur*. Lorsqu'on lance l'application, elle se positionne automatiquement sur le transfert correspondant

au fichier le plus récent parmi tous les fichiers « sources » référencés par les différents scénarios. Il n'y a donc plus qu'à cliquer sur le bouton *Lancer le transfert* !

Remarque: cet outil a fait l'objet d'une modification en juin 2004, pour le support des prélèvements clients (voir plus loin). Si vous souhaitez donc l'utiliser pour le transfert de fichiers de prélèvements clients, procurez vous la version 1.10 de cet outil, par téléchargement sur notre site Internet (voir adresse ci-dessus), ou en le réinstallant à partir d'un CDROM contenant LDCompta pour iSeries en version 8 niveau 58 minimum.

### 33.2 Relevés clients - Améliorations

**Win C/S**

Plusieurs améliorations ont été apportées dans la chaîne d'émission des relevés clients :

- il est désormais possible de fixer la date d'échéance du relevé, en même temps que la date d'émission du relevé. Si cette date d'échéance est renseignée sur le dernier onglet, il n'y a plus de calcul d'échéance pour le relevé ;
- en mode automatique, il est désormais possible de filtrer les écritures à intégrer sur le relevé en fonction du mode de paiement (celui déjà utilisé pour filtrer les clients à traiter). Cela suppose que le mode de paiement soit correctement renseigné au niveau de chaque écriture, ce qui est possible au travers des saisies d'écritures par pièce ou de la procédure d'interface standard depuis la version 8.00 ;
- toujours en mode automatique, il est possible de filtrer les écritures en fonction de leur date d'échéance, et non de leur date comptable. Si le filtre porte sur la date d'échéance, la saisie de la d'échéance limite est alors obligatoire. Et cette date d'échéance limite devient la date d'échéance du relevé sur le dernier onglet (plus de calcul d'échéance pour le relevé).
- lors de l'édition d'un relevé client, si on choisit une impression du type *Relevé+Traite*, la traite est désormais dessinée par le programme en pied de page. On peut donc imprimer ces relevés sur une simple page blanche ; il n'est pas nécessaire de disposer d'un quelconque pré-imprimé. Remarque : pour ceux qui souhaitent cependant utiliser un papier pré-imprimé sur lequel la traite est déjà dessinée, il suffit, dans le document source proposé (fichier *RelCliEd.txt*) de mettre en commentaire l'appel de la procédure *Imp\_Dessin\_Traite*.

Attention : ces fonctionnalités ne sont disponibles qu'à partir de la version 8.00 niveau 107.

### 33.3 Association d'un canevas à un tiers plus facile

**Win C/S**

Il est désormais possible d'associer un canevas à un tiers (client ou fournisseur) directement depuis la fenêtre qui affiche la liste des clients ou des fournisseurs.

Ainsi, lorsqu'on crée un tiers « à la volée » (*F4* sur un N° de tiers, puis bouton *Gérer*, puis bouton *Créer*, on peut tout de suite associer un canevas au nouveau tiers. Auparavant, il fallait penser à aller après coup dans la saisie des canevas, seul endroit où l'on pouvait définir une association entre un canevas et un ou plusieurs tiers.

Pour accéder à cette fonction, un nouveau bouton *Canevas...* est proposé dans la fenêtre de gestion des clients et des fournisseurs. Lorsqu'on clique sur ce bouton, s'il n'existe qu'un seul collectif du type correspondant à la saisie en cours (client ou fournisseur), on arrive directement dans la fenêtre où l'on peut associer un canevas pour ce collectif et le tiers courant. S'il existe

plusieurs collectifs du même type, une fenêtre de sélection du collectif s'intercale avant la fenêtre où l'on peut pointer le ou les canevas à associer.

Attention : cette fonctionnalité n'est disponible qu'à partir de la version 8.00 niveau 83.

### 33.4 Saisie règlements fournisseurs – Nouveau paramètre programme

**Win C/S**

Un nouveau paramètre programme est disponible dans la procédure de saisie des règlements manuels fournisseurs. Ce paramètre permet de définir le mode de constitution du libellé proposé par défaut pour le règlement :

- Libellé mode paiement + Nom tiers (comme auparavant)
- Libellé court paiement + Nom tiers

Ce nouveau paramètre offre ainsi un mode de fonctionnement comparable à celui que l'on avait déjà en saisie des règlements clients.

Attention : cette fonctionnalité n'est disponible qu'à partir de la version 8.00 niveau 82.

Rappel : pour accéder aux paramètres programmes, appuyez sur **ALT+F1** sur le premier écran de la procédure.

### 33.5 Affichage du niveau de relance en consultation compte optionnelle

**Win C/S**

L'affichage du niveau de relance en lieu et place de la nature de pièce, dans la procédure de consultation d'un compte, est désormais optionnelle. Ce mode d'affichage du niveau de relance peut être désactivé grâce à un nouveau paramètre programme.

Par défaut, suite à cette correction, l'affichage du niveau de relance continue à se faire ; il faut aller le désactiver en décochant l'option correspondante dans les paramètres programme.

Attention : cette fonctionnalité n'est disponible qu'à partir de la version 8.00 niveau 64.

Rappel : pour accéder aux paramètres programmes, appuyez sur **ALT+F1** sur le premier écran de la procédure.

## 34 Prélèvements clients

**400 Win C/S**

### 34.1 Introduction

Une nouvelle chaîne de traitement permettant l'émission de prélèvements clients est désormais intégrée dans LDCompta. Cette nouvelle fonctionnalité apparaît dans l'environnement iSeries à partir de la version 8.00 niveau 57. En environnement Windows et Client/Serveur, cette fonctionnalité n'est disponible qu'à partir de la version 8.50.

Le mode de fonctionnement est très proche de celui de l'émission des relevés clients. En environnement iSeries, seul le mode « automatique » est disponible. En environnement Windows et Client/serveur, on dispose des modes « automatique » et « manuel », ce dernier permettant de sélectionner, client par client, les écritures à prélever. Ces deux modes sont décrits en détail plus loin.

Enfin, il faut noter qu'en ce qui concerne la transmission des prélèvements à la banque sous forme magnétique ou ETEBAC, on dispose du même support que pour les virements fournisseurs :

En environnement iSeries, deux possibilités :

- préparation du fichier ETEBAC sur l'espace IFS du iSeries, ce fichier pouvant ensuite être transféré sur un micro-ordinateur (voir ci-dessus utilisation du logiciel « *Transfert de fichiers iSeries* », qui optimise grandement ce type de transfert),
- ou interface directe avec le logiciel M2ITBAC, pour télétransmission immédiate.

En environnement Windows, le fichier ETEBAC est constitué dans le répertoire de votre choix ; cela peut être directement sur une disquette 3 pouces, ou dans un répertoire partagé, répertoire à partir duquel un logiciel de communication bancaire (Gesplac par exemple) pourra le transmettre à la banque.

### 34.2 Emission des prélèvements - Mode automatique

#### 400 Win C/S

Vous accédez à cette option par le menu *auXiliaires/règlements Clients/Emission des prélèvements* en environnement iSeries, par l'option *Traitement/Règlement clients/Emission des prélèvements* en environnement Windows.

Notons au passage que dans un souci d'homogénéité, l'option *Relevés clients* a été placée sur ce nouveau sous-menu *Règlements clients*, alors qu'elle se trouvait auparavant dans le menu *Editions*.

Le principe général pour l'émission de ces prélèvements est le suivant :

- Sélection des clients à traiter, en fonction d'un mode de paiement, d'un compte collectif, et éventuellement d'un intervalle de comptes clients.
- Choix de la banque émettrice du prélèvement ; une sélection supplémentaire est possible, si on souhaite gérer une association entre les clients d'une part, et la banque émettrice du prélèvement d'autre part. Il faut dans ce cas renseigner, pour chaque client pour lequel on souhaite émettre des prélèvements, le code de la banque dans la zone *Code activité* de la fiche client. Au lancement du traitement, on activera alors l'option *Ne traiter que les clients ayant un code activité égal à la banque émettrice*.
- Choix de la date d'émission du prélèvement, qui est aussi la date de comptabilisation du prélèvement ; on peut aussi indiquer ici une date de valeur ;
- Saisie possible d'un montant minimum ; si pour un client donné, le solde des écritures à prélever est inférieur à ce montant, le prélèvement n'est pas émis ;
- Sélection des écritures à prélever, sur les critères suivants :
  - Intervalle de dates, la date utilisée pouvant être soit la date comptable des écritures, soit la date d'échéance ;
  - Le mode de paiement, ce qui permet, si le mode de paiement a été correctement renseigné au niveau de chaque écriture (ce qui est possible dans la procédure d'interface standard depuis la version 8.00), de ne prendre que les écritures dont le mode de paiement est égal à celui indiqué pour sélectionner les clients ;
  - Le code journal ; on peut indiquer une liste de 10 codes journaux à sélectionner, ou une liste de 10 codes journaux à omettre.

Enfin, lorsque ce traitement est lancé, on a le choix entre 2 options :

- ⇒ *Edition seulement* : le système se contente d'imprimer une liste des prélèvements qui pourraient être émis, compte-tenu de tous les critères choisis. Cette liste fait apparaître, client par client, le détail des écritures qui vont faire l'objet d'un prélèvement. En fin d'état, on obtient le nombre et le montant total des prélèvements.
- ⇒ *Edition et comptabilisation* : le traitement est identique à celui décrit ci-dessus, mais avec en plus comptabilisation des prélèvements, et constitution d'un fichier de suivi des prélèvements, fichier utilisé pour l'étape suivante. La comptabilisation est faite sous la forme d'une écriture dans chaque compte client, avec lettrage de ce compte client, et d'une écriture globale de contrepartie sur le compte de banque.

### 34.3 Emission des prélèvements - Mode manuel

**Win C/S**

Dans ce mode, vous pouvez choisir la ou les écritures qui doivent faire l'objet du prélèvement.

Le traitement est lancé client par client, avec pointage des écritures à prélever pour chaque client.

### 34.4 Gestion des prélèvements

**400 Win C/S**

Cette option permet de préparer le fichier ETEBAC des prélèvements. Cette option est accessible par le menu *auXiliaire/règlements Clients/Gestion des prélèvements* en environnement iSeries, par l'option *Traitement/Règlement clients/Gestion des prélèvements* en environnement Windows.

Lorsqu'on lance cette procédure, le système présente tous les « lots de prélèvements » ayant été préalablement constitués par l'étape précédente, que ce soit en mode manuel ou automatique. Chaque lot correspond à un ensemble de règlements émis pour une même banque et un même mode de paiement.

La constitution du fichier ETEBAC est lancée pour un lot de prélèvements, par l'option *1=Choisir* en environnement iSeries, par le bouton *Envoyer* en environnement Windows.

En environnement iSeries, vous avez alors le choix entre la télétransmission directe des prélèvements, au travers du logiciel M2ITBAC (si celui ci est installé bien entendu), ou une simple préparation du fichier dans l'espace IFS du iSeries, ce fichier étant ensuite accessible au travers du Netserveur.

En environnement Windows, choisissez l'emplacement souhaité pour le fichier. Pour placer ce fichier sur une disquette, choisissez le lecteur de disquette en indiquant *A:\*. Si vous utilisez un logiciel de télétransmission, placez ce fichier à l'endroit attendu par ce logiciel, puis déclenchez la télétransmission du fichier à partir de ce logiciel.

On peut également grâce à cette procédure consulter le détail d'un lot de prélèvements, ou encore imprimer une liste papier pour un lot de prélèvements.

Enfin, on peut épurer ces lots de prélèvements, soit un à un par l'option *4=Supprimer* (ou le bouton *Supprimer* en environnement Windows), soit de façon groupée par la touche de fonction *F23=Epurer* (ou le bouton *Epurer*).

## 35 Déclaration des honoraires

**Win C/S**

### 35.1 Introduction

Une nouvelle chaîne de traitement facilitant l'établissement de la déclaration des honoraires et commissions (DAS2) est désormais intégrée dans LDCompta. Cette nouvelle fonctionnalité apparaît en environnement Windows et Client/Serveur, à partir de la version 8.50 niveau 52.

Le traitement s'articule en 2 parties :

- ➔ Une exportation des données dans LDCompta, produisant deux états de contrôle, ainsi qu'un fichier des données à déclarer ;
- ➔ Une importation dans LDPaye, permettant à partir du fichier produit par LDCompta, la mise à jour du fichier TDS Honoraires de LDPaye.

Cette nouvelle chaîne est accessible par l'option *Traitement/Déclaration des honoraires*.

### 35.2 Paramètres

**Win C/S**

Pour établir cette déclaration, le système doit extraire dans LDCompta toutes les factures correspondant à des éléments à faire figurer dans la DAS 2. Pour cela, il se base :

- ⇒ sur un code DAS2 présent dans la fiche fournisseur,
- ⇒ sur une liste des codes journaux d'achat à traiter,
- ⇒ enfin sur une table de correspondance (N° de compte général, Type de rémunération, et éventuellement «Nature »).

Le code DAS2 doit être renseigné dans la fiche de chaque fournisseur à traiter sur la déclaration. Ce code DAS2 a été ajouté sur les fiches fournisseurs, au bas de l'onglet *Détail*. Dès lors que ce code DAS2 est renseigné pour un fournisseur, il est souhaitable de renseigner le N° SIRET, ainsi que la profession ou qualité, à compléter dans la zone *Commentaires*.

Remarque : si vous établissez la déclaration en environnement client/serveur, sachez que ce code DAS2 n'apparaît pas en saisie de fiche fournisseur en environnement iSeries ; il doit donc être complété dans la fiche fournisseur en environnement client/serveur.

Les autres paramètres doivent être saisis dans une fenêtre spécifique, accessible depuis la fenêtre principale du traitement par le bouton *Paramètres*.

Voici, à titre d'exemple, une table de correspondance des comptes à traiter :

<i>Compte général</i>	<i>Code société</i>	<i>Code établis.</i>	<i>Type de rémunération</i>	<i>Nature</i>
622200	LDZ	10	Commissions	
622600	LDZ	10	Honoraires, vacations	
625020	LDZ	10	Indemnités et remboursements	R

Tous les comptes à traiter doivent être renseignés dans cette table, en associant chaque fois le type de rémunération auquel cela correspond sur la DAS2. La colonne *Nature* ne doit être renseignée que pour les avantages en nature, où l'on doit préciser la ou les natures (*N=Nourriture*, *L=Logement*, *V=Voiture...*), ou pour les indemnités et remboursements, où

L'on doit préciser les modalités (*F=Allocations forfaitaires, R=Remboursements...*). Il est possible d'indiquer plusieurs codes à la suite (par exemple : *LV* pour un avantage en nature *Logement et Voiture*).

Les colonnes *Code société* et *Code établissement* sont utilisées principalement pour établir le lien avec les sociétés et établissements déclarés dans *LDPaye*, si l'on souhaite aller jusqu'à l'interface avec *LDPaye* (voir paragraphe 35.5).

### 35.3 Etablissement de la déclaration –Principes du traitement

**Win C/S**

Rappelons tout d'abord que la déclaration DAS2 est toujours établie pour une année civile, même si l'exercice comptable ne correspond pas à une année civile. De plus, ce sont les honoraires et commissions réglés dans l'année civile qui doivent être déclarés, sachant qu'il peut s'agir éventuellement de factures correspondant à l'année précédente, mais réglées dans l'année civile.

Partant de là, le traitement s'articule en trois phases.

#### Phase 1

Un premier parcours du fichier des écritures comptables permet d'extraire toutes les écritures des journaux d'achat présentes dans les comptes ayant été paramétrés, et qui concernent un fournisseur ayant le code DAS2 renseigné. Pour chaque écriture, le système reconstitue la pièce comptable complète, avec ventilation des montants HT et TTC par type de rémunération. Tous les comptes commençant par 445 sont interprétés comme étant des montants TVA ; le montant globale de la TVA de chaque facture est reventilé sur les différents montants hors-taxe au prorata de ceux-ci.

#### Phase 2

Un second parcours du fichier permet, par analyse des lettrages, de déterminer la date de règlement de la facture.

Une facture n'est considérée comme réglée que lorsqu'elle est lettrée « entièrement » ; on ne tient aucun compte des lettrages partiels. De plus, on a une seule date de règlement par facture, qui est la date maximale parmi :

- ➔ La date de lettrage ;
- ➔ Les dates d'échéance des différentes écritures venant en contrepartie du lettrage, s'il s'agit d'écritures passées sur des journaux de banque (pour les écritures ne correspondant pas à des journaux de banque, on ignore la date d'échéance) .

C'est cette date de règlement unique qui est déterminante pour la prise en compte de facture : elle doit être comprise entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année de déclaration.

#### Phase 3

A partir des données constituées en phases 1 et 2, on constitue un fichier qui récapitule, pour chaque fournisseur, les données à déclarer :

Code société  
Code établissement  
N° SIRET  
N° fournisseur dans *LDCompta*  
Raison sociale



Profession ou qualité (zone Commentaire de la fiche Fournisseur)  
Adresse complète  
Montant Honoraires vacations  
Montant Commissions  
Montant Courtages...

## Chevauchement entre exercices comptables et année civile de déclaration

Compte-tenu du fait que la déclaration concerne une année civile, et qu'il faut s'intéresser à la date de règlement qui est souvent postérieure à la date de facture, il faut pouvoir déclarer sur l'année N des honoraires réglés dans cette année N, mais qui correspondent peut être à des factures enregistrées dans l'exercice comptable précédent, exercice qui est peut être clos !

Exemple :

Exercice comptable du 01/04/2004 au 31/03/2005

Déclaration DAS2 Exercice 2004, effectuée en Avril 2005

Il faut déclarer tous les paiements encaissés entre le 01/01/2004 et le 31/12/2004.

4 cas de figure peuvent se présenter :

- 1) facture de Décembre 2003 réglée en Janvier 2004
- 2) facture de Janvier 2004 réglée en Février 2004
- 3) facture de février 2004 réglée en Avril 2004
- 4) facture d'Avril 2004 réglée en juin 2004

Dans les cas 1 et 2, lors de l'établissement de la DAS 2 en avril 2005, la clôture au 31/03/2004 ayant été faite, il ne reste plus aucune trace dans le dossier comptable courant ni de la facture, ni du règlement.

Dans le cas 3, la facture est toujours dans le dossier comptable courant, mais sur le journal des à nouveaux. Et donc, on n'a plus la contrepartie en détail par compte HT et TVA.

Il n'y a que dans le cas 4 que l'on a tout ce qu'il faut dans le dossier comptable de l'exercice courant.

La solution consiste, pour les phases 1 et 2 du traitement, à répéter le traitement sur deux exercices comptables : l'exercice courant et l'exercice précédent. On additionne ensuite les factures extraites dans ces deux exercices, en ayant pris soin toutefois de ne pas traiter deux fois la même facture. Il faut donc impérativement disposer du dossier comptable correspondant à l'exercice précédent. Celui est normalement créé automatiquement lors de la clôture d'exercice ; c'est la notion d'archivage qui est proposée lors de cette clôture.

Notez cependant que le système ne gère que deux exercices comptables. Si vous réglez dans l'année civile des honoraires ou commissions dont les factures ont été émises antérieurement à l'exercice comptable précédent, ils ne figureront pas sur la déclaration. Selon le décalage observé entre votre exercice comptable et l'année civile, il peut être préférable d'attendre d'avoir établi votre déclaration DAS2 avant de lancer la clôture d'exercice comptable, de façon à disposer d'un maximum d'informations en ligne.

### 35.4 Liste de contrôles

**Win C/S**

Pour lancer le traitement, vous devez indiquer l'année civile de déclaration, et le cas échéant sélectionner l'option *Traiter les factures de l'exercice comptable précédent*, en indiquant le code du dossier correspondant à l'exercice précédent.

Attention : si vous ne disposez pas de ce dossier exercice précédent, votre déclaration sera très certainement incomplète.

Une fois le traitement effectué, vous obtenez deux listes de contrôles.

#### Etat récapitulatif des honoraires, vacations, commissions

Ce document est quasiment identique au formulaire CERFA à remplir pour la DAS2. Il récapitule pour chaque fournisseur toutes les données à déclarer. Si vous vous contentez d'une déclaration DAS2 papier, c'est cet état qu'il faut utiliser pour renseigner votre DAS2.

#### Liste détaillée des factures prises en compte

Il s'agit d'une liste présentant, fournisseur par fournisseur, toutes les factures d'achat ayant été analysées par le traitement, avec leur ventilation par type de rémunération. Pour chaque facture, il apparaît la date de règlement ayant été calculée en fonction des lettrages.

Cette liste vous permet, si vous le souhaitez, de contrôler ce qui va être déclaré.

Notez que cette liste présente toutes les factures analysées, et pas seulement celles ayant été intégrées dans la déclaration. Ne sont intégrées dans la déclaration que les factures ayant une date de règlement dans l'année civile choisie au lancement du traitement. Pour faciliter ce pointage, la dernière colonne de l'état, *Montant déclaré*, ne fait apparaître le montant de la facture (colonne précédente) que si la date de règlement est dans l'année de déclaration.

### 35.5 Interface avec LDPaye

**Win C/S**

Pour aller plus loin, vous pouvez, au lancement du traitement, sélectionner l'option *Préparer le fichier d'interface pour LDPaye*. Il vous faut alors indiquer un nom et un emplacement pour ce fichier.

Une fois le traitement effectué, et après avoir vérifié les états de contrôle résultants, vous pouvez importer ce fichier dans LDPaye pour Windows (option disponible à partir de la version 4.00 niveau 126).

Cette option d'import est accessible dans la fenêtre *Traitement annuel/TDS Normes/Lignes honoraires*, par le bouton *Importer*.

Dans la fenêtre qui est proposée lorsqu'on clique sur ce bouton *Importer*, indiquer le nom et l'emplacement du fichier préparé par LDCompta. Vous pouvez également à ce stade demander l'effacement préalable de toutes les lignes déjà présentes dans le fichier Honoraires. Cela est conseillé si vous lancez plusieurs fois ce traitement d'import, ou si le fichier contient les données de la TDS année précédente.

Les règles qui président à cet import sont les suivantes :

- ⇒ le système crée un enregistrement TDS honoraire (type 210) pour chaque enregistrement reçu dans le fichier texte.

- ⇒ c'est le N° de SIRET qui est utilisé comme critère identifiant. Ainsi, si des données existent déjà dans le fichier pour un N° de SIRET reçu dans le fichier interface, les données de type « Montant » sont cumulées dans l'enregistrement, les autres données (SIRET, Adresse...) étant mises à jour systématiquement.
- ⇒ pour les enregistrements reçus sans N° de SIRET, on utilise la même règle que celle déjà présente lors de la création des enregistrements Honoraires depuis LDPaye. Le N° SIRET sera alors de la forme *XNNNNNNNNN*, avec *NNNNNNNN=N° fournisseur* dans LDCompta.

## Annexes

### 36 Modifications de la base de données

#### 36.1 Nouveaux fichiers de données en version 8 (hors fichiers de travail)

CPTBISA	Soldes des comptes pour Tableaux de bord analytiques
CPTBIRA	Fichier de travail pour Tableaux de bord analytiques
CPTBPJ	Blocages Modes paiement - Journaux banques Pour définir les couples (Modes de paiement, Journaux) autorisés en saisie règlement clients
CPTHCO	Commentaires écritures comptables 1 enregistrement de 5 x 25 caractères par ligne écriture
CPTPYS	Pays (avec code normalisé ISO-UPU à 2 caractères)
CPTSES	Suivi des escomptes sur règlements fournisseurs
CPTCVX	Coordonnées bancaires Virements internationaux
CPTVIX	Suivi des virements internationaux
CPTHOP	Paramètres interface DAS2
CPTHOE	Factures d'honoraires – En-tête
CPTHOD	Factures d'honoraires – Détail

*Remarque : ces trois derniers fichiers n'apparaissent qu'à partir de la version 8.50 niveau 52. De plus, il y a une particularité en cas d'environnement client/serveur : ces fichiers sont toujours créés au format HyperFile, même pour un dossier client/serveur. Ils n'ont jamais d'existence sur le serveur iSeries.*

#### 36.2 Nouveaux fichiers logiques en version 8 (environnement iSeries)

CPAHISL3	– Ecritures analytiques par section, date, N° écriture
CPAHISL4	– Ecritures analytiques par compte, section, sous-section, date
CPAHISL5	– Ecritures analytiques Par sous-section, date, N° écriture

#### 36.3 Nouvelles zones de données en version 8 (environnement iSeries)

CPJNAN	Code du journal des à nouveaux
CPNLVX	N° dernier lot de virements internationaux

#### 36.4 Fichiers physiques ayant changé de structure (hors fichiers de travail)

CPAHIS	- Ecritures analytiques Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères Zone N° de pièce passée de 7 à 10 caractères Zone Nature de pièce passée de 1 à 2 caractères
CPTABO	- Abonnements

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

**CPTAUT - Fichier des autorisations par classe de compte**

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

**CPTBID - Bilan et Comptes de résultat - Détail paramètres**

Zone Classe de comptes passée de 6 à 8 caractères

**CPTBIR - Bilan et Comptes de résultat - Résultat du calcul**

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

**CPTBIS - Bilan et Comptes de résultat - Soldes des comptes**

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

**CPTBUD - Budgets**

Code tableau passé de 2 à 6 caractères

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

**CPTBUE - Etats budgétaires**

Code tableau passé de 2 à 6 caractères

**CPTBUT - Tableau budgétaire**

Code tableau passé de 2 à 6 caractères

**CPTCLI - Clients**

3<sup>ème</sup> ligne adresse (zone *CAD1CL* insérée avant la zone *CADRCL*)

Code pays normalisé (zone *PAYSCL*)

Libellé pays passé de 15 à 30 caractères

N° téléphone, Télécopie, Télex passés de 13 à 20 caractères

Zone Commentaires passée de 20 à 60 caractères

Deux nouvelles zones Site WEB et Adresse électronique

**CPTDAY - Suivi DAILLY - Factures mobilisables**

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

Zone N° de pièce passée de 7 à 10 caractères

Zone Nature de pièce passée de 1 à 2 caractères

**CPTDEV - Devises**

Cours devise passé de 9,7 (9 dont 7) à 11,7 (11 dont 7), pour le yen notamment

Zones concernées : *TXDVDV*, *TNDVDV*, *TFDVDV*, *TXD2DV*, *TXD3DV*, *TXD4DV*, *TXD5DV*

**CPTDVC - Devises Historique des cours**

Cours devise passé de 9,7 (9 dont 7) à 11,7 (11 dont 7)

**CPTEUR - Historique des conversions devises**

Cours devise passé de 9,7 (9 dont 7) à 11,7 (11 dont 7)

**CPTFAC - Factures clients pour Suivi TVA sur encaissements**

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

Zone N° de pièce passée de 7 à 10 caractères

**CPTFCO - Fournisseurs**

3<sup>ème</sup> ligne adresse (zone *CAD1FC* insérée avant la zone *CADRFC*)

Code pays normalisé (zone *PAYSFC*)

Libellé pays passé de 15 à 30 caractères

N° téléphone, Télécopie, Télex passés de 13 à 20 caractères

Zone Commentaires passée de 20 à 60 caractères

Deux nouvelles zones Site WEB et Adresse électronique

Code escompte

Valeur du Bon à payer par défaut

#### CPTFOD - Détail folio

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

Zone N° de pièce passée de 7 à 10 caractères

Zone Nature de pièce passée de 1 à 2 caractères

Cours devise passé de 9,7 (9 dont 7) à 11,7 (11 dont 7)

#### CPTHCA - Historique C.A. clients/fournisseurs

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

#### CPTHIS - Ecritures comptables

Nouvelle zone Mode de paiement *MOPMHI*

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

Zone N° de pièce passée de 7 à 10 caractères

Zone Nature de pièce passée de 1 à 2 caractères

Cours devise passé de 9,7 (9 dont 7) à 11,7 (11 dont 7)

#### CPTHYI - Interface standard - Fichier écritures

Nouvelles zones Mode de paiement, Bon à payer, Banque de paiement, Echéance escomptable, à utiliser dans le cas d'un journal d'achats, pour la mise à jour de l'échéancier fournisseur

Nouvelle zone *TXTLHI* disponible pour les commentaires notamment

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

Zone N° de pièce passée de 7 à 10 caractères

Zone Nature de pièce passée de 1 à 2 caractères

Cours devise passé de 9,7 (9 dont 7) à 11,7 (11 dont 7)

Pour l'utilisation des ces nouvelles zones, reportez vous à la documentation technique de la procédure d'interface.

#### CPTLTP – Lettrages partiels

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

Zone N° de pièce passée de 7 à 10 caractères

Zone Nature de pièce passée de 1 à 2 caractères

#### CPTPAR - Fiche société

Ajout nouvelles zones pour les coordonnées plus complètes de la société :

*TITR, CADR, NTEL, TLEX, TLCY, EWEB, EMAI, COMM*

Suppression des zones inutilisées

*CTRA, CTRN, CPDN, CPDP, CPTC, CJCH,*

*TCPT, TREG, LIEU, TEFF, TCHQ*

Remplacement zones :

*BRDI BUDI* (longueur passe de 24 à 26)

Tableau des comptes différences de lettrage *TCPL* devient 8 zones *CPD1 à CPD8*

#### CPTPBQ - Paramètres banque

Remplacement du tableau des 5 modes de paiement *CAUTBQ* par 5 zones modes de paiements *MOP1BQ à MOP5BQ*

Zones N° de compte passées de 6 à 8 caractères (*CPTBBQ, CPTFBQ, CPTXBQ, CPTWBQ*)

Zones Code dailly passée de 1 à 2 caractères (*CDAIBQ*)

#### CPTPLA - Plan comptable

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

Date début validité et Date fin validité (*DTDV, DTFV*)

#### CPTPDI - Paramètres divers

Nouveau type de paramètre pour l'escompte, Code enregistrement = S

Pour ces enregistrements Escompte, deux nouvelles zones :

*CTVADI* Code TVA sur escompte

*CPTVDI* Racine des comptes TVA pour escompte

Pour les modes de paiement, deux nouvelles zones :

*MVTRDI* Mouvementer compte transitoire (O,N)

*IBRBDI* Imprimé sur bordereau de remise en banque (O,N)

**CPTPJN - Paramètre journaux : Derniers numéros de pièce**

Zone Dernier N° de pièce passée de 7 à 10 caractères

**CPTPJO - Journaux**

Nouvelle zone *MCECJO* : Date de référence pour calcul échéance en saisie de pièce

Zone N° de compte de contrepartie passée de 6 à 8 caractères

Zone Dernier N° de pièce passée de 7 à 10 caractères

Zone Nature de pièce par défaut passée de 1 à 2 caractères

**CPTPLA - Plan comptable**

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

**CPTRBD - Rapprochements bancaires - Détail des écritures**

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

Zone N° de pièce passée de 7 à 10 caractères

Zone Nature de pièce passée de 1 à 2 caractères

**CPTRBE - Rapprochements bancaires – En-têtes**

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

**CPTRGC – Règlements clients**

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

Zone N° de pièce passée de 7 à 10 caractères

Cours devise passé de 9,7 (9 dont 7) à 11,7 (11 dont 7)

**CPTRGF - Echancier fournisseur**

Nouvelle zone Echéance escomptable (O,N) *ECESRF*

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

Zone N° de facture passée de 7 à 10 caractères

**CPTRGY - Interface standard – Fichier règlements**

Nouvelle zone Code débit-crédit *CODCRC*

Nouvelle zone Référence document *REFDRC*

Nouvelle zone Libellé *LIBERC*

Nouvelle zone *TXTLRC* disponible pour les lettrages « 1 à n factures » notamment

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

Zone N° de pièce passée de 7 à 10 caractères

Pour l'utilisation des ces nouvelles zones, reportez vous à la documentation technique de la procédure d'interface.

**CPTRLB - Relevés de comptes bancaires - En-tête**

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

**CPTTRD - Etats de trésorerie - Détail paramètres**

Classe de comptes passée de 6 à 8 caractères

**CPTTRE - Etats de trésorerie - Ecritures prévisionnelles**

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

**CPTTRR - Etats de trésorerie - Résultat du calcul**

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

**CPTUCA - Utilisation des canevas**

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

CPTUDA - Comptes liés aux domaines d'activités

Zone N° de compte passée de 6 à 8 caractères

CPTVRP - Fichier des représentants

Zone N° téléphone passée de 13 à 20 caractères

### **36.5 Fichiers de données supprimés en version 8 (environnement iSeries)**

CPTHIA – Ecritures analytiques « Module de base »

CPTHII – Ecritures comptables pour Interface (ancien format avec date à 6 chiffres)

CPTRGI – Règlements clients pour Interface (ancien format avec date à 6 chiffres)

### **36.6 Fichiers logiques supprimés en version 8 (environnement iSeries)**

CPTHISA1 – Ecritures analytiques « Module de base » par compte et date

CPTHISA2 – Ecritures analytiques « Module de base » par date et compte

### **36.7 Zones de données supprimées en version 8 (environnement iSeries)**

CPANAL – Saisie section analytique par classe de compte « Module de base »

CPDTCC – Autorisation création compte en saisie écritures

CPNECA – Dernier numéro d'écritures analytiques « Module de base »

CPRCHQ – Zone Inutilisée sauf spécif (Voir Correction V3 N37)